

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 2^ème Trimestre 2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONVENTIONS

du 2^ème Trimestre 2019

TG

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Un avenant à la convention de partenariat en date du 14 janvier 2019 est passé entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et CAPITAL ENERGY SAS, représentée par Jean-Hubert FARMAN, Président, relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 09 AVR. 2019



Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190409-2019099001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2019

Affichage : 09/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



TG

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de regroupement entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et CAPITAL ENERGY SAS, représentée par Jean-Hubert FARMAN, Président, relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie dits « classiques » de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 09 AVR. 2019



Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190409-2019099002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2019

Affichage : 09/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société Les Ateliers Pédagogiques représentée par Madame Jocelyne BOUSSER pour la formation « La responsabilité civile et pénale des directeurs/trices en EAJE », pour Monsieur Guillaume PICARD et Madame Laurence LANGLET le 15 mars 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



ITL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un avenant à la convention d'occupation en date du 1^{er} décembre 2018 est passé entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Société AT HIPPIQUE, représentée par Madame Fanny CARPENTIER relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis à compter du 1^{er} avril 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



ML

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler la convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Société ALM SPORT FORMATION, représentée par Monsieur Ludovic PONTHEU relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



MC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et l'EURL J.MARTINEZ représentée par Monsieur José MARTINEZ, l'exploitant, relative à la mise à disposition d'un emplacement sur le parvis du Parc d'Isle Jacques Braconnier pour la vente de crèmes glacées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR 2019



Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190411-2019101004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Fait l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et l'association Planète Sciences, représentée par Monsieur Guy PREAUX, son Président afin d'accueillir à Saint-Quentin la finale nationale des Trophées de Robotique les 5, 6 et 7 avril 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019



Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société EUROCHLORE représentée par Madame Béatrice POULAGE-LISI pour la formation « La gestion du chlore gazeux », pour Messieurs Michaël WARIN et Louis PARIS du 3 septembre 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société l'Institut FLUVIA représentée par Monsieur François BOURIOT pour la formation « ASP 2018 – Attestation Spéciale Passagers », pour Monsieur FLAVIGNY Jordan du 24 au 25 avril 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



AT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société APASP pour la formation « Actualité de la commande publique », pour Mesdames Sylvia DESSON et Marie VAN RUYMBEKE, du 4 au 5 avril 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190411-2019101008_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société AFPI 8002 représentée par Madame Carole MARIGAULT pour la formation « 19G33155 CYCLE SUPERIEUR MANAGEMENT », pour 15 agents du 21 mai 2019 au 30 juin 2020.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101009_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société AFPI 8002 représentée par Madame Carole MARIGAULT pour la formation « 19G33157 CYCLE SUPERIEUR MANAGEMENT », pour 16 agents du 21 mai 2019 au 30 juin 2020.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190411-2019101010_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



PP

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Interfor représentée par Monsieur Hassan LAARAJ Directeur, pour la prise en charge du BTS Support Action Managériale de M. Théo PINCHERELLE, du 13 septembre 2018 au 31 juillet 2020.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101011_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société DCF FORMATION représentée par Madame TASSERIT Marie-Hélène pour la formation « AIPR - Opérateur », pour 8 agents le 5 avril 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101012_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société DCF FORMATION représentée par Madame TASSERIT Marie-Hélène pour la formation « AIPR - Concepteur », pour 1 agent le 5 avril 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 11 AVR 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190411-2019101013_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



CS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et la Communauté d'Agglomération de Cambrai, représentée par François-Xavier VILLAIN, Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190416-2019106001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR. 2019



Le Président,

Xavier BERTRAND

CS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, représentée par Bernard BRONCHAIN, Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR. 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190416-2019106002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, représentée par Marcel LECLERE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR. 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190416-2019106003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, représentée par André SALOME, Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR. 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190416-2019106004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société Apave Nord-Ouest SAS représentée par Monsieur Philippe MALLE pour la formation « CACES R372 Engin de chantier - Catégorie 1 », pour 4 agents du 4 au 8 février 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190416-2019106005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société SOCOTEC représentée par Monsieur Ludovic NOHE pour la formation « Travailler en espaces confinés – Intervenant et surveillant », pour 5 agents le 24 mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR. 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190416-2019106006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société SOCOTEC représentée par Monsieur Ludovic NOHE pour la formation « Protection individuelle en espaces confinés – prérequis de formation et/ou de certification CATEC », pour 5 agents le 23 mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 AVR 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190416-2019106007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président.

Xavier BERTRAND

AF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, représentée par Sylvie HENRION, Directeur Général, relative à la servitude d'ancrage, en vue de permettre l'implantation d'un dispositif de vidéo dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la piscine Jean Bouin.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 18 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190418-2019108003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

Affichage : 18/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



PP

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et UFA Hauts de France/CEPRECO représenté par Monsieur Denis JOREL Directeur, relative à la prise en charge financière du diplôme suite « Graphiste en Communication Multicanal » de Mme Marie Pierre DAVID.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 18 AVR 2019



—Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190418-2019108004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

Affichage : 18/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EH

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention relative à la mise en œuvre du suivi judiciaire thérapeutique à Saint-Quentin entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le Tribunal de grande Instance de Saint-Quentin, représentée par Monsieur Olivier MICHELET, Président, et Madame Laure CAMUS, Procureur de la République, l'association ARPES-THEMIS, représentée par, Madame Christelle COELEN, Présidente, et l'association OPPELIA-CSAPA Horizon 02 représentée par, Madame Isabelle SEDANO, Directrice, relative à la définition des conditions de mise en œuvre du suivi judiciaire thérapeutique.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 18 AVR. 2019



Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190418-2019108005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

Affichage : 18/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



GP

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et le syndicat scolaire de Dury – Ollezy – Tugny et Pont – Saint Simon , représenté par Monsieur Alain VAN HYFTE, Président, relative à la mise à disposition de locaux et de prestations de restauration dans le cadre des Accueils de Loisirs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 18 AVR. 2019



e Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190418-2019108006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019
Affichage : 18/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Ville de Saint-Quentin représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire, relative à l'organisation d'activités physiques et sportives au Parc d'Isle dans le cadre des interventions des éducateurs sportifs du Pôle Sport Education Santé et Intégration.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 25 AVR. 2019

Le Président,



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190425-2019115001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2019

Affichage : 25/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



SM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et l'association TEAM ZONE ROUGE, représentée par Monsieur Julien SAUTIER, président, relative à l'occupation temporaire de la piste d'accélération du Pôle Mécanique de la Clef des Champs le 05 Mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03 MAI 2019



Le Président,

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190503-2019123001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2019

Affichage : 03/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



MC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Madame Séverine LACAVE, représentant l'association « Vaincre la Mucoviscidose » pour l'organisation d'une randonnée pédestre la « Virade de l'Espoir » au parc d'Isle le 29 septembre 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 10 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190510-2019130001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2019

Affichage : 10/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société AIGA, représentée par Monsieur Philippe DUCHAMP pour la formation « Noé Petite Enfance – Optimiser l'utilisation selon règles CNAF », pour Madame Laurence LANGLET le 12 juin 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 10 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190510-2019130002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2019

Affichage : 10/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

CP

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et TELE SAINT-QUENTIN représentée par Monsieur Jean-Luc NELLE, Président Directeur Général relatif à la production et à la diffusion d'émissions télévisées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 10 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190510-2019130003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2019

Affichage : 10/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

SB

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire, et Saint-Quentin Mobilité représenté par Monsieur Nicolas BAYARD, Directeur, relative à la mise en place d'une navette gratuite à Saint-Quentin.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 13 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190513-2019133003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2019

Affichage : 10/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

JMR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la société ATOPIA représentée par Monsieur Franck WEHRLE en qualité de Directeur de projet pour les prestations d'évaluation du SCoT, dont le montant s'élève à 12 990 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre des décisions et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion

Fait à Saint-Quentin, le 13 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190513-2019133004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2019

Affichage : 10/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société RCFT représentée par Monsieur Christian ROUSSILLE pour la formation « Permis CE », pour Monsieur Arnaud DECAMPS du 13 mai au 3 juin 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 14 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190514-2019134001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2019

Affichage : 14/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société GRETA Aisne pour la formation « PF – CACES R389 CAT 3 – 14H/STG », pour 3 agents du 30 avril au 2 mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 14 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190514-2019134002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2019

Affichage : 14/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président.



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société ALM SPORT FORMATION représentée par Monsieur Ludovic PONTHEU pour la formation « Sauveteur Secouriste du Travail SST MAC (maintien et actualisation des compétences) », pour 6 agents le 3 mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 14 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190514-2019134003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2019

Affichage : 14/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

Vu sur
le 9/5/19
[Signature]

SM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et l'association BMW FRENCH DATE, représentée par Monsieur Florent GAUTHIER, président, relative à l'occupation temporaire de la piste d'accélération du Pôle Mécanique de la Clef des Champs le 26 Mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

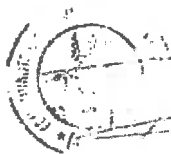
002-200071892-20190516-2019136001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2019

Affichage : 16/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

AF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un protocole entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et le Ministère de l'Intérieur, représentée par Philippe LUTZ, Directeur Central du Recrutement et de la Formation de la police nationale, relatif à la location du Circuit automobile du Pôle Mécanique la Clef des Champs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 16 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190516-2019136002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2019

Affichage : 16/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

CM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017 ,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un contrat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Gendarmerie de Saint-Simon représentée par Monsieur le Lieutenant-Colonel Jean-Charles METRAS, Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aisne, relatif à la mise à disposition de personnels qualifiés pour de menus travaux de rénovation.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 17 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190517-2019137002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2019

Affichage : 17/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération
du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention autorisant l'accès à titre gracieux sur tous les sites administratifs et techniques de la Communauté d'agglomération, entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le SDIS 02 – Sapeurs-Pompiers de l'Aisne, afin de réaliser des exercices de manœuvres.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 22 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190522-2019142001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure la convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Société CHRONIX, représentée par Monsieur Pierre KOLLE, son Président afin d'incuber cette société au sein de l'incubateur Cloud Computing à l'Espace Créatis.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 24 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190524-2019144001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019

Affichage : 24/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

29/03/19

SL

09/04/2019

AF



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Ludovic MINOR, relative à la pratique de furetage dans l'emprise du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 24 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190524-2019144002-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019

Affichage : 24/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

29/03/19

SL

09/04/2019



AF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Philippe DUSANTER, relative à la pratique de furetage dans l'emprise du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 24 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190524-2019144003-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019

Affichage : 24/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

29/03/19

SL



09/04/2019

AF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Alain VANDERHOEVEN, relative à la pratique de furetage dans l'emprise du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 24 MAI 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190524-2019144004-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019

Affichage : 24/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°1 ci-joint à la convention du 26 juillet 2017 entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et l'Association MX PARK CLASTRES, représentée par Jean-Claude MOUSSE, Président, relative à l'occupation d'un terrain au sein de la ZAE Clef des Champs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 4 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190604-2019155001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Affichage : 04/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société HEC Paris pour la formation « Executive Coaching d'Organisation », pour Monsieur Olivier PETIT du 26 juin 2019 au 5 juin 2020.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 6 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190606-2019157001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2019

Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société CERA Jean Pajor représentée par Monsieur Jean PAJOR pour la formation « FCO Marchandises », pour Monsieur POULET Frédéric du 17 au 21 juin 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 6 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190606-2019157002-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019

Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société HEC Paris pour la formation « Executive Coaching d'Organisation », pour Monsieur Matthieu GRESSIER du 26 juin 2019 au 5 juin 2020.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 6 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190606-2019157003-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019

Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention tripartite de dépôts de matières grasses et de matières de vidange à l'usine de traitement des eaux usées située à Ganchy entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Société VEOLIA, représentée par Monsieur Yves BOURGEOIS, Directeur Territoire Aisne et la Société SUEZ RV.OSIS EST, représentée par Monsieur Renaud GAUCHE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 7 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190607-2019158001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2019

Attaché : 07/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

III.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler la convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Société SQ PRESS, représentée par Monsieur Erick LESKIW relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 18 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190618-2019169001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2019

Affichage : 18/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

DEC
SV
28/05/2019

JO

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et l'association Dauphins Saint-Quentinois, représentée par Dominique MERESSE, Président relative à la mise à disposition de la Piscine de Gauchy pour la répétition et l'organisation d'un gala de natation synchronisée les dimanches 23 et 30 juin 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190619-2019170001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Affichage : 19/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

Vu 82
24/6/19


GP

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société API, représentée par Michael DELMAS, Directeur commercial, relative à la fourniture de repas en accueils de loisirs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190619-2019170002-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Affichage : 19/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société Fiscalité et Territoire représentée par Monsieur Marc DEBOMY pour la formation « La fiscalité des EPCI », pour 6 agents les 11 et 12 juin 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190619-2019170003-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Affichage : 19/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société AD VITAM représentée par Madame Séverine DECLERCK pour la formation « CACES R 389 formation – tests recyclage », pour Monsieur Benoit DESCAMPS les 8 et 10 juillet 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190619-2019170004-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Affichage : 19/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société Pasadena Consulting représentée par Madame Christine LAMOUREUX pour la formation « Certificat pratique de médiation en entreprise » pour Madame Céline LE PRIOL les 28 et 29 janvier 2019, les 21 et 22 février 2019, les 14 et 15 mars 2019, les 18 et 19 avril 2019, les 11 et 12 juillet 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190619-2019170005-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Affichage : 19/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Association Agréée de Protection de la Pêche et de Milieux Aquatiques, représentée par Monsieur José GALOPE, Président, pour la mise à disposition de la salle de la Maison du Parc Jacques Braconnier, dans le cadre des ateliers pêche nature, de réunions et d'assemblées générales, en 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190619-2019170006-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Affichage : 19/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

MNV/VR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Institut Médico Educatif La Tombelle, représenté par Mesdames Lydia CLEDA et Sandrine CHEVREAU, Responsables, relative à la mise à disposition du parc d'Isle Jacques Braconnier, pour l'organisation d'une course à pied, le mercredi 15 mai 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 25 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190625-2019176001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2019

Affichage : 25/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

MC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Madame Caroline CARDOT, responsable de la communication et de la Formation de l'entreprise FAPAGAU pour l'organisation d'une course relais le 5 juillet 2019 au Parc d'Isle Jacques Braconnier.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190627-2019178001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2019

Affichage : 27/08/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Croix Rouge Française représentée par Monsieur Miloud EL OUARDIGHI, Président pour un dispositif de secours le 23 juin 2019 à l'occasion de la Fête du Parc d'Isle.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190627-2019178002-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

MC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et Monsieur Gilles CHIGOT, Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise SOPROCOS pour l'organisation d'un relais sportif le 28 juin 2019 au Parc d'Isle Jacques Braconnier.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190627-2019178003-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la société CERA Jean Pajor représentée par Monsieur Jean PAJOR pour la formation « FCO Marchandises », pour Monsieur LANNOIS Raphael du 17 au 21 juin 2019.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190627-2019178004-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Attestation : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

CN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

**Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du
Saint-Quentinois,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

**ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du
Saint-Quentinois, et la société GRETA Aisne pour la formation « PF – CACES R372
CAT 1 », pour des agents du 4 au 12 juin 2019.**

**ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée
à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.**

Fait à Saint-Quentin, le 27 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190627-2019178005-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,



Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et la Mairie de Montescourt-Lizerolles, représentée par Monsieur Roland RENARD, Maire, relative à la mise à disposition de locaux communaux et de prestations de restauration dans le cadre des Accueil de Loisirs.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27 JUN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190627-2019178006-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°1 ci-joint au bail du 23 août 2017 entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la société ENEDIS relatif à l'occupation d'une partie de l'immeuble situé 58 Boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 28 JAN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20190628-2019179001-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

Affichage : 28/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,

Xavier BERTRAND

09/04/2019 Avenant à la convention de partenariat en date du 14/01/2019 passé avec Capital Energy SAS, relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

09/04/2019 Convention de regroupement passée avec Capital Energy SAS, relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies dits "classiques" de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

11/04/2019 Convention avec la société Les Ateliers Pédagogiques, pour la formation « La responsabilité civile et pénale des directeurs/trices en EAJE », pour Monsieur Guillaume PICARD et Madame Laurence LANGLET le 15 mars 2019.

11/04/2019 Avenant à la convention d'occupation passé avec la Société AT HIPPIQUE, relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis à compter du 1er avril 2019.

11/04/2019 Renouvellement de la convention passée avec la société ALM SPORT FORMATION, relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis.

11/04/2019 Convention de partenariat passée avec l'EURL J. MARTINEZ, relative à la mise à disposition d'un emplacement sur le parvis du Parc d'Isle Jacques Braconnier pour la vente de crèmes glacées.

11/04/2019 Convention passée avec l'Association Planète Sciences, relative à la finale nationale des Trophées de Robotique.

11/04/2019 Convention passée avec la société EUROCHLORE, pour la formation « La gestion du chlore gazeux », pour Messieurs Michaël WARIN et Louis PARIS du 3 septembre 2019.

11/04/2019 Convention avec la société l'Institut FLUVIA, pour la formation « ASP 2018 – Attestation Spéciale Passagers », pour Monsieur FLAVIGNY Jordan du 24 au 25 avril 2019.

11/04/2019 Convention passée avec la société APASP pour la formation « Actualité de la commande publique », pour Mesdames Sylvia DESSON et Marie VAN RUYMBEKE, du 4 au 5 avril 2019.

11/04/2019 Convention passée avec la société AFPI 8002, pour la formation « 19G33155 CYCLE SUPERIEUR MANAGEMENT », pour 15 agents du 21 mai 2019 au 30 juin 2020.

11/04/2019 Convention passée avec la société AFPI 8002, pour la formation « 19G33157 CYCLE SUPERIEUR MANAGEMENT », pour 16 agents du 21 mai 2019 au 30 juin 2020.

11/04/2019 Convention passée avec Interfor, pour la prise en charge du BTS Support Action Managériale de Monsieur Théo PINCHERELLE, du 13 septembre 2018 au 31 juillet 2020.

11/04/2019 Convention passée avec la société DCF FORMATION, pour la formation « AIPR - Opérateur », pour 8 agents le 5 avril 2019.

11/04/2019 Convention passée avec la société DCF FORMATION, pour la formation « AIPR - Concepteur », pour 1 agent le 5 avril 2019.

16/04/2019 Convention avec la Communauté d'Agglomération de Cambrain, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

16/04/2019 Convention avec la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

16/04/2019 Convention passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays du Vermandois, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

16/04/2019 Convention passée avec la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, pour la réalisation d'une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

16/04/2019 Convention avec la société Apave Nord-Ouest SAS, pour la formation « CACES R372 Engin de chantier - Catégorie 1 », pour 4 agents du 4 au 8 février 2019.

16/04/2019 Convention avec la société SOCOTEC, pour la formation « Travailler en espaces confinés – Intervenant et surveillant », pour 5 agents le 24 mai 2019.

16/04/2019 Convention passée avec la société SOCOTEC, pour la formation « Protection individuelle en espaces confinés – prérequis de formation et/ou de certification CATEC », pour 5 agents le 23 mai 2019.

18/04/2019 Convention passée avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie, relative à la servitude d'ancrage, en vue de permettre l'implantation d'un dispositif de vidéo dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la piscine Jean Bouin.

18/04/2019 Convention passée avec UFA Hauts de France/CEPRECO, relative à la prise en charge financière du diplôme suite « Graphiste en Communication Multicanal » de Mme Marie Pierre DAVID.

18/04/2019 Convention relative à la mise en œuvre du suivi judiciaire thérapeutique à Saint-Quentin entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le Tribunal de grande Instance de Saint-Quentin, l'association ARPES-THEMIS, et l'association OPPELIA-CSAPA Horizon 02, relative à la définition des conditions de mise en œuvre du suivi judiciaire thérapeutique.

18/04/2019 Convention passée avec le syndicat scolaire de Dury – Ollezy – Tugny et Pont – Saint-Simon, relative à la mise à disposition de locaux et de prestations de restauration dans le cadre des Accueils de Loisirs.

25/04/2019 Convention passée avec la Ville de Saint-Quentin, relative à l'organisation d'activités physiques et sportives au Parc d'Isle dans le cadre des interventions des éducateurs sportifs du Pôle Sport Education Santé et Intégration.

03/05/2019 Convention passée avec l'association TEAM ZONE ROUGE, relative à l'occupation temporaire de la piste d'accélération du Pôle Mécanique de la Clef des Champs le 05 Mai 2019.

10/05/2019 Convention passée avec Madame Séverine LACAVE, représentant l'association « Vaincre la Mucoviscidose » pour l'organisation d'une randonnée pédestre la « Virade de l'Espoir » au parc d'Isle le 29 septembre 2019.

10/05/2019 Convention passée avec la société AIGA, pour la formation « Noé Petite Enfance – Optimiser l'utilisation selon règles CNAF », pour Madame Laurence LANGLET le 12 juin 2019.

10/05/2019 Contrat passé avec TELE SAINT-QUENTIN, relatif à la production et à la diffusion d'émissions télévisées.

13/05/2019 Convention passée avec la Ville de Saint-Quentin, et Saint-Quentin Mobilité, relative à la mise en place d'une navette gratuite à Saint-Quentin.

13/05/2019 Contrat passé avec la société ATOPIA, en qualité de projet pour les prestations d'évaluation du SCOT, dont le montant s'élève à 12 990 € TTC.

14/05/2019 Convention passée avec la société RCFT, pour la formation « Permis CE », pour Monsieur Arnaud DECAMPS du 13 mai au 3 juin 2019.

14/05/2019 Convention passée avec la société GRETA Aisne pour la formation « PF – CACES R389 CAT 3 –14H/STG », pour 3 agents du 30 avril au 2 mai 2019.

14/05/2019 Convention passée avec la société ALM SPORT FORMATION, pour la formation «Sauveteur Secouriste du Travail SST MAC (maintien et actualisation des compétences)», pour 6 agents le 3 mai 2019.

16/05/2019 Convention passée avec l'association BMW FRENCH DATE, relative à l'occupation temporaire de la piste d'accélération du Pôle Mécanique de la Clef des Champs le 26 Mai 2019.

16/05/2019 Protocole passé avec le Ministère de l'Intérieur, relatif à la location du Circuit automobile du Pôle Mécanique de Clastres.

17/05/2019 Contrat avec la Gendarmerie de Saint-Simon, relatif à la mise à disposition de personnels qualifiés pour de menus travaux de rénovation.

22/05/2019 Convention autorisant l'accès à titre gracieux sur tous les sites administratifs et techniques de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le SDIS 02 - Sapeurs-Pompiers de l'Aisne, afin de réaliser des exercices de manœuvres.

24/05/2019 Convention passée avec la Société CHRONIX, afin d'incuber cette société au sein de l'incubateur Cloud Computing à l'Espace Créatis.

24/05/2019 Convention passée avec Ludovic MINOR, relative à la pratique de furetage dans l'emprise du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

24/05/2019 Convention passée avec Philippe DUSANTER, relative à la pratique de furetage dans l'emprise du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

24/05/2019 Convention passée avec Alain VANDERHOEVEN, relative à la pratique de furetage dans l'emprise du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

04/06/2019 Signature de l'avenant à la convention du 26 juillet 2017 avec l'Association MX PARK CLASTRES, relative à l'occupation d'un terrain au sein de la ZAE Clef des Champs.

06/06/2019 Convention passée avec la société HEC Paris pour la formation "Executive Coaching d'Organisation", pour Monsieur Olivier PETIT du 26 juin 2019 au 5 juin 2020.

06/06/2019 Convention passée avec la société CERA Jean Pajor, pour la formation "FCO Marchandises" pour Monsieur POULET Frédéric du 17 au 21 juin 2019.

06/06/2019 Convention avec la société HEC Paris pour la formation " Executive Coaching d'Organisation", pour Monsieur Matthieu GRESSIER du 26 juin 2019 au 5 juin 2020.

07/06/2019 Convention tripartite de dépôts de matières graisseuses et de matières de vidange à l'usine de traitement des eaux usées située à Gauchy passée avec la Société VEOLIA et la Société SUEZ RV.OSIS EST.

18/06/2019 Renouvellement de la convention passée avec la société SQ PRESS relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis.

19/06/2019 Convention passée avec l'association Dauphins Saint-Quentinois, relative à la mise à disposition de la Piscine de Gauchy pour la répétition et l'organisation d'un gala de natation synchronisée les dimanches 23 et 30 juin 2019.

19/06/2019 Convention passée avec la société API, relative à la fourniture de repas en accueils de loisirs.

19/06/2019 Convention passée avec la société Fiscalité et Territoire, pour la formation « La fiscalité des EPCI », pour 6 agents les 11 et 12 juin 2019.

19/06/2019 Convention passée avec la société AD VITAM, pour la formation « CACES R 389 formation – tests recyclage », pour Monsieur Benoît DESCAMPS les 8 et 10 juillet 2019.

19/06/2019 Convention passée avec la société Pasadena Consulting, pour la formation « Certificat pratique de médiation en entreprise » pour Madame Céline LE PRIOL les 28 et 29 janvier 2019, les 21 et 22 février 2019, les 14 et 15 mars 2019, les 18 et 19 avril 2019, les 11 et 12 juillet 2019.

19/06/2019 Convention passée avec l'Association Agréée de Protection de la Pêche et de Milieux Aquatiques, pour la mise à disposition de la salle de la Maison du Parc Jacques Braconnier, dans le cadre des ateliers pêche nature, de réunions et d'assemblées générales, en 2019.

25/06/2019 Convention passée avec l'Institut Médico Educatif La Tombelle, relative à la mise à disposition du parc d'Isle Jacques Braconnier, pour l'organisation d'une course à pied, le mercredi 15 mai 2019.

27/06/2019 Convention passée avec Madame Caroline CARDOT, de l'entreprise FAPAGAU pour l'organisation d'une course relais le 5 juillet 2019 au Parc d'Isle Jacques Braconnier.

27/06/2019 Convention passée avec la Croix Rouge Française, pour un dispositif de secours le 23 juin 2019 à l'occasion de la Fête du Parc d'Isle.

27/06/2019 Convention passée avec Monsieur Gilles CHIGOT, de l'entreprise SOPROCOS pour l'organisation d'un relais sportif le 28 juin 2019 au Parc d'Isle Jacques Braconnier.

27/06/2019 Convention passée avec la société CERA Jean Pajor, pour la formation « FCO Marchandises », pour Monsieur LANNOIS Raphael du 17 au 21 juin 2019.

27/06/2019 Convention passée avec la société GRETA Aisne pour la formation « PF – CACES R372 CAT 1 », pour des agents du 4 au 12 juin 2019.

27/06/2019 Convention passée avec la Mairie de Montescourt-Lizerolles, relative à la mise à disposition de locaux communaux et de prestations de restauration dans le cadre des Accueil de Loisirs.

28/06/2019 Avenant n° 1 au bail du 23 août 2017 passé avec la société ENEDIS relatif à l'occupation d'une partie de l'immeuble situé 58 Boulevard Victor Hugo à Saint Quentin.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 JUIN 2019

du 2^{ème} Trimestre 2019

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 17 JUIN 2019

-=-

- | | | |
|----|--|---|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Base Urbaine de Loisirs - Désignation des membres de la commission de concession
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 4 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Budget principal.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 5 | FINANCES | Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (1ère partie).
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 6 | FINANCES | Demande modificative de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 7 | FINANCES | Conventions de partenariat pour la Journée d'accueil des étudiants 2019.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 8 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE | Cession de deux parcelles à la Commune de Clastres.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 9 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE | Signalétique et entretien des circuits de randonnées - Convention avec le Département - Avenant.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 10 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Proposition de fusion d'HABITAT SAINT QUENTINOIS et de PARTENORD HABITAT.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 11 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Dispositif d'aide pour favoriser le développement des logements à destination des personnes défavorisées.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |

12	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
13	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
14	POLITIQUE DE LA VILLE	Rapport annuel du contrat de ville 2018. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
15	TRANSPORTS	Transport des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2018 du délégataire. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
16	TRANSPORTS	Transports publics urbains de l'Agglomération - Rapport annuel 2018 du délégataire. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
17	SPORTS ET LOISIRS	Base Urbaine de Loisirs - Rapport annuel 2018 du délégataire. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
18	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
19	ENVIRONNEMENT	Valorisation des certificats d'économies d'énergie liés au Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
20	PERSONNEL	Annualisation du temps de travail des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE). <i>Rapporteur : M. le Président</i>
21	PERSONNEL	Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
22	PERSONNEL	Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
23	PERSONNEL	Modification du tableau des effectifs. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

- 24** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.
Rapporteur : M. le Président
- 25** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Motion de soutien aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre optique.
Rapporteur : M. le Président

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEBVRE, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT

comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services,
comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46465-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 26 mars 2019.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Elie BOUTROY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des

observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46469-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 26 MARS 2019

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 20 mars 2019, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 20 mars 2019 au 27 mars 2019.

ORDRE DU JOUR

- 1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
- 2 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2019.
- 3 ADMINISTRATION GENERALE** Rapport de mutualisation 2018.
- 4 ADMINISTRATION GENERALE** Avenant n°3 à la convention de mise en place de services communs entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le CCAS, le SIAD et l'OTC.
- 5 ADMINISTRATION GENERALE** Avenant n°2 à la convention de mises à disposition partielle d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
- 6 ADMINISTRATION GENERALE** Avenant n°3 à la convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
- 7 ADMINISTRATION GENERALE** Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes.
- 8 ADMINISTRATION GENERALE** Charte d'accueil dans les services publics de l'Agglo du Saint-Quentinois.

9	FINANCES	Compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
10	FINANCES	Compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
11	FINANCES	Bilan des cessions et des acquisitions - Exercice 2018.
12	FINANCES	Budget primitif principal pour l'exercice 2019 - Fiscalité - Vote de taux - Attribution de compensation - Approbation.
13	FINANCES	Compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
14	FINANCES	Compte administratif du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
15	FINANCES	Eau - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.
16	FINANCES	Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
17	FINANCES	Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018
18	FINANCES	Assainissement - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.
19	FINANCES	Compte de gestion du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

20	FINANCES	Compte administratif du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
21	FINANCES	Circuit - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.
22	FINANCES	Compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.
23	FINANCES	Compte administratif du budget annexe lotissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018
24	FINANCES	Lotissement - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.
25	FINANCES	Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - Réfection ponctuelle de la chaussée et mise en accessibilité de 2 quais bus Zone d'Activités Economiques La Vallée.
26	FINANCES	Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - avenue Abel Bardin et Benoit.
27	FINANCES	Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - chemin de la Gloriette.
28	FINANCES	Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - rue Daniel Carlier.
29	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL - Travaux de requalification du réservoir d'eau potable de Jussy.

30	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL - Travaux d'équipements de vidéoprotection sur différents sites intercommunaux.
31	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL - Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin.
32	FINANCES	Demande de subvention Banque des Territoires - Etude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain.
33	FINANCES	Gestion 2019 de la réserve naturelle des marais d'Isle - Demandes de subventions - Approbation.
34	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020.
35	FINANCES	Travaux d'aménagement du parvis de la Basilique - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin - Approbation.
36	FINANCES	Concession du parcours aventure du Parc d'Isle de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Approbation.
37	FINANCES	Parc aventure du Parc d'Isle - Approbation de la grille tarifaire.
38	FINANCES	Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Adermas.

39	FINANCES	Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.
40	EAU ET ASSAINISSEMENT	11ème programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie - Convention relative au reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte.
41	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Délégation ponctuelle du Droit de Préemption Urbain aux communes.
42	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
43	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Innovation numérique et sociale - Approbation de la feuille de route numérique de l'Agglomération du Saint-Quentinois.
44	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
45	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Approbation du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
46	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement 2015 - 2020.
47	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
48	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Mise en place d'un nouveau régime d'aides à la rénovation énergétique.
49	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Mise en œuvre du partenariat avec Action Logement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.
50	POLITIQUE DE LA VILLE	Contrat de Ville 2019 - Programmation 2019 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

51	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Appel à candidature pour l'extension des consignes de tri.
52	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Contrat de Ville - Implantation de 14 conteneurs enterrés - Quartier de Vermand à Saint-Quentin - Demande de subventions auprès de la Région Hauts de France.
53	SPORTS ET LOISIRS	Base Urbaine de Loisirs - Recours à la concession - Délibération de principe.
54	ADMINISTRATION GENERALE	Base Urbaine de Loisirs - Renouvellement du contrat de concession - Désignation des membres de la commission de concession.
55	SPORTS ET LOISIRS	Utilisation des COSEC - Protocole transactionnel avec le Conseil Départemental de l'Aisne.
56	TRANSPORTS	Approbation des nouveaux statuts de Hauts-de-France Mobilités.
57	PERSONNEL	Approbation d'une convention liant la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le Ministère des Armées dans le cadre du soutien à la politique de la réserve militaire.
58	PERSONNEL	Présentation du plan de formation 2019.
59	PERSONNEL	Modification des délibérations portant mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
60	PERSONNEL	Critères de modulation du régime indemnitaire en fonction des indisponibilités physiques.
61	PERSONNEL	Modification du tableau des effectifs.
62	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

PROCES-VERBAL

Le mardi 26 mars 2019,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

A L'APPEL

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE
Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZETICZAK représenté(e) par Mme Colette BLERIOT ; M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY ; M. Michel LANGLET représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ ; M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN ; M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO ; M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ ; Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE ; Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL ; M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN ; Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT ; Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

- 26 mars 2019 -

Absent(e) :

M. Paul GIRONDE ; Mme Myriam HARTOG ; M. Damien NICOLAS ; M. Yannick LEJEUNE ; Mme Sylvie SAILLARD ; Mme Christine LEDORAY ; M. Jean LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés : 67

Nombre de conseillers votant : 67

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

M. BERTRAND – Il est proposé au Conseil de désigner Thomas DUDEBOUT comme secrétaire et Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des remarques ?

Tout le monde s'inscrit ! c'est bon ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

- 26 mars 2019 -

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2019.**

Rapporteur : M. le Président

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, des questions ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE **Rapport de mutualisation 2018.**

Rapporteur : M. le Président

En application de l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Agglo doit présenter un état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant.

Ainsi, l'article 10 du schéma de mutualisation de décembre 2016 et l'article 7.1 de la convention relative à la mise en place de services communs (2 mars 2017) prévoient l'élaboration d'un rapport annuel de mutualisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le rapport de mutualisation 2018.

*

M. BERTRAND – L'obligation légale de présenter le rapport de mutualisation 2018.

Y a-t-il des questions ? non, pas de questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 4

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°3 à la convention de mise en place de services communs entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le CCAS, le SIAD et l'OTC.

Rapporteur : M. le Président

Afin de structurer la mise en commun des moyens, l'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Suite à la fin de la mise à disposition partielle du directeur des affaires juridiques et de l'administration générale (DAJAG) et au départ en retraite du DGA en charge des services techniques, les collectivités adaptent l'organisation.

Le service « assemblées-actes » (sauf le pôle archives) et la « direction générale des services techniques » (DGST) ne font plus partie des services communs à compter de la date de signature du présent avenant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

M. BERTRAND – Il s'agit d'une nouvelle adaptation de la convention de mutualisation entre la Ville et l'Agglo, il est proposé notamment de sortir des services communs, le service Assemblée-actes suite à la fin de la mise à disposition du directeur des Affaires juridiques et de l'Administration générale et la Direction générale des Services Techniques suite au départ en retraite de son directeur, Denis LEROY.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 5

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°2 à la convention de mises à disposition partielle d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : M. le Président

Afin de structurer la mise en commun des moyens, l'Agglomération et la Ville ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°2 modifie l'article 3 concernant la rémunération et le calcul des clés de répartition.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

M. BERTRAND – On modifie dans la convention cadre la méthode de calcul des clés de répartition pour les agents mis à disposition partielle, les taux restent identiques, seule la méthode de calcul change, c'est une délibération qui a été votée à la Ville de Saint-Quentin en novembre 2018, si je ne me trompe pas.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

- 26 mars 2019 -

Délibération 6

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°3 à la convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : M. le Président

Dans une convention conclue entre la Communauté d'agglomération et la Ville le 22 mars 2017, les deux entités ont convenu de recourir aux prestations de service.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions en intégrant dans la convention cadre la prestation « droit des sols ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

M. BERTRAND – Il s'agit d'une évolution de la mutualisation afin de compléter la prestation Droits des sols dans la convention cadre qui a été votée en mars 2017.

Des questions, des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 7

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes.

Rapporteur : M. le Président

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale doivent présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport prévu par l'article 61 de la loi de 2014 doit permettre de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et rendre visible ce sujet aux yeux de toutes et tous.

Les modalités et contenus de ce rapport ont été précisés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015. Il comporte :

- un état des lieux concernant la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle) ;

- un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire ;

- la définition des orientations pluriannuelles destinées à conforter cette égalité et à lutter contre les discriminations, à la fois dans les fonctionnements internes de la collectivité comme employeur et dans ses actions en direction de la population.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le rapport.

*

M. BERTRAND – La loi nous impose de rédiger et de soumettre au vote un rapport sur la situation, mais même s'il y a l'obligation légale de présenter ce rapport, le plus important étant avant tout de présenter un bilan des ressources humaines de la collectivité et les pistes d'actions pour les mois à venir. Juste pour information, l'Agglomération du Saint-Quentinoise compte 43 % de femmes, 57 % d'hommes, avec une moyenne d'âge identique pour les femmes et les hommes. Pour 2019, dans les pistes d'actions que nous avons, il y a la signature de la Charte européenne pour l'égalité Hommes/Femmes dans la vie locale, l'obtention du label égalité pour promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles, la mise en place également d'un questionnaire anonyme pour évaluer le ressenti des agents en matière d'égalité hommes/femmes et l'accompagnement et la protection des agents victimes de violences conjugales en lien avec le CISPD.

- 26 mars 2019 -

Y a-t-il des questions, des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 8

ADMINISTRATION GENERALE

Charte d'accueil dans les services publics de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Afin d'améliorer l'attractivité de notre Agglomération, de positionner l'usager au cœur de son fonctionnement et de valoriser l'image d'un service public professionnel, l'Agglo du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de labellisation de la qualité de ses accueils. Le référentiel Marianne, mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de l'Etat de transformation de l'action publique dans tous les services publics, définit le standard de la qualité de l'accueil dans les services.

L'engagement dans cette démarche a pour but de garantir la qualité de l'accueil proposé sur les sites de l'Agglo, de poursuivre le développement du guichet unique : Agglo j'écoute, de renforcer les e-services, d'augmenter le niveau d'autonomie des agents et de développer la transversalité et l'esprit de services ressources entre les services experts et l'accueil.

Ce projet s'inscrit dans la volonté des élus et de l'administration visant l'amélioration de l'accueil des usagers et la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue.

Dans ce cadre, l'Agglo a mis en œuvre un vaste programme d'actions dont l'élaboration de sa charte d'accueil. Elaborée conjointement avec des agents d'accueil et des usagers de l'Agglo, la charte expose les engagements dont sont garants l'ensemble des agents pour un accueil de qualité au sein des services. Elle a vocation à être affichée sur tous les sites de l'Agglo.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la charte d'accueil dans les services publics de l'Agglo du Saint-Quentinois.

*

- 26 mars 2019 -

M. BERTRAND – En septembre 2018, en lançant son plan ODYSSEE, l'Agglo s'est engagée dans une démarche de qualité en mettant les usagers au cœur de ses actions. Fabien BLONDEL est là pour répondre à toutes vos questions ou s'il souhaite intervenir quand même, il a la parole.

Fabien BLONDEL – J'attends de répondre s'il y a des questions particulières.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 9

FINANCES

Compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2018 relatif au budget principal présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal.

*

M. BERTRAND – Vous avez entre les mains les opérations du compte de gestion réalisé par le trésorier municipal. C'est la réalisation article par article du budget voté en 2018. Je vous propose de l'approuver à moins qu'il y ait des observations ou des réserves. Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Arrivée de Monsieur Paul GIRONDE

Délibération 10

FINANCES

Compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2018, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		5 293 250,70	9 586 703,70	
Opérations de l'exercice	64 983 543,98	69 650 752,55	22 869 883,10	21 812 730,17
TOTAUX	64 983 543,98	74 944 003,25	32 456 586,80	21 812 730,17
Résultats de clôture		9 960 459,27	10 643 856,63	
Reste à réaliser			604 082,00	1 823 307,00
Résultats définitifs		9 960 459,27	9 424 631,63	

L'excédent d'exploitation est de 9 960 459,27 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 9 424 631,63 euros.

L'excédent reporté est donc de 535 827,64 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 9 960 459,27 euros à la couverture du besoin de financement pour 9 424 631,63 euros et le surplus d'un montant de 535 827,640 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2019).

Le déficit d'investissement d'un montant de 10 643 856,63 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2019.

*

M. BERTRAND – Pour ce rapport, je laisse la parole au premier Vice-Président.

M. RENARD – Ce rapport s'appelle le compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglo du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Le Président ne prend pas part au débat.

Vous avez pris connaissance du compte administratif 2018, il est arrêté pour 2018 avec un excédent d'exploitation de 9,9 millions d'euros et un déficit d'investissement de 9,4 millions d'euros. L'excédent est à nouveau reporté de 535.000 euros. Je tiens à noter que depuis le début du mandat, nos deux collectivités fusionnées ont beaucoup investi et qu'elles ont de fait consommé les excédents accumulés lors des années précédentes pour éviter d'avoir recours à l'emprunt. Je vous demande donc d'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

Y a-t-il à ce sujet des questions, des remarques ?

M. TOURNAY- Merci M. le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, L'intérêt du compte administratif, c'est d'obtenir une lecture de ce qui a été vraiment réalisé pour l'année 2018 en le mettant en parallèle avec les prévisions budgétaires. Donc, je constate que concernant les charges générales 82 % des dépenses prévues au budget primitif ont été réalisées, c'est mieux que l'an dernier, reste qu'au regard des investissements, 25 % de ce qui a été voté n'a pas été réalisé, tout au moins, n'apparaît pas sur ce compte-rendu. Pourrions-nous avoir des informations à ce sujet ?

D'autre part, je souhaiterais avoir à nouveau davantage d'éclaircissements concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous avons déjà évoqué ici-même le fait que la taxe et les diverses contributions qui s'y rattachent, sont trop élevées au regard des dépenses réelles et que la surtaxation est illégale. Donc la loi est explicite sur le sujet, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit être calculée de manière à ce que son montant, augmenté des éventuelles recettes tirées de la collectivité du traitement des ordures, comme la vente de chaleur pour les incinérateurs, équilibre exactement les dépenses de ce service, l'article L. 2333-76 du code général des collectivités territoriales dispose, je cite l'article « que cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets gérés, par ailleurs les recettes liées aux ordures ménagères ne peuvent excéder une tolérance d'environ 2 % de ce que représente les dépenses ». Donc en recettes de fonctionnement, je vais rentrer un petit peu dans le détail des chiffres, en recettes de fonctionnement, il y a 11,578 millions d'euros de taxes plus d'autres produits divers pour un montant total de 13,063 millions. En recettes d'investissement, une somme de 104.659 euros et en dépenses de fonctionnement, nous trouvons 8,594 millions d'euros et en dépenses

d'investissement 1,21 millions d'euros, donc pour être tout à fait précis, on a 13.168.000 euros en recettes et 9.800.000 euros en dépenses, soit une différence d'environ 3,3 millions de recettes excédentaires, soit 34,2 % des dépenses, donc on est loin de la marge des 2 % tolérés, donc M. le 1er Vice-Président, pourrions-nous avoir des explications sur cette situation qui semblerait, sur le papier, bien éloignée de l'article L.2333-76 avec un taux trop élevé ? Je veux bien qu'il y ait un plan pluriannuel de dépenses concernant les ordures ménagères et les investissements, sauf que cette incongruité comptable réapparaît chaque année, dans le document n'apparaissent pas dans le chapitre aux collectes et traitement des ordures ménagères d'autres dépenses d'investissement que celles que j'ai citées. Je vous remercie.

M. RENARD – Bien, peut-être que je vais demander à Sylvia DESSON de nous apporter quelques éclaircissements.

Mme DESSON – Au niveau des investissements non réalisés, donc nous sommes en fait sur un rephasage notamment au niveau de la piscine et du parc animalier, donc nous avons un report cette année et nous avons à peu près 80 % de réalisations. En ce qui concerne la TEOM, comme vous l'avez souligné, nous sommes sur un programme pluriannuel avec des provisions qui sont mises sur l'ensemble de nos déchèteries, avec des travaux qui sont prévus sur la sécurisation des nouvelles déchèteries qui ont été pris sur le territoire, comme Clastres par exemple.

M. RENARD – Jean-Marc, vous voulez donner quelques explications sur la taxe ?

M. Jean-Marc BERTRAND – Je ne peux qu'abonder dans le sens de Sylvia et de ses explications, étant donné évidemment qu'au niveau des déchets ménagers, il y a également beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte chaque année et qui font qu'il faut être très prudent au niveau de cette taxe et de son utilisation en dépenses.

M. RENARD – Je ne sais si ces réponses vous suffisent, mon cher collègue ! Je vous en prie.

M. TOURNAY – Alors, si je comprends bien, il y a une somme au global qui est provisionnée ?

M. RENARD – Tout à fait.

M. TOURNAY – Chaque année ? Parce que si je reprends les comptes administratifs des cessions précédentes, on a à peu près des sommes équivalentes qui sont provisionnées chaque année. Donc au bout d'un moment, on arrive à une somme vraiment très conséquente, c'est là que j'ai du mal à suivre le cheminement comptable.

M. RENARD – Vous avez raison, ce n'est pas chose facile, mais il est évident, comme on vient de le signaler, le traitement des ordures ménagères nécessite des approfondissements année par année, par conséquent, ce n'est pas toujours très facile de déterminer au préalable les sommes qu'il faut y affecter. Quoi qu'il en soit, chaque année, on met bien sûr une somme pour répondre aux attentes formulées sur ce chapitre.

M. TOURNAY – Pourrions-nous savoir quelle somme est provisionnée actuellement ?

Mme DESSON – On a par exemple 342.000 euros pour la déchèterie d'Omissy, 252.000 euros pour Clastres, on a également une opération sur les conteneurs, sur les bacs roulants

pour à peu près 710.000 euros et nous avons à l'étude une ressource pour environ 500.000 euros.

M. RENARD – Voilà les chiffres un peu précis permettant peut-être ... oui je vous en prie !

M. TOURNAY – Je vous remercie pour ces éclaircissements, je fais le calcul très rapidement, on est à peu près à 1.800.000 euros de provisions, donc on est assez loin de la différence que j'ai effectuée tout à l'heure, c'est-à-dire de 3.300.000 euros.

M. BERTRAND – Moi, je n'ai le droit de rien dire ?

M. RENARD – Si tu peux dire.

M. BERTRAND – Je peux dire ou je ne peux pas dire, attendez, il ne faut pas que la délibération....

M. RENARD – Non, non la délibération...

M. BERTRAND – Vous êtes sûr ? Pendant longtemps, longtemps, et je parle aussi sous le contrôle de Frédérique, on a été déficitaire, si vous connaissez exactement le taux de ce que sera la TGAP, je vais vous dire il ne s'agit pas de faire l'écureuil par excès de prudence, mais il faut tout simplement éviter de se retrouver dans le rouge le moment venu. Donc on n'est pas en train de faire l'écureuil qui va ensuite s'installer au Parc d'Isle avec ses noisettes, on est tout simplement en train de faire attention à ne pas prendre dans la poche des habitants de l'Agglo du Saint-Quentinois, c'est juste cela.

M. RENARD – C'est une précision importante parce que c'est évident qu'on ne peut pas envisager l'avenir, par conséquent, il vaut mieux être prudent de ce point de vue. J'espère que ces chiffres que l'on vient de vous donner vous permettront d'apprécier un petit peu la situation d'un autre œil. Est-ce que vous êtes satisfait Monsieur ?

M. BERTRAND – Vous n'en avez pas dit trop non plus quand même M. RENARD.

M. RENARD – Non mais je veux quand même essayer de le convaincre cet homme.

M. BERTRAND – Satisfait, c'est d'une grande valeur quand même.

M. RENARD – Oui mais peut-être, il peut être satisfait qu'on lui apporte des réponses à des questions qu'il vient de poser.

M. TOURNAY – Je suis très satisfait qu'on m'apporte des réponses et c'est de la transparence, c'est très bien. C'est juste que d'une année sur l'autre...

M. BERTRAND – Je suis jaloux de votre échange avec Roland RENARD, avec moi vous n'êtes jamais satisfait et avec Roland, vous êtes satisfait.

M. TOURNAY – J'entends les efforts qui sont faits. Je remarque juste que d'une année sur l'autre, on a un différentiel qui augmente et voilà, quand je vous parlais de provisions tout à l'heure, je demandais quel était le montant total des provisions, on m'a amené des éléments pour à peu près 1,8 millions d'euros, mais le reste où va-t-il en attendant ?

M. RENARD – Dans le fonctionnement.

M. TOURNAY – Le fonctionnement général ?

M. RENARD – Oui bien sûr, des ordures ménagères.

M. TOURNAY – Sauf qu'on ne l'utilise pas. On ne l'utilise pas vu que c'est un excédent ? C'est à dire qu'il n'est pas au budget.

M. RENARD – Pour l'instant, c'est reporté pour le fonctionnement.

M. TOURNAY – D'accord, il y a quelque chose que je ne saisis pas, j'avoue.

M. BERTRAND – De toute façon, vous êtes satisfait ?

M. RENARD – Oui, il doit être satisfait.

M. TOURNAY – Pas tout à fait.

M. RENARD – Pas tout à fait. Bon, la réunion n'est pas terminée. Par conséquent, et puis les chiffres sont les chiffres aussi.

Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Des questions ? Nous pouvons donc voter. Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 57 voix pour et 8 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Louis GASDON, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

- 26 mars 2019 -

Délibération 11

FINANCES

Bilan des cessions et des acquisitions - Exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil est appelé à délibérer sur la politique foncière menée par la collectivité au vu du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2018 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Acquisition :

Suivant préemption en date du 22 juin 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a acquis les 10 et 13 septembre 2018 à la SAS TERGAL INDUSTRIES, un ancien site industriel situé 1 rue Jules Vercruysse à Gauchy, cadastré section AH n°142, 143, 239, 252 pour une surface totale de 112 739 m². L'acquisition a été réalisée moyennant le prix de 150 000 €.

Cession :

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a cédé le 13 juillet 2018 à la SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE L' AISNE trois parcelles de terrain situées lieudit les Quarante Setiers à Gauchy figurant au cadastre sous les références ZL n°140, 224 et 142 d'une surface totale de 85 262 m². Cette cession a été réalisée moyennant le prix de 596 834 €.

Échanges :

Il n'y a pas eu d'échanges.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le bilan des acquisitions, cessions et échanges fonciers de l'année 2018.

*

M. BERTRAND – C'est le code général des collectivités territoriales qui nous demande ce document, il concerne notamment l'acquisition du site Tergal à Gauchy et la cession à la SEDA des parcelles prévues pour le lotissement de Gauchy.

Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

- 26 mars 2019 -

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 12

FINANCES

Budget primitif principal pour l'exercice 2019 - Fiscalité - Vote de taux - Attribution de compensation - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

I – Budget primitif principal pour l'exercice 2019

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	42 795 521,00 €	36 182 432,00 €
Section de fonctionnement	70 019 750,00 €	66 524 809,00 €
Reprise de l'excédent	535 827,00 €	
Besoin de financement		10 643 857,00 €
Total	113 351 098,00 €	113 351 098,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 375 488,00 €	344 720,00 €
Section de fonctionnement	244 720,00 €	4 275 488,00 €
Total	4 620 208,00 €	4 620 208,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	47 171 009,00 €	41 171 009,00 €
Section de fonctionnement	70 800 297,00 €	70 800 297,00 €
Total	117 971 306,00 €	117 971 306,00 €

II – Fiscalité intercommunale – Vote des taux

Vu le code général des impôts,

Vu le budget principal 2019,

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

Taxes	Taux	Lissage
Taxe d'habitation	9,39 %	/
Taxe foncière bâtie	2,57 %	3 ans à compter de 2017
Taxe foncière non bâtie	3,78 %	3 ans à compter de 2017
Cotisation foncière des entreprises	26,78 %	12 ans à compter de 2017

Territoire	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Taux 2019
Territoire ex CA de Saint-Quentin	14,28 %
Territoire ex CC de Saint-Simon	12,78 %

III – Les attributions de compensation

A – Communes versant une attribution de compensation à la Communauté d'agglomération

CASTRES	4 109,42 €
CONTECOURT	3 517,30 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 251,24 €
PIEULAIN	11 938,13 €
FONSOMMES	5 299,59 €
GRUGIES	30 409,16 €
HOMBLIERES	31 091,52 €
LESDINS	27 934,30 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	6 488,69 €
OMISSY	14 843,96 €
REMAUCOURT	14 689,68 €

B – Communes bénéficiant d'une attribution de compensation par la Communauté d'agglomération

- 26 mars 2019 -

ANNOIS	2 094,60 €
ARTEMPS	5 452,92 €
AUBIGNY	13 029,24 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	1 371,60 €
CLASTRES	6 870,00 €
CUGNY	366,84 €
DALLON	14 235,72 €
DURY	19 812,48 €
FAYET	53 925,94 €
FLAVY-LE-MARTEL	56 783,76 €
FONTAINE LES CLERCS	2 924,28 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	27 996,80 €
GAUCHY	3 471 522,97 €
HAPPENCOURT	1 141,68 €
HARLY	551 501,51 €
MARCY	42 409,00 €
JUSSY	277 000,00 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	125 199,12 €
MORCOURT	460 361,58 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	67 624,40 €
OLLEZY	584,36 €
ROUVROY	25 227,26 €
SAINT-QUENTIN	7 161 695,89 €
SAINT-SIMON	8 648,16 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	4 632,96 €
SOMMETTE	3 117,12 €
TUGNY-LE-PONT	22 001,40 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	1 525,08 €

Les attributions seront versées mensuellement.

Les attributions de compensation pourront être revues suivant le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

IV – La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité pour l'année 2019 par commune est la suivante :

ANNOIS	7 590 €
ARTEMPS	7 228 €
AUBIGNY-AUX-KAISNES	4 935 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000 €
CASTRES	6 143 €
CLASTRES	12 828 €
CONTECOURT	3 000 €
CUGNY	11 989 €
DALLON	7 846 €
DURY	5 223 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 192 €
FAYET	8 794 €
FLAVY-LE-MARTEL	30 493 €
FIEULAIN	7 040 €
FONSOMME	10 725 €
FONTAINE-LES-CLERCS	5 688 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	8 947 €
GAUCHY	160 775 €
GRUGIES	23 230 €
HAPPENCOURT	3 516 €
HARLY	23 189 €
HOMBLIERES	27 427 €
JUSSY	17 882 €
LESDINS	16 825 €
MARCY	3 891 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	7 849 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	28 840 €
MORCOURT	6 491 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 229 €
OLLEZY	4 478 €
OMISSY	13 894 €

REMAUCOURT	6 819 €
ROUVROY	7 160 €
SAINT-QUENTIN	949 150 €
SAINT-SIMON	11 628 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	15 851 €
SOMMETTE-EAUCOURT	4 568 €
TUGNY-ET-PONT	5 684 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 196 €

La dotation de solidarité communautaire sera versée en octobre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de retenir les taux d'imposition suivants :

- cotisation foncière des entreprises : 26,98 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,28 % sur le territoire de la CA de Saint-Quentin et 12,78 % sur le territoire de la CC de Saint-Simon
- taxe d'habitation : 9,39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 %

2°) de fixer le montant de l'attribution de compensation suivant la répartition ci-dessus ;

3°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire comme indiquée ci-dessus ;

4°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2019 et de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature.

*

M. BERTRAND – Guy ?

M. DAMBRE – Mes chers collègues, M. le Président, Nous allons délibérer sur le budget pour l'année 2019. Vous le savez, depuis la fusion, nous avons fait le choix de maîtriser la dépense publique en fonctionnement pour pouvoir soutenir l'investissement local, nous avons ainsi transféré 32,6 millions d'euros en investissement de 2016 à 2018. Ce budget ne sera pas différent alors même que nous assumons de nouvelles compétences que nous avons misé sur la solidarité avec les communes membres au profit de nos habitants et que nous maintenons un haut niveau d'investissement. Malgré une nouvelle baisse des dotations, en n'augmentant pas les impôts, nous parvenons à une augmentation de dépenses de fonctionnement seulement de 1 %, avec même une baisse des charges à caractère général. Nous souhaitons être vigilant sur nos dépenses de fonctionnement en raison de l'incertitude qui pèse sur les recettes, notamment sur la fiscalité. Cette rigueur nous permet de dégager des marges de manœuvre

pour investir plus de 30 millions d'euros cette année sur le parc animalier, la piscine Jean Bouin et la zone d'activité économique la Clef des champs notamment, ce sont aussi des investissements de voirie et réseaux dans les zones d'activité et des communes et des politiques de proximité pour l'économie et le logement. Je tiens à remercier M. le Président l'ensemble des services pour la préparation de ce budget maîtrisé et particulièrement la Direction des Finances et de l'Achat public, avec qui je travaille étroitement. J'en ai terminé M. le Président.

M. BERTRAND – Merci. Plusieurs choses, sur ce débat qui est important, même si pour moi le projet de budget ne résume pas l'action de l'Agglo pendant l'année à venir. L'Agglo continue sa transformation pour son développement, mais en n'oubliant pas les gens de l'Agglo, c'est-à-dire les hommes et les femmes qui habitent sur le territoire de l'Agglo. Parce que la pire des choses serait de penser à l'institution et d'oublier les gens. Or, aujourd'hui en politique, si vous oubliez les gens c'est que vous n'avez rien compris, rien compris de rien compris. Et c'est la raison pour laquelle la qualité des services rendus aux usagers est pour nous quelque chose de très important. Quelle que soit la taille des collectivités que vous gérez, moi je ne suis pas maire, nous appliquons la même logique, on fait attention à cet argent parce qu'il est plus important que le nôtre, c'est celui des contribuables, et on essaie de gérer comme vous le gérez. Entre parenthèse, si l'Etat depuis des décennies était géré comme le sont vos communes, notamment les communes rurales, on n'en serait pas là aujourd'hui ! Aujourd'hui, dans les grandes masses budgétaires, plus de 7 millions d'euros, c'est pour assurer la mobilité de nos habitants, Saint-Quentin Mobilité 6,7 millions, 680.000 euros pour ANDIGO, notamment pour celles et ceux qui ont plus de difficulté, 500.000 euros en faveur de l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi, un demi-million d'euros, nous ne sommes pas l'Etat, on n'est pas la Région non plus, l'Agglo mais pourtant on fait cet effort d'un demi-million d'euros, 450.000 euros pour la MEF et 28.000 euros pour l'ADERMAS. 5,5 millions d'euros pour le développement économique, à savoir les travaux dans les zones d'activité 5 millions, les aides directes, l'animation du territoire en faveur de l'emploi et de l'économie de demain, je pense à REV3, je pense à la Robonumerique, 620.000 euros pour la politique de l'Habitat et pour l'accompagnement des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, que ce soit l'ANAH ou le bonus Energie. Et au-delà des investissements en équipement de service de la collectivité, Piscine Jean Bouin, Parc d'Isle, les déchèteries, réseaux d'eau et d'assainissement, on y reviendra, l'Agglo contribue au développement de ses communes à hauteur de près de 2 millions d'euros, 1,5 millions d'euros en dotation de solidarité communautaire et 360.000 euros de fonds de concours. C'est-à-dire qu'on est bel et bien dans les compétences de l'Agglo. Faites très attention à ne pas développer des compétences, on pourrait très bien le faire, mais qui engendrerait également des coûts importants, et là il est très important, comme on n'a pas une immense visibilité de la part de l'Etat sur ce que seront les financements à 5 ans, à 10 ans et à 15 ans, moi je ne veux pas embarquer l'Agglo dans des dépenses qu'on ne serait pas en mesure d'assumer à 5, 10 ou 15 ans, donc on doit faire attention, mais cela ne nous empêche pas d'avancer, d'investir mais en gérant le mieux possible et c'est encore une fois tout à fait réalisable, c'est ce que vous faites, c'est que nous essayons de faire et ils seraient bien inspirés là-haut de pouvoir effectivement le faire. Un certain nombre de sujets également qui sont importants, les charges à caractère général diminuent de 5,54 %, ce qui montre que lorsque l'on peut faire des économies, on ne se gêne pas pour le faire, j'essaie toujours, dans toutes mes fonctions, d'être un petit peu radin, mais c'est ce qui permet également, je le dis très clairement, de maintenir aussi la pression par rapport à l'ensemble des demandes qui peuvent être faites et quand on fait des investissements ou des dépenses, c'est que vraiment, on a besoin effectivement de les faire. Le taux de réalisation en investissement sur 2018 qui est à améliorer est de 73,35 % et il faut

aussi savoir que les dépenses réelles ont été en diminution de 3,2 % entre 2017 et 2018, ce qui montre bien vous le voyez, qu'à chaque fois qu'on peut diminuer les dépenses, on ne se gêne pas pour le faire, en cherchant à être le plus efficace possible sur ce qu'est notre cœur de métier et nos compétences principales.

Y a-t-il des questions ?

M. TOURNAY - Merci M. le Président, non pas de questions, quelques remarques, remarques générales d'abord, cette année ne fera pas exception, les dotations de l'Etat sont de nouveau en baisse, c'est une démarche qui a été initiée durant le mandat du Président SARKOZY et les membres de la majorité présidentielle actuelle devraient peut-être nous expliquer les bienfaits de ces baisses de dotations, pour ma part, je n'en vois pas, si ce n'est la perte pour l'Agglomération d'un demi-million d'euros cette année. Concernant les taux, j'ai bien entendu la remarque, je note qu'ils sont stables, j'ai entendu le fait qu'on n'augmente pas les impôts, non effectivement mais les impôts vont quand même augmenter puisque les bases vont être revalorisées, les taux eux ne bougent pas effectivement. Sinon, je ne vais pas refaire le débat d'orientation budgétaire, mais concernant certaines grandes orientations comme le parc animalier, dont je ne cautionne vraiment pas la philosophie, la vidéosurveillance, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au rapport 50, le recours bien trop systématique aux délégations de service public, l'usage important et coûteux en communication, voilà, j'aurais préféré que cet argent soit destiné à d'autres projets en terme de transports, ou d'accès à la médecine de proximité, je pense qu'il y avait là par exemple d'autres priorités. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Juste un point, les compétences de l'Agglo c'est quoi déjà ? Médecine de proximité, je le dis très clairement, on n'est pas l'Etat, on ne peut rien faire, après il ne s'agit pas d'empiéter également sur le rôle des communes, je le sais, à chaque fois qu'on peut et qu'on doit aider au titre de la commune, on l'a fait en ouvrant des maisons médicales, entre parenthèse, heureusement, qu'on n'est pas passé par l'ARS, parce que l'ARS c'est 3 ans de réunions, 30 réunions pour toucher 3 cacahuètes à la fin. Heureusement, qu'on l'a fait plus rapidement puis heureusement qu'on a réussi à avoir SOS MEDECINS. Cela c'est plus un pouvoir d'intervention qu'une compétence. Nos compétences, vous les connaissez et les maires ont aussi décidé que jusqu'à la fin de ce mandat il n'y aurait pas d'élargissement des compétences et je le répète, on n'a pas la compétence générale, donc quand vous nous dites ça, vous pouvez très bien dire aussi qu'il faudrait une ligne de TGV entre Saint-Quentin et Paris et que c'est à l'Agglo de le faire, vous pouvez le dire, ça peut intéresser du monde mais ça n'amusera personne, parce que ce n'est pas dans nos compétences non plus.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Juste pour le redire également, les taux n'augmentent pas, je tiens à le dire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

- 26 mars 2019 -

Délibération 13

FINANCES

Compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2018 relatif au budget annexe eau présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe eau.

*

M. BERTRAND – M. LECLERCQ, vous nous faites une présentation ou vous répondez aux questions ? Vous avez le choix.

M. LECLERCQ – C'est plutôt au niveau du compte administratif non ?

M. BERTRAND – Comme échange il n'y a rien à dire ? Non.

Y a t'il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

- 26 mars 2019 -

Délibération 14

FINANCES

Compte administratif du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2018, le compte administratif s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		3 118 370,90	2 984 824,71	
Opérations de l'exercice	7 422 129,08	8 723 751,54	4 121 753,85	4 422 117,29
TOTAUX	7 422 129,08	11 842 122,44	7 106 578,56	4 422 117,29
Résultats de clôture		4 419 993,63	2 684 461,27	
Reste à réaliser			315 627,00	
Résultats définitifs		4 419 993,36	3 000 088,27	

L'excédent d'exploitation est de 4 419 993,36 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 3 000 088,27 euros.
L'excédent reporté est donc de 1 419 905,09 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe eau pour l'exercice 2018 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par

Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 4 419 993,36 euros à la couverture du besoin de financement pour 3 000 088,27 euros et le surplus d'un montant de 1 419 905,09 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2019).

Le déficit d'investissement d'un montant de 2 684 461,27 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2019.

*

M. BERTRAND – M. LECLERCQ, vous êtes rapporteur.

M. LECLERCQ – Merci M. le Président, donc comme pour le compte du budget principal, il faudra que vous ne preniez pas part au débat. Concernant le compte administratif pour le budget eau, on a un excédent d'exploitation de 4.419.993 euros et un besoin de financement qui est dû au déficit d'investissement de 3.088.027 euros, donc on a un excédent à nouveau reporté de 1.419.905 euros. Le compte administratif du budget eau fait ressortir un excédent, je tiens tout de suite à préciser que cet excédent ne peut pas nous permettre de diminuer le prix de l'eau puisqu'il s'agit simplement du glissement de travaux à réaliser du cumul d'excédents des années précédentes. Ces excédents sont consommés majoritairement pour nous éviter d'avoir recours à l'emprunt. Voilà M. le Président, mes chers collègues. Donc il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce compte administratif ?

M. TOURNAY – Merci, je vais me permettre de coupler mon intervention avec le rapport 17 qui est le compte administratif de l'assainissement parce que cela m'évitera de dire à deux reprises la même chose. Alors j'entends bien que cet excédent de 1.419.905 euros ne permettrait pas de réduire le prix de l'eau, par contre quand je vois que l'excédent de l'assainissement est lui de 4,8 millions d'euros, ça commence à chiffrer. Alors quand on cumule les deux, on sait qu'on a une des eaux les plus chères de France et plus grave, un taux de perte qui reste aux alentours de un quart, je me demande s'il est légitime que l'on atteigne des excédents aussi importants. Je vous remercie.

M. LECLERCQ – Simplement, des remarques par rapport à ce que vous venez de dire. L'excédent qui est dans le compte du budget assainissement, on ne va pas pouvoir refaire du réseau d'eau potable avec puisque c'est dans l'assainissement, là c'est la première impossibilité. Ensuite, concernant le prix de l'eau vous avez fait partie de la commission eau et assainissement, vous avez vu qu'il va y avoir un lissage du prix, enfin on a bloqué les prix jusque 2020 et après un lissage pendant 7 ans pour tout le territoire. Vous avez vu qu'il y a des gros travaux prévus, on a des ambitions au niveau des taux de perte, comme on vous l'a dit, le rendement n'est pas acceptable aujourd'hui et comme je vous l'ai dit à la dernière réunion, nous risquons d'avoir des mauvaises surprises encore cette année avec une diminution de ce rendement malgré les efforts qui sont faits. Je réponds aussi directement à la question concernant le budget assainissement, vous avez des gros travaux qui n'ont pas été exécutés en 2018, mais qui sont reportés en 2019 comme par exemple, la câblerie de la station d'épuration à hauteur de 600.000 euros.

Avez-vous d'autres remarques ou d'autres questions ?

Donc, M. le Président, il faudrait que vous sortiez pour pouvoir voter le compte administratif.
Nous pouvons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

M. le Président, vous pouvez revenir.

M. BERTRAND – Ce n'est pas pour dire mais quel formalisme à la française ! Etre obligé de quitter sa place et se planquer derrière quelque chose, alors qu'il suffirait tout simplement de ne pas prendre part au vote. Heureusement que le ridicule ne tue pas !!

Franchement, pour estimer qu'il ne faut pas que celui qui a été à la tête ne fasse pression ou autre, c'est d'un ridicule tout cela, je le dis à ceux qui voudraient devenir législateurs un jour, n'importe quoi !

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Départ de Madame Jamila MALLIARD

Délibération 15

FINANCES

Eau - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe Eau pour l'exercice 2019 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	7 195 475,00 €	7 162 227,00 €
Section d'exploitation	8 730 010,00 €	7 498 701,00 €
Reprise de l'excédent	1 419 905,00 €	
Besoin de financement		2 684 462,00 €
Total	17 345 390,00 €	17 345 390,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	3 271 684,00 €	620 470,00 €
Section d'exploitation	520 470,00 €	3 171 684,00 €
Total	3 792 154,00 €	3 792 154,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	10 467 159,00 €	10 467 159,00 €
Section d'exploitation	10 670 385,00 €	10 670 385,00 €
Total	21 137 544,00 €	21 137 544,00 €

I – Les investissements programmés en 2019

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

- Travaux d'eau potable dans les communes : 3 273 500,00 €
- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages : 1 969 127,00 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles : 339 100,00 €
- Avances et provisions : 2 000,00 €

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts soit un montant de 1 578 500 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2019
Charges à caractère général	2 335 575,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 795 080,00 €
Atténuations de produits	1 200 000,00 €
Autres charges de gestion courante	350 000,00 €
Charges financières	209 200,00 €
Charges exceptionnelles	438 870,00 €
Dépenses imprévues	172 976,00 €
Total	7 498 701,00 €

2) Les recettes

Libellé	2019
Atténuation de charges	410 000,00 €
Vente de produits fabriqués, prestations	8 042 510,00 €
Subventions d'exploitation	50 000,00 €
Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
Produits exceptionnels	215 500,00 €
Total	8 730 010,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Eau tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2019.

*

M. BERTRAND – M. LECLERCQ a la parole, je peux rester là ? Vous ne m'oubliez pas M. LECLERCQ.

M. LECLERCQ – Non pas de soucis. Concernant le budget 2019, nous avons la section d'exploitation qui comprend 7.325.000 euros de dépenses avec une diminution de 0,15 % par rapport à 2018. Nous avons en recettes 8.730.010 euros dont 8.000.000 euros de vente d'eau et de redevances. Ces recettes ont augmenté légèrement entre 2018 et 2019 de 4.000 euros. L'objectif est de maîtriser, voire diminuer nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir investir, entre autres dans les réseaux. Au niveau de l'investissement, ces investissements ont été regroupés en 4 enveloppes, la première enveloppe qui correspond aux travaux d'eau potable, donc tout ce qui est réseaux 3.273.500 euros, des opérations connexes d'entretien sur

les ouvrages entre autres tout ce qui est entretien des châteaux d'eau 1.969.127 euros, des immobilisations corporelles et incorporelles à hauteur de 339.000 euros, des avances de provisions de 2.000 euros, ces opérations d'investissements s'élèvent au total à 5.583.727 euros, dont les principales opérations sont : les travaux d'eau potable sur Saint-Quentin, Gauchy, Fonsomme, Montescourt-Lizerolles, pour 3.273.500 euros, avec des subventions de l'Agence de l'eau Artois/Picardie et des travaux de rénovation des réservoirs, comme je vous l'ai cité tout à l'heure pour 517.335 euros, Agence de l'eau de Picardie en subvention de l'APEI au niveau du Département et du DSIL au niveau de l'Etat. Voilà M. le Président.

M. BERTRAND – Merci beaucoup, Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Donc que ce soit clair, le prix de l'eau n'augmente pas, il ne bouge pas.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 16

FINANCES

Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2018 relatif au budget annexe assainissement présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe assainissement.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 17

FINANCES

Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois pour l'exercice 2018

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2018, le compte administratif s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		6 208 765,38	2 316 503,28	
Opérations de l'exercice	8 354 673,81	10 476 288,03	5 923 088,15	5 734 572,96
TOTAUX	8 354 673,81	16 685 053,41	8 239 591,43	5 734 572,96
Résultats de clôture		8 330 379,60	2 505 018,47	
Reste à réaliser			1 023 572,00	
Résultats définitifs		8 330 379,60	3 528 590,47	

L'excédent d'exploitation est de 8 330 379,60 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 3 528 590,47 euros.
L'excédent reporté est donc de 4 801 789,13 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2018 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 8 330 379,60 euros à la couverture du besoin de financement pour 3 528 590,47 euros et le surplus d'un montant 4 801 789,13 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2019).

Le déficit d'investissement d'un montant de 2 505 018,47 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2019.

*

M. BERTRAND – Rapporteur M. LECLERCQ.

M. LECLERCQ – Comme pour le compte administratif concernant l'eau, pour l'assainissement, les résultats : on a un excédent d'exploitation de 8.330.379 euros et le besoin de financement, donc un déficit d'investissement de 3.528.590 euros, on a donc un excédent reporté, comme a dit M. TOURNAY, de 4.801.789 euros. Il est précisé que les résultats des syndicats et des régies ont bien sûr été repris. Est-ce que vous avez des questions ?

Il faudrait que M. le Président sorte.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

- 26 mars 2019 -

Délibération 18

FINANCES

Assainissement - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe Assainissement pour l'exercice 2019 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 822 325,00 €	8 916 505,00 €
Section d'exploitation	9 382 250,00 €	7 584 840,00 €
Reprise de l'excédent	4 801 789,00 €	
Besoin de financement		2 505 019,00 €
Total	19 006 364,00 €	19 006 364,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	7 354 199,00 €	755 000,00 €
Section d'exploitation	655 000,00 €	7 254 199,00 €
Total	8 009 199,00 €	8 009 199,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	12 176 524,00 €	12 176 524,00 €
Section d'exploitation	14 839 039,00 €	14 839 039,00 €
Total	27 015 563,00 €	27 015 563,00 €

I – Les investissements programmés en 2019

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

- Travaux d'assainissement dans les communes : 3 932 840,00 €
- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages : 1 558 827,00 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles : 561 800,00 €
- Avances et provisions : 2 000,00 €

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts soit un montant de 2 861 038 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2019
Charges à caractère général	4 010 100,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 019 565,00 €
Atténuations de produits	700 000,00 €
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Charges financières	409 400,00 €
Charges exceptionnelles	444 775,00 €
Total	7 584 840,00 €

2) Les recettes

Libellé	2019
Atténuation de charges	20 000,00 €
Vente de produits fabriqués, prestations, etc.	8 824 750,00 €
Subventions d'exploitation	474 500,00 €
Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
Produits exceptionnels	18 000,00 €
Total	9 382 250,00 €

- 26 mars 2019 -

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Assainissement tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2019.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 19

FINANCES

Compte de gestion du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2018 relatif au budget annexe circuit présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe circuit.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?
Michel ? non, après ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 20

FINANCES

Compte administratif du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2018, le compte administratif s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			80 476,01	
Opérations de l'exercice	441 968,02	432 487,35	70 358,50	71 948,22
TOTAUX	441 968,02	432 487,35	150 834,51	71 948,22
Résultats de clôture	9 480,67		78 886,29	
Reste à réaliser				
Résultats définitifs	9 480,67		78 886,29	

Le déficit d'exploitation est de 9 480,67 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 78 886,29 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe circuit pour l'exercice 2018 ;

- 26 mars 2019 -

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération concernant son compte de gestion.

*

M. BERTRAND – Rapporteur Michel BONO qui a la parole.

M. BONO – Merci M. le Président. Pour ce compte administratif 2018, on a constaté un déficit d'exploitation pour une fois de 9.480,67 euros, alors je suis désolé, je suis le seul budget déficitaire et le besoin de financement en investissements est de 78.886,29 euros. Je vous avais indiqué lors de la présentation 2018 que ce budget était fragile puisque les recettes ne sont pas aujourd'hui suffisantes pour couvrir toutes les dépenses. La particularité de cette année est que le déficit est en investissements, ce qui était prévisible, mais également en exploitation avec les 9.480,67 euros. Des travaux en investissements ont été réalisés sur cette année 2018. Le budget 2019 ne permettra pas une remise à niveau du circuit, mais notre projet de développement est à moyen, voire à long terme. Voilà ce que je peux dire sur le budget annexe du circuit de Clastres.

Y a-t-il des questions ? s'il n'y a pas de questions, je demande à M. le Président de sortir et de passer au vote.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Merci M. le Président, vous pouvez regagner votre place.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 21

FINANCES

Circuit - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe Circuit pour l'exercice 2019 se décompose en opérations réelles comme suit :

- 26 mars 2019 -

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	- €	134 040,00 €
Section d'exploitation	606 325,00 €	383 917,00 €
Reprise du déficit		9 481,00 €
Couverture du besoin de financement		78 887,00 €
Total	606 325,00 €	606 325,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	212 927,00 €	
Section d'exploitation		212 927,00 €
Total	124 282,79 €	124 282,79 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	212 927,00 €	212 927,00 €
Section d'exploitation	606 325,00 €	606 325,00 €
Total	819 252,00 €	819 252,00 €

I – Les investissements programmés en 2019

Les dépenses concernent des plantations d'arbres, des travaux de menuiseries extérieures ainsi que des travaux de clôture pour un montant de 75 460 €.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement en capital des emprunts pour un montant de 58 580 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

- 26 mars 2019 -

Libellé	2019
Charges à caractère général	155 100,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	199 280,00 €
Charges financières	19 537,00 €
Charges exceptionnelles	10 000,00 €
Total	383 917,00 €

2) Les recettes

Libellé	2019
Vente de produits fabriqués, prestations	606 325,00 €
Total	606 325,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Circuit tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2019.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

M. BONO – Je peux dire deux petits mots sur ce budget. Depuis 2017, le budget annexe du circuit a évolué notamment avec la définition d'une zone de la Clef des Champs. A partir de 2019, de ce budget les dépenses seront impactées sur le budget principal avec un remboursement à partir du budget annexe, principalement le personnel. Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimés à 380 000 euros, soit une diminution d'environ 27 % pour les raisons que je viens d'exposer. Les recettes commerciales sont estimées à 440.000 euros, une recette supplémentaire a été ajoutée de 160.000 euros. Une étude sera menée en cours d'année afin de déterminer les niveaux de recettes nécessaires pour bien équilibrer les futurs budgets. Les dépenses d'investissement concernant l'aménagement du circuit avec par exemple des travaux de clôture qui sont nécessaires, puisque cette clôture est dans un triste état à certains endroits et le montant qui a été provisionné est de 75.000 euros. Le circuit évoluera encore dans les années à venir avec un aménagement de la zone de la Clef des Champs dans son intégralité avec forcément des conséquences sur le circuit. Le recrutement en 2018 d'une assistante commerciale a permis de développer nos activités depuis ce recrutement. L'objectif est bien de promouvoir notre structure et ce dans la durée. Voilà M. le Président.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 22

FINANCES

Compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018.

Rapporteur : M. le Président

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2018 relatif au budget annexe lotissement de Clastres présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions, des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

- 26 mars 2019 -

Délibération 23

FINANCES

Compte administratif du budget annexe lotissement de la Communauté d'agglomération du Saint Quentinois pour l'exercice 2018

Rapporteur : M. le Président

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2018, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		87 385,14	140 981,36	
Opérations de l'exercice	87 385,14			87 385,14
TOTAUX	87 385,14	87 385,14	140 981,36	87 385,14
Résultats de clôture			53 596,22	
Reste à réaliser				
Résultats définitifs			53 596,22	

Il n'y a pas d'excédent d'exploitation, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 53 592,22 euros. Le déficit est de 53 596,22 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe lotissement de Clastres pour l'exercice 2018 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'agglomération concernant son compte de gestion.

*

M. BERTRAND – Le rapporteur est Roland RENARD.

M. RENARD – Le compte administratif du budget annexe du lotissement de Clastres de la

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2018. Nous sommes toujours à l'étude de ces terrains que nous comptons bien céder pour permettre leur aménagement. Le déficit est à hauteur de 53.000 euros, c'est dire qu'en réalité il y a des stocks à ce niveau-là. Du stock, cela veut dire qu'il y a encore des terres à bâtir et à revendre. Il est donc demandé au Conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2018.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. le Président peut sortir.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

M. le Président, vous pouvez revenir

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 24

FINANCES

Lotissement - Budget primitif pour l'exercice 2019 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres pour l'exercice 2019 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement		
Section de fonctionnement	57 000,00 €	3 403,00 €
Reprise du déficit		53 597,00 €
Total	57 000,00 €	57 000,00 €

- 26 mars 2019 -

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000,00 €	3 403,00 €
Section de fonctionnement	3 403,00 €	57 000,00 €
Total	60 403,00 €	60 403,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000,00 €	57 000,00 €
Section de fonctionnement	60 403,00 €	60 403,00 €
Total	117 403,00 €	117 403,00 €

I – Les investissements

Les écritures en investissement sont des écritures d'ordre, le budget étant géré en stock.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Les dépenses réelles concernent des prestations de service ou des études.
Les dépenses d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

2) Les recettes

Les recettes réelles concernent la vente des terrains.
Les recettes d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget du Lotissement de Clastres tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2019.

*

M. BERTRAND –Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

- 26 mars 2019 -

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 25

FINANCES

Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - Réfection ponctuelle de la chaussée et mise en accessibilité de 2 quais bus Zone d'Activités Economiques La Vallée.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale, Saint-Quentin Mobilité a présenté un projet de modification de lignes et de modernisation du réseau PASTEL 2.0.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois accompagne ce projet par la mise en accessibilité de deux arrêts de bus présents rue de la Chaussée Romaine.

Le coût global de cette opération est estimé à 47 700,00 € HT soit 57 240, 00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

- 26 mars 2019 -

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Oui, il y en a qui ne prennent pas part au vote, mais cela on vous l'a signalé à chaque fois.
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZETICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Délibération 26

FINANCES

Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - avenue Abel Bardin et Benoit.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale d'aménagement de la ZAE Rouvroy Morcourt, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite réfectionner ponctuellement l'avenue Abel Bardin et Charles Benoit.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 350 mètres ainsi que la signalisation horizontale.

Le coût global de cette opération est estimé à 73 000,00 € HT soit 87 600, 00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

- 26 mars 2019 -

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEECZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY

Délibération 27

FINANCES

Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - chemin de la Gloriette.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale d'aménagement de la ZAE Rouvroy Morcourt, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite requalifier le Chemin de la Gloriette.

- 26 mars 2019 -

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 80 mètres, la réfection des parkings existants ainsi que la signalisation horizontale.

Le coût global de cette opération est estimé à 161 000,00 € HT soit 193 200,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

- 26 mars 2019 -

Délibération 28

FINANCES

Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne partenariat voirie 2019 - rue Daniel Carlier.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale d'aménagement de la ZAE Rouvroy Morcourt, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite requalifier la rue Daniel Carlier.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'eau potable, le renouvellement du réseau d'éclairage public et des candélabres, la réalisation d'une structure lourde et la réalisation de massifs arbustifs.

Le coût global de cette opération est estimé à 760 340,85 € HT soit 912 409,02 € TTC

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – (avec une pensée pour Daniel)

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Délibération 29

FINANCES

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL - Travaux de requalification du réservoir d'eau potable de Jussy.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans les travaux de requalification du réservoir d'eau potable de Jussy.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- Reprise des désordres sur le Génie Civil,
- Mise en œuvre de résine,
- Remplacements des canalisations de refoulement et de distribution,
- Mise en œuvre des équipements de sécurité

Le coût global de l'opération est estimé à 247 900,00 € HT soit 297 480,00 € TTC.

Ce projet est éligible au DSIL, instruit par la Préfecture de l'Aisne.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter le DSIL auprès de la Préfecture de l'Aisne ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

- 26 mars 2019 -

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 30

FINANCES

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL - Travaux d'équipements de vidéoprotection sur différents sites intercommunaux.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans des travaux de sécurisation des bâtiments intercommunaux.

Dans le cadre de travaux d'extension et rénovation de bâtiments publics, la collectivité souhaite améliorer la sécurisation des lieux d'accueils au public et des bâtiments. Plusieurs axes sont identifiés : supervision des lieux, sécurisation des accès aux bâtiments et lieux publics, centralisation des alarmes intrusions et incendies, supervision au sein d'un PCS de sécurité.

Le coût global de l'opération est estimé à 367 167,00 € HT soit 440 600,00€ TTC.

Ce projet est éligible au DSIL, instruit par la Préfecture de l'Aisne.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter le DSIL auprès de la Préfecture de l'Aisne ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? M. TOURNAY ? La vidéoprotection, normalement ? Ou alors on vous a changé !

M. TOURNAY – Non je n'ai pas de questions, des remarques.

M. BERTRAND – Vous avez raison.

M. TOURNAY – Donc vous prévoyez d'élargir le système de la vidéosurveillance, c'est un projet que vous avez mis en place avec votre prédécesseur à la mairie de Saint-Quentin, et vous-même vous l'avez élargi lorsque vous étiez maire. Vous aviez systématiquement refusé d'en faire une étude véritablement scientifique démontrant ou infirmant ce qui est induit par l'installation, le coût, l'utilisation et l'impact d'un dispositif de surveillance par caméra installée sur la voie publique. La seule réponse qui m'a été faite et qui continue de m'être faite, c'est celle de l'exemple, on va me dire grâce à la vidéo on a pu réaliser ça, on a pu faire ça.... Sauf que là il faut bien différencier l'exemple de la preuve. Alors vous aviez bien, le 22 février 2016, vous étiez encore maire de Saint-Quentin et il avait été question d'un audit, vous aviez annoncé, je vais me permettre de vous citer, vous vous adressiez à moi « il y a un audit qui a été fait notamment sur l'implantation des caméras, sur le fonctionnement, je pense que courant janvier, cet audit une fois que nous l'aurons récupéré et étudié, vous sera transmis intégralement ». J'avoue que je ne l'ai jamais eu, je l'ai réclamé encore il n'y a pas longtemps, apparemment, je n'ai pas de retour. Alors je continue de penser à la lumière des lectures du chercheur du CNRS, tel que Laurent MUCCHIELI, que la vidéosurveillance n'est autre que, je cite « une décision d'élus cherchant à afficher leurs actions en matière de politique de sécurité ». Je vous remercie.

M. BERTRAND – Bien, alors cela fait un débat pour le Conseil municipal, Mme le Maire. On ne manquera pas d'avoir M. TOURNAY. Frédérique MACAREZ a la parole.

Mme MACAREZ – Nous avons un bilan chaque année de la vidéoprotection puisqu'en fait nous sortons des statistiques sur le nombre de réquisitions, le nombre d'interpellations suite à ce que l'on voit sur les caméras et je crois que ce document, vous l'avez à disposition. C'est-à-dire un document qui est présenté au sein du Comité Local d'Ethique puisque nous avons ce comité avec à la fois des élus mais aussi des personnalités extérieures puisque nous voulions également garantir les libertés individuelles. Le bilan de la vidéoprotection existe M. TOURNAY. Merci.

M. BERTRAND – A mes yeux, il est plus que positif. D'ailleurs la Région en équipe même les gares. M. TOURNAY, vous avez redemandé la parole ?

M. TOURNAY – Oui alors là je ne veux pas jouer sur les mots mais un audit c'est bien quelque chose d'impartial, moi j'ai des graphiques effectivement qui m'ont été mis à disposition par la municipalité de Saint-Quentin, voilà quelques statistiques que l'on ne peut

pas comparer aux statistiques de la délinquance, donc vraiment à aucun moment on ne peut voir l'impact de la vidéosurveillance sur le fait que la délinquance reculerait ou non dans les zones où cela a été implanté par vos soins.

Mme MACAREZ – La délinquance ce sont des statistiques nationales et d'ailleurs j'ai encore eu l'occasion de me plaindre récemment puisque depuis la réforme de la statistique nationale en matière de délinquance en 2016, nous n'avons que très peu de statistiques. Une chose est sûre, la vidéoprotection est un système efficace et demandé par la population, ça c'est un point. En revanche, ce qui est certain dans notre pays aujourd'hui et ce qui est déplorable et on a eu l'occasion d'avoir le débat aussi au niveau de la Conférence des maires, c'est qu'on se rend compte qu'au fil du temps et c'est propre à tous les territoires, l'Etat a tendance à se désengager des politiques de sécurité, on a toujours dit qu'on mettait en place la vidéoprotection non pas pour faire moins en matière d'hommes, d'ailleurs à la ville de Saint-Quentin on a eu tendance à avoir plus d'agents de police municipale, mais on a à constater des effectifs qui sont moins importants que précédemment, ça dure depuis plusieurs années. J'ai encore eu l'occasion cette semaine d'écrire à l'Etat là-dessus et on joue sur les mots puisqu'en fait l'Etat va considérer qu'au niveau de la Police, on a un effectif théorique. Alors l'effectif théorique nous fait « une belle jambe » puisque l'effectif théorique ce n'est pas l'effectif qui est engagé dans les rues. Ils partent de cette statistique là pour décider du nombre d'hommes au Commissariat ou en Gendarmerie, mais quand on regarde ensuite de cet effectif théorique à enlever l'absentéisme et les hommes qui sont mis à disposition d'autres territoires, alors on se retrouve avec moins d'agents. En revanche, et là c'est le rôle que l'on doit jouer, moi il n'est pas question de baisser les bras sur les questions de sécurité, donc on sera présent mais je n'accepte pas que l'Etat se désengage des politiques de sécurité. Je voudrais aussi rendre hommage aux policiers parce que ce n'est pas leur travail que l'on remet en cause mais leurs conditions de travail, c'est-à-dire qu'aujourd'hui ils ne sont plus assez nombreux pour travailler dans de bonnes conditions et ce n'est pas facile d'être policier en France aujourd'hui.

M. BERTRAND – Pas d'autres interventions ? Moi je voudrais juste parler de statistiques, je me souviens à une époque l'incendiaire qui remontait la rue Emile Zola, qui s'en était pris à des vitrines et qui ensuite a été interpellé directement sur la place de l'Hôtel de Ville. Je me rappelle également d'une personne qui travaillait sur la place de l'Hôtel de Ville qui avait été rouée de coups et c'est la vidéosurveillance qui avait permis de faire intervenir des personnes, alors allez leur dire que la vidéosurveillance ne sert à rien ! Je me rappelle aussi d'un incendiaire à répétition aux Champs Elysées et où les riverains avaient menacé de s'organiser pour essayer de le choper eux-mêmes, ce n'était pas à eux de le faire, c'est à la puissance publique de le faire, c'est grâce à l'intervention de la vidéosurveillance qu'on a pu le faire et je me souviens aussi à la demande de Monique BRY sur une partie du quartier de Remicourt, c'est en installant de la caméra mobile 24 heures après le début des faits qu'on a pu également intervenir et prendre en flagrant délit les personnes concernées. Alors la vidéosurveillance qui ne sert à rien, excusez-moi il faudra repasser quand même !!!

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Mme MACAREZ – Je reçois à l'instant un message du commissaire qui nous dit que grâce à la vidéoprotection on vient d'imputer à un homme des vols roulottes, si je comprends bien, deux séries de 9 et 6 vols roulottes. Voilà, c'est du direct, c'est la vidéoprotection, merci.

M. BERTRAND – Mme le Maire, n'allez pas me faire croire qu'il y a une vidéoprotection à l'intérieur, là et que l'on nous épie, on n'est pas sur Facebook non plus ? on n'est pas sur

- 26 mars 2019 -

Facebook live, on devrait d'ailleurs !! Ce n'est pas de la vidéo M. TOURNAY, attention !! Ce n'est pas ce que voulait dire Frédérique.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Richard TELATYNSKI, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 31

FINANCES

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL - Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé par délibération en date du 27 mars 2017 le projet de travaux relatif à l'extension et à la rénovation de la piscine Jean Bouin.

Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- le remplacement de la toiture mobile par une toiture fixe couvrant les 3 bassins,
- la rénovation des 3 bassins,
- le remplacement intégral des installations techniques pour une meilleure performance énergétique,
- la modernisation des moyens d'accueil et de paiement, de traitement ainsi que l'automatisation des systèmes de suivi des installations techniques de l'équipement.

Le coût global de l'opération est estimé à 8 676 757,00 € HT soit 10 412 108,40 € TTC.

Ce projet est éligible au DSIL, instruit par la Préfecture de l'Aisne, au titre des travaux liés à la maîtrise énergétique du bâtiment. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter le DSIL auprès de la Préfecture de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Richard TELATYNSKI

Délibération 32

FINANCES

Demande de subvention Banque des Territoires - Etude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain.

Rapporteur : M. le Président

La convention « Action Cœur de Ville », a été signée le 29 juin 2018 par le Préfet et les collectivités bénéficiaires, à savoir la Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Un de ses enjeux majeurs est la revitalisation du centre-ville de Saint-Quentin. Dans le cadre de l'habitat, il s'agira notamment de lutter contre la dégradation des logements en centre-ville, dans le parc locatif privé et de traiter les problématiques de la vacance et des mutations de biens.

Afin de mieux appréhender ces problématiques, une étude pré-opérationnelle à la

- 26 mars 2019 -

mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU), sur le centre-ville de Saint-Quentin a été lancée.

Le coût global de l'étude est de 49 500 € HT, éligible à des subventions de :

- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH), pour 50 % ;
- La Banque des Territoires, pour 25 %.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Banque des Territoires ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou conventions dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

M. BERTRAND – On sollicite 12.375 euros pour une étude.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Richard TELATYNSKI, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 33

FINANCES

Gestion 2019 de la réserve naturelle des marais d'Isle - Demandes de subventions - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sollicite des subventions relatives à la gestion 2019 de la réserve naturelle des marais d'Isle.

Le budget global de l'opération est évalué à 502 864,00 € TTC.

- 26 mars 2019 -

Sont escomptés les participations financières suivantes :

- Etat (DREAL)	26 000,00 €
- Conseil Départemental de l'Aisne	25 000,00 €
- Agence de l'eau Artois-Picardie	11 400,00 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter les subventions pour la gestion 2019 de la réserve naturelle des marais d'Isle auprès des partenaires ci-dessus exposés, et d'autoriser M. Le Président à solliciter tout autre financier potentiel,

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Est-ce que Denise LEFEBVRE souhaite s'exprimer ? Non.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jérôme LECLERCQ, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEECZAK, M. Michel LANGLET, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Délibération 34

FINANCES

Demande de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020.

Rapporteur : M. le Président

Depuis mars 2017, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs du programme local de réduction des déchets à travers son Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).

La troisième année du REGAL aura pour objectif, au-delà de pérenniser le réseau

existant en maintenant la dynamique d'accompagnement des partenaires et de poursuivre le déploiement des box antigaspi dans les restaurants privés, d'étendre les partenariats avec d'autres acteurs tels que les établissements spécialisés, d'accompagner les foyers du territoire aux gestes antigaspi à travers des actions innovantes et pédagogiques sous forme de défis ou challenge, d'impliquer les associations spécialisées pour sensibiliser en grand nombre le grand public, de valoriser les bonnes pratiques entre collectivités en charge de la restauration collective, de participer à d'autres événements sur l'Agglo pour promouvoir les actions du REGAL et de participer à la formation du personnel des partenaires concernés par les métiers en lien avec le gaspillage alimentaire.

Pour 2020, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 37 700 € répartie comme suit :

- Moyens humains : 32 000 €
- Frais de communication : 5 700 €

Sont escomptés des financements auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), un forfait de 24 000 € sur les frais de personnel.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Est-ce qu'Agnès souhaite intervenir ?
Agnès POTEL a la parole.

Mme POTEL – M. le Président, Mesdames et Messieurs, effectivement, c'est juste pour continuer tout le travail qui est déjà entrepris autour de ce gaspillage alimentaire. J'en profite pour remercier effectivement Céline et Alexandra qui travaillent ardemment sur ce sujet. C'est 45 partenaires depuis la création de ce réseau, 10.900 personnes sensibilisées sur le territoire, 4 tonnes de déchets évités, 3000 box antigaspi et 14 restaurateurs partenaires. Sans oublier, ça ne rentre pas dedans bien évidemment, on a reçu la Marianne d'Or, vous le savez déjà et on a effectivement reçu à travers notre travail sur la collecte éco-responsable, un trophée de l'Innovation par l'Association LES ECOMAIRES en début mars. Voilà tout le travail qui est fait pour éviter le gaspillage en tous sens. Merci.

M. BERTRAND – Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions sur la lumière de ce que vient vous dire Agnès,
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 35

FINANCES

Travaux d'aménagement du parvis de la Basilique - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Vu l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

Les espaces qui entourent la basilique sont aujourd'hui dégradés et ne participent pas à la valorisation du centre-ville, de ses commerces et du tourisme à Saint-Quentin : friche urbaine, sols inégaux, absence d'un véritable parvis devant la tour porche et un square public peu qualitatif.

La Ville de Saint-Quentin envisage donc de rénover tous ces espaces et de travailler à la préparation d'un projet d'aménagement de la Place de la Basilique.

L'opération concerne deux maîtres d'ouvrage : la ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, chacune pour leurs compétences respectives.

L'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 précitée, prévoit que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Dans ces conditions, il est prévu de transférer à la Ville de Saint-Quentin et pour la durée de l'opération la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux concernés.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois déléguera ainsi l'ensemble des travaux ressortissant de sa compétence à savoir : eau potable, assainissement eaux usées et gestion des eaux pluviales.

Les prestations d'eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales feront

- 26 mars 2019 -

l'objet d'un remboursement à la ville par la Communauté d'agglomération après conclusion d'une convention entre les deux collectivités, à savoir :

- Eau potable : 130 000 € HT
- Assainissement Eaux usées : 64 800 € TTC
- Eaux pluviales urbaines : 907 200 € TTC

Ces montants seront revus suivant les révisions de prix prévues aux marchés ainsi que des subventions perçues par la Ville.

Les remboursements seront effectués en fonction de la planification des travaux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique au bénéfice de la ville de Saint-Quentin, à conclure entre les deux collectivités fixant notamment les modalités de remboursement à la Ville, des travaux à la charge de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, réalisées dans le cadre de cette opération ;

2°) d'autoriser M le Président à signer ce document, à effectuer toute opération en résultant et à signer tous les documents modifiant les montants.

*

M. BERTRAND – Des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Richard TELATYNSKI, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 36

FINANCES

Concession du parcours aventure du Parc d'Isle de la Communauté d'agglomération du Saint Quintinois - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

L'Agglomération du Saint Quintinois a souhaité développer son offre d'animation au sein du parc d'Isle et créer un parcours aventure.

Par une délibération en date du 21 septembre 2018, le Conseil communautaire a adopté le principe d'une concession pour l'exploitation d'un parcours aventure en hauteur.

La consultation est une procédure simplifiée, conformément à l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1^{er} février 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 octobre 2018 au BOAMP.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 8 novembre 2018 à 17h.

Un candidat a remis un dossier de candidature :
CIT LOISIRS - Boulevard du Général de Gaulle 62000 ARRAS

Lors de la séance du 20 novembre 2018, la Commission ad hoc a procédé à l'examen des pièces et s'est assurée de la complétude du dossier de candidature en vue de pouvoir procéder à l'analyse.

Le dossier a été envoyé au candidat avec remise d'une offre initiale le 23 janvier 2019 17h.

La Commission ad hoc a analysé l'offre du candidat, lors de la séance du 30 janvier 2019, et a émis un avis quant à la phase de négociation afin que soit engagée toute discussion utile.

Les négociations se sont donc déroulées avec la société CIT LOISIRS le 5 février 2019.

Le candidat a été invité à remettre sa meilleure offre finale le 13 février 2019, 12h.

Au terme des négociations, le choix de l'autorité exécutive s'est porté, en application des critères de jugement des offres précisés dans les documents de la consultation, sur le candidat qu'elle a jugé le plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la société ISLE AVENTURE (société dédiée créée par CIT LOISIRS).

Les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président, autorité exécutive, annexé à la présente.

Le contrat, d'une durée de 8 ans a pour objet :

- Exploitation et entretien des installations du parcours aventure ;
- Contrôles réglementaires, surveillance et connaissance des installations ;
- Développement des animations au sein du parc.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le choix de la société ISLE AVENTURE comme délégataire du de la concession d'une exploitation d'un parcours aventure en hauteur ;

2°) d'approuver les termes du contrat de concession et ses annexes, pour une durée de 8 ans, à compter du 1^{er} mai 2019 ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat de concession et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Denise a la parole.

Mme LEFEBVRE – Juste pour vous dire que le parc accrobranche ouvrira mercredi 3 avril pour les particuliers. Pour les groupes il pourra ouvrir à partir du 1^{er} avril. Il sera ouvert tous les week-ends et jours fériés de 11 h à 19 h jusqu'au 29 septembre et de 11 h à 17 h 30 du 5 octobre au 3 novembre. Il sera également ouvert tous les mercredis après-midi de 13 h 30 à 19 h jusqu'au 2 octobre et après le 2 octobre, fermé le mercredi après-midi sauf ouverture exceptionnelle annoncée par Isle Aventure, ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires jusqu'au 31 août de 13 h 30 à 19 h, et ouvert tous les jours pendant les vacances d'automne de 11 h à 17 h 30. Il sera fermé tous les lundis sauf décision de la direction d'Isle Aventure. Voilà, comme je vous l'ai déjà dit, il y a 110 ateliers, dont 3 grandes tyroliennes de 120 m, 90 m et 70 m. Tout est fait pour rendre ce parc encore plus attractif et plaire aux jeunes et aux moins jeunes bien sûr. Vous avez les tarifs avec votre délibération.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

M. WEBER souhaite faire l'inauguration en testant, il n'y a pas de problème M. WEBER c'est donc retenu.

M. WEBER – C'est M. Guy DAMBRE qui souhaite le tester !!

M. BERTRAND – Nous prenons cela pour argent comptant, tous les deux !!

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

M. BERTRAND – Juste un point là-dessus, comme je vous l'avais indiqué, on s'est alignés sur les différents parcs d'accrobranche pour nous situer en-dessous de la moyenne parce qu'on sait qu'à Saint-Quentin, il y a beaucoup de gens qui n'ont pas forcément les moyens nécessaires. On est en-dessous de 20 euros, comme je l'avais demandé. Mais attention on peut y passer sa journée, c'est-à-dire que les gens peuvent faire tous les parcours, tyroliennes y compris et donc passer la journée sans aucun problème. On va voir si effectivement le succès est au rendez-vous, je le pense. On aurait très bien pu faire un peu moins cher mais n'avoir qu'une partie de la journée, mais l'exploitant pense que c'est le bon concept, c'est lui le professionnel, on laisse faire. Mais honnêtement, tous ceux qui y sont allés, je pense qu'on va avoir quelque chose qui ne dénature en rien le parc d'Isle, mais qui renforce encore son côté ludique et pour beaucoup de familles qui sont accros à l'accrobranche, c'est aussi l'économie parce qu'on n'a pas à prendre la voiture pour y aller. Autrement, les parcs les plus près c'est à quelques dizaines de kilomètres, pour ne pas dire plus, donc je pense que c'est un vrai plus, il y a Noyon ou Arras, voilà.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 37

FINANCES

Parc aventure du Parc d'Isle - Approbation de la grille tarifaire.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers réunie le 5 mars 2019,

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire applicable aux prestations du parcours aventure en hauteur, proposée par la société ISLE AVENTURE.

La grille tarifaire comprend des tarifs de bases ainsi que des remises et est proposée en annexe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la grille tarifaire proposée ;

2°) de décider de son application à compter du 1^{er} mai 2019.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Denise tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme LEFEBVRE – Les tarifs sont sur papier ou dans notre tablette. Il suffit de consulter.

M. BERTRAND – Je rappelle, aucune limite de temps !!

Mme LEFEBVRE – Cela est important.

M. BERTRAND – Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 38

FINANCES

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Adermas.

Rapporteur : M. le Président

L'ADERMAS est une association de type « Loi 1901 », qui a pour vocation d'accompagner les personnes en insertion professionnelle au travers de la mise en œuvre de chantiers d'insertion. Elle intervient notamment auprès des publics des communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

L'association bénéficie d'une subvention à hauteur de 28 262 €, inscrite au budget primitif 2019, afin de mener à bien ses projets 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée.

*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

- 26 mars 2019 -

Délibération 39

FINANCES

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

La Maison de l'Emploi et de la Formation est un Groupement d'Intérêt Public, qui a pour vocation l'accompagnement des publics notamment au sein de la Cité des Métiers, et en cohérence avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Saint-Quentinois, la clause d'insertion et la Mission Locale. Elle a également pour objectif d'accompagner les entreprises en matière de diagnostic, de conseil et d'ingénierie. Elle intervient notamment auprès des publics des communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

La Maison de l'Emploi et de la Formation bénéficie d'une subvention à hauteur de 450 800 €, inscrite au budget primitif 2019, afin de mener à bien ses projets 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens.

*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Au fait je tiens à le dire, que pour la MEF, suite à nos derniers échanges, l'ancien directeur de la MEF s'est manifesté auprès de moi en indiquant qu'il n'appréciait pas beaucoup qu'on mette en cause sa gestion ou plutôt l'absence de documents et que l'on s'en étonnait et que ça ne lui plaisait pas, je lui ai donc indiqué et j'ai mis un terme à cet entretien téléphonique en lui faisant un courrier en lui disant que maintenant la prochaine fois qu'il aurait quelque chose à demander, qu'il le fasse par écrit de façon à ce qu'on puisse transmettre à nos conseils pour suite à donner si nécessaire, à bon entendeur.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 58 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Richard TELATYNSKI, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 40

EAU ET ASSAINISSEMENT

11ème programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie - Convention relative au reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Rapporteur : M. le Président

Par la délibération n°18-A-032 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie en date du 5 octobre 2018 relative aux modalités particulières d'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en matière de redevances, la convention type de reversement des redevances collectées par les exploitants des services d'eau potable et les exploitants assurant la facturation de la redevance d'assainissement a été approuvée pour la durée du 11^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence (2019-2024).

Le 11^{ème} Programme d'Intervention est marqué par une baisse des taux de redevances représentant environ :

- 1) 10% pour le taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique,
- 2) 20% pour le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Cette contractualisation a pour objet de préciser les modalités et le calendrier de reversement sous la forme d'acomptes des redevances encaissées par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de définir les engagements de l'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, étant entendu que compte tenu des enjeux administratifs cette convention sera d'application au 1^{er} janvier 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention relative au reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

M. LECLERCQ a la parole.

M. LECLERCQ – Simplement pour préciser que dans le cadre du 11ème programme au niveau de l'Agence de l'eau, il y a une baisse des redevances comme il est mentionné sur le rapport 40. Pour vous donner une idée de la baisse de la facture d'un foyer avec une facture de 120m3, cela va correspondre à 11,53 euros TTC. Cette baisse est due au fait que l'Etat met des plafonds mordants au niveau des agences de l'eau et si l'on dépasse ces plafonds mordants, l'excédent repart à l'Etat, donc la politique de l'Agence de l'eau Artois/Picardie est que les redevances doivent servir à l'eau de notre agence Artois/Picardie et non pas à l'Etat,

- 26 mars 2019 -

d'où la baisse de la redevance.

M. BERTRAND – Merci beaucoup.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 41

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE **Délégation ponctuelle du Droit de Préemption Urbain aux communes.**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du Conseil communautaire en date du 16 janvier 2017, et en application de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président s'est vu déléguer la possibilité d'exercer le droit de préemption urbain dont la Communauté d'agglomération est titulaire.

Certaines communes ont manifesté l'intention d'exercer directement leur droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien, afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement présentant un intérêt local. Dans cette hypothèse, la commune supporterait directement le coût financier lié à la préemption dudit bien.

Afin de mettre en œuvre la délégation de ce droit de préemption au profit des communes, et conformément à l'article L 213-3 du code de l'urbanisme, il est nécessaire de compléter la délibération du 16 janvier 2017 précitée portant délégation d'une partie des attributions du Conseil à Monsieur le Président en y ajoutant cette possibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Président à déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres, à l'occasion de l'aliénation d'un bien présentant un intérêt local ;

- et en conséquence de modifier le 14° de la délibération du 17 janvier 2017, selon les termes suivants : 14°) *exercer, au nom de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; que la communauté*

- 26 mars 2019 -

d'agglomération du saint-quentinois en soit titulaire ou délégataire ; et ce en toutes zones où ledit droit trouverait à s'appliquer, sans limitation de montant ; de donner la possibilité à Monsieur le Président de déléguer ponctuellement ce droit aux communes qui en feraient la demande ; ».

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Très important parce que ça permet aussi, je tiens à le dire, que l'Agglo ne déshabille pas les communes et d'avoir cette possibilité-là.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 42

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.**

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du 22 janvier 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD) sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu la note de synthèse du projet d'aménagement et de développement durables telle qu'elle est annexée à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant qu'en application de l'article L.151-5 du code de l'urbanisme le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du

- territoire communautaire ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipement et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement et, qu'il s'appuie sur les deux principales orientations suivantes, dont le contenu a été explicité aux termes de la note explicative de synthèse distribuée aux conseillers communautaires :

- 1 Tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire du Saint-Quentinois comme un espace connecté et innovant.
- 2 Accroître et pérenniser l'attractivité du Saint-Quentinois en valorisant son cadre de vie.

Entendus les échanges intervenus en Conseil communautaire

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de considérer que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

2°) de prendre acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUi-HD.

3°) de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération durant un mois.

*

M. BERTRAND – Il ne s'agit pas de voter mais de débattre des orientations générales de ce projet d'aménagement de développement durable et je laisse la parole sans tarder à Roland RENARD.

M. RENARD – Comme vous le savez bien sûr, on est en plein travaux sur le PLUi et par conséquent, il arrive un moment où il faut qu'il y ait un débat au sein de la Communauté mais aussi au sein de toutes les communes avec une délibération précise. Il est donc nécessaire de fixer les orientations générales du PADD. Cette orientation se fixe sur au moins deux axes. Le premier, c'est de tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire Saint-

Quentinois comme un espace connecté et innovant, développer les filières d'excellence, valoriser les sites majeurs pour le développement économique et le rayonnement des zones communautaires, renouvellement de l'offre de logements dans le cœur de l'agglomération et poursuivre la requalification des friches industrielles, valoriser l'image de la Ville centre via le développement de prestations du tourisme urbain, d'affaires et fluvial. L'orientation 2, c'est d'accroître et pérenniser l'attractivité du saint-quentinois en valorisant son cadre de vie, c'est-à-dire en renforçant l'attractivité par des paysages bâtis de qualité et valoriser les patrimoines urbains et architecturaux exceptionnels, valoriser les grands espaces naturels et paysagers du saint-quentinois, comme le Parc d'Isle, la Vallée de la Somme, le canal et les marais, renforcer le fonctionnement des trames vertes et bleues et maîtriser l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et industriels et répondre aux besoins de la population en matière de logements à l'horizon 2030 et maîtriser les besoins fonciers en extension surtout en préservant les terres agricoles, et préserver bien sûr tout l'équilibre global du territoire avec des services de proximité, mobilité et commerces. Voilà ainsi les orientations principales du PADD et sur lesquelles vous êtes appelés à débattre si nécessaire.

M. BERTRAND – D'autres interventions ? D'autres acteurs de ce dossier ? Acteurs, actrices, je pense notamment à Danielle ? non ? Danielle ? D'accord. Pas d'autres interventions ?

Mme LANCO – Juste une petite chose, simplement je regrette dans le premier axe, on parle de l'Education, enfin l'Education d'excellence, je pense qu'on pourrait aussi peut-être dans nos régions, développer un peu ce qui manque beaucoup, vous savez, la formation professionnelle, insister un petit peu là-dessus, sur les métiers que l'on ne trouve pas, que l'on ne peut pas pourvoir parce que personne ne s'y intéresse. Je dis cela parce que justement dernièrement il y a eu un concours national, il y a deux élèves de Flavy-le-Martel, ce n'est pas parce qu'ils sont de Flavy, mais enfin la chose est intéressante, qui ont concouru, ce sont des gamins qui vont faire un BTS par la suite et qui ont été retenus d'ailleurs à Paris. Ils veulent simplement faire des métiers, il y en a un c'est vendeur numérique dans les supermarchés, l'autre vendeur de voitures. Ils ont donc réalisé une vidéo et ont été retenus au niveau national. Je pense qu'il faudrait essayer d'insister un petit peu sur ces métiers qu'on oublie, parce qu'on dit on n'a personne à mettre mais je pense que l'on ne fait pas d'effort pour promouvoir ces métiers, que ce soit des métiers du bâtiment, métiers enfin tout le monde le sait... Et pourtant à Saint-Quentin quand même il y a ce qu'il faut, il y aurait peut-être moyen de faire des actions pour promouvoir cela. Je ne sais pas ce que vous en pensez M. le Président.

M. RENARD – Je pense que c'est une bonne question, il faudrait sans doute favoriser la formation professionnelle, cela pourrait être inclus dans la première orientation. Je pense qu'on pourrait l'inclure. On peut valoriser et promouvoir la formation professionnelle, ça va avec le développement économique et le rayonnement, dans ce cas on pourrait effectivement l'inclure. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BERTONNET - Je pense qu'on est en train de mettre des choses en place à la Maison de l'Emploi justement au niveau formation et notamment de faire une expérience qui n'a jamais été faite au niveau national puisqu'on est en train de regrouper aussi bien la cosmétique que l'agro-alimentaire, on est en train de faire des formations spécifiques sur des chaînes de production et sur la logistique, donc voilà si on arrive à monter des opérations comme cela avec le financement de la Région, on arrive à former certains groupes et là on va former jusqu'à 25 personnes d'un seul coup avec un débouché certain sur l'emploi. On a fait la même chose sur la fibre optique, donc je pense que ces formations doivent être mises en place par

- 26 mars 2019 -

petits groupes, ce n'est pas la peine de faire des grands groupes et je pense que ce sera plus lucratif.

M. RENARD – Cela conforte ce que vient de dire Danielle, je pense que l'on peut noter cela, tout à fait. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à ces orientations principales du PADD ? Il n'y en a pas. Dans ce cas, on prend acte M. le Président.

M. BERTRAND – Très bien, il n'y a pas de vote, c'est juste une prise d'acte. D'accord.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 43

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Innovation numérique et sociale - Approbation de la feuille de route numérique de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « feuille de route numérique régionale » ;

Vu la délibération n° 2017-0444 du Conseil Régional du 30 mars 2017, décidant l'adoption du SRDEII ;

Vu la proposition d'adoption d'une feuille de route numérique sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

La Région Hauts-de-France, consciente des opportunités qu'ouvre le numérique, s'est dotée d'un nouveau cadre d'action publique afin d'accompagner la transition numérique des territoires. Le schéma numérique régional s'articule étroitement avec la Troisième Révolution Industrielle (REV3) qui associe l'innovation dans le numérique, l'essor de réseaux intelligents et le développement des énergies renouvelables afin de promouvoir un nouveau modèle économique.

L'ambition régionale en matière de numérique prend corps autour de quatre axes :

- Garantir l'équité d'accès au très haut débit,
- Réussir le pari du développement des usagers et de l'innovation numérique et sociale,
- Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique,

- Fédérer les acteurs de la transition numérique.

La feuille de route numérique de l'Agglomération du Saint-Quentinois est un document stratégique d'orientation qui vise à apporter un panel de solutions numériques aux enjeux identifiés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire. Cette stratégie se décline au niveau local en trois axes :

- **Axe 1** : Faire du numérique une opportunité pour le développement économique de l'Agglomération du Saint-Quentinois : le volet « Smart Economy »

- **Axe 2** : Favoriser l'innovation des services publics pour moderniser la relation avec le citoyen : le volet « Smart Gouvernance »

- **Axe 3** : Relever le défi de la transition écologique, sociale et numérique du territoire à l'ère de la Troisième Révolution Industrielle : le volet « Smart City »

L'inclusion de la feuille de route numérique de l'Agglomération du Saint-Quentinois dans une démarche régionale permettra au territoire d'animer et de structurer l'écosystème robonumérique local tout en bénéficiant d'effets leviers pour plus d'innovations, plus d'équité territoriale et plus d'emplois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la feuille de route numérique de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

*

M. BERTRAND – Frédérique MACAREZ.

Mme MACAREZ – Alors deux intérêts, c'est évidemment d'avoir une stratégie qui est partagée, le deuxième intérêt, c'est d'aller pouvoir chercher des financements, notamment européens et régionaux sur les actions que nous allons développer. Sur ce schéma de l'innovation numérique, nous avons un premier axe qui est de faire du numérique une opportunité pour le développement économique, c'est notamment tout ce qui est en lien avec Robonumérique, mais également avec le développement de l'enseignement supérieur. Nous avons un axe 2 pour favoriser l'innovation des services publics et pour moderniser la relation avec le citoyen. Dans cet axe 2, il y a des éléments très importants et très attendus, c'est tout simplement, le déploiement de la fibre sur le territoire global de la Communauté d'agglomération, avec la zone USED A pour laquelle les choses se passent bien et relativement vite, il me semble, puisqu'ils annoncent une fin de déploiement en 2020, sur la zone Orange, c'est un peu plus lent et la prévision est pour fin 2022, ça s'est accéléré mais ça reste quand même lent et relativement fastidieux avec les sous-traitants et dans le cadre de l'information auprès des usagers. Puis le dernier axe de cette feuille de route numérique est aussi de pouvoir utiliser les nouvelles technologies pour la transition écologique et la troisième révolution industrielle, et donc là sur un certain nombre de projets qui peuvent être en lien avec le plan climat énergie territorial de la Communauté d'Agglomération, mais aussi le développement des nouvelles technologies dans le cadre touristique ou bien encore le déploiement REV3 avec une première antenne qui se situe au sein du Lycée Condorcet. Voilà pour les principaux points.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions sur cette feuille de route très importante qui permet aussi à l'Agglo du Saint-Quentinois non seulement de ne pas prendre de retard mais aussi de prendre un temps d'avance par rapport à d'autres ?

Moi, je ne prends pas part au vote, ni Monique RYO, mais elle le sait également.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 44

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé le conventionnement avec la Région Hauts-de-France permettant de mettre en place deux aides directes à destination des artisans sur son territoire :

- section « aide au développement des TPE » – le « CASQ ARTISANS »,
- section « aide à la création-reprise d'entreprises » – le « CASQ START ARTISANS ».

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumérique permettant de gagner en productivité et en compétitivité,
- aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production,
- à l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ - ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Qu'est-ce qu'on va remarquer dans ce rapport-ci, c'est qu'un gérant va toucher une subvention pour la 4ème fois, que pour un autre c'est la 3ème fois en deux ans, bon voilà cette prime n'est pas un dispositif d'aide pour certains, c'est une rente.

M. BERTRAND- Excusez-moi, ça ne me fait pas sourire. C'est quand même méconnaître sincèrement ce qu'est la réalité du monde des artisans, franchement ! Et quand vous en parlez comme ça, « rente » ! Il y a comme une part de mépris dans votre vocabulaire vis-à-vis des artisans, oui. Première entreprise de France l'Artisanat, avec des gens qui croulent sous les charges, qui croulent sous les contrôles et de parler de rente quand nous, on leur file un coup de main avec un plafond à 3.000 euros, il ne faut pas se foutre du monde quand même !! C'est totalement votre droit mais c'est aussi mon droit de dire ce que je pense. Rentier ! Des artisans rentiers !! Scandale d'entendre ça, allez.

Vous reprendrez la parole après le vote ! Ça ne fera pas changer le mien en tous cas ! Des artisans rentiers non mais..... !!

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

M. TOURNAY – On va être d'accord sur un point.

M. BERTRAND – Je ne crois pas, non.

M. TOURNAY – Ça ne me fait absolument pas rire non plus parce qu'à partir du moment où il n'y a pas de critères, à partir du moment où il suffit de déposer le dossier pour avoir l'argent, que ce soit un artisan, mon beau-père est artisan, alors on ne va pas me faire le coup de « j'aime pas les artisans », j'en ai dans ma famille, j'en côtoie tout au long de l'année et je sais les difficultés que certains ont effectivement mais voilà pas de critères d'éligibilité, il suffit de déposer le dossier, pas de soucis, quelle que soit la nature de l'artisan, de son chiffre d'affaires et de son bénéfice.

M. BERTRAND – Eh bien non ce n'est pas ça les critères, par ailleurs je vous signale que la base d'aviron n'est pas très loin et que pour ramer l'exemple que vous venez de donner est assez éloquent.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Départ de Monsieur José PEREZ

Délibération 45

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Approbation du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Rapporteur : M. le Président

Le 4 octobre 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinoise a lancé une démarche d'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR), pour faire de ces problématiques un véritable enjeu de développement pour le territoire.

En effet, il s'agit d'offrir aux jeunes Saint-Quentinoise la possibilité d'étudier près de chez eux, de donner aux jeunes d'ailleurs l'envie d'étudier sur le territoire et de créer un climat d'études propice à la réussite, tout en permettant aux entreprises locales de recruter les forces vives qui leur font défaut.

Ce document stratégique a été construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels, des acteurs locaux de l'enseignement supérieur et la sphère économique, tout en s'inscrivant dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation que la Région Hauts-de-France a lancé officiellement en février 2018.

Sur la base du diagnostic réalisé et des échanges avec les partenaires, trois axes d'intervention ont pu être définis :

- Faire du territoire un pôle d'excellence ;
- Améliorer le niveau de formation et d'employabilité ;
- Développer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le Schéma Local d'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

*

M. BERTRAND – Des questions ? Frédérique.

Mme MACAREZ – Je voudrais réexpliquer ce que l'on a voulu faire donc on n'a pas d'obligation au niveau de la Communauté d'Agglomération d'avoir un schéma local de développement de l'enseignement supérieur mais on a voulu ce document pour arrêter une stratégie avec le Rectorat mais aussi l'Université et faire en sorte d'avoir plus de niveaux de formation dans le Saint-Quentinois parce que c'est bon pour nos entreprises et c'est bon pour l'emploi de nos jeunes également. Alors ce que l'on veut au travers de ce document c'est affirmer les filières qui sont présentes à Saint-Quentin et permettre leur développement, principalement les filières technologiques et les filières artistiques, à cela s'ajoutent aussi des niveaux généraux qui sont extrêmement intéressants. On souhaite continuer à les développer et sur deux ans, nous sommes passés de 1980 étudiants à 2070 à peu près après la création de nouveaux niveaux de BTS, de licences, mais aussi de masters dans différents établissements. Au travers de ce document également, nous voulons avoir aussi des infrastructures pour accompagner les étudiants dans leur vie étudiante, parce que là aussi ça n'existait pas précédemment, pas de bureau d'accueil des étudiants, alors ça on va y travailler dans le futur au sein de la Maison des services aux étudiants qui verra le jour au niveau de la friche du Maréchal Juin, mais également le développement du logement étudiant avec cette idée de construire de nouvelles résidences, nous en avons une en cours dans le faubourg d'Isle et puis l'aide aux transports, la Communauté d'Agglomération, je crois, depuis une année permet d'avoir un tarif « jeunes » également et l'accompagnement aussi sur tout ce qu'on pourra être restauration, culture, loisirs. Pour la première fois en 2017, nous avons eu une journée d'accueil des étudiants au mois de septembre, une seconde journée d'accueil verra le jour cette année. Donc, on structure et on essaie d'avancer, on a encore beaucoup de choses à négocier avec le Rectorat et l'Université parce que c'est vraiment un point important pour le développement économique du territoire. Merci.

M. BERTRAND – Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 46

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement 2015 - 2020.

Rapporteur : M. le Président

L'Agglomération est titulaire d'une délégation de compétence de la part de l'Etat en matière d'aides au logement, consentie depuis le 1^{er} janvier 2015. Cette délégation lui permet de décider de l'attribution des aides publiques (à l'exception des aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

- 26 mars 2019 -

Cette délégation comprend également la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Chaque année le programme évolue dans le cadre de la délégation générale de compétence des aides au logement, mais aussi dans le cadre de la gestion des aides à l'habitat privé.

Pour 2019 les objectifs seraient fixés de la manière suivante :

Anah :

Dotation servie à la Communauté d'agglomération pour 2019 : 841 030 €, dont 794 630 € de travaux et 46 400 € d'ingénierie.

Objectifs : 113 dossiers à traiter, dont 60 « Habiter Mieux »

Bailleurs sociaux :

Dotation servie à la Communauté d'agglomération pour 2019 : 134 040 €.

Objectifs :

- 20 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
- 45 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
- 15 PLS (Prêt Locatif Social).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces et effectuer toutes formalités afférentes à la sollicitation et à la mise en œuvre de la délégation susvisée.

*

M. BERTRAND – Des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

- 26 mars 2019 -

Délibération 47

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'animation du Plan Local de l'Habitat (PLH) et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 19 mars 2018 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide forfaitaire de 500 € est attribuée aux propriétaires très modestes ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie.

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 3 500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

M. BERTRAND – Six propriétaires sont concernés pour un total de 3.000 euros.
Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Hugues VAN MAELE

- 26 mars 2019 -

Délibération 48

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Mise en place d'un nouveau régime d'aides à la rénovation énergétique.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et pour encourager la rénovation du parc privé ancien, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé, en juin 2017, la mise en place d'une aide propre à destination des propriétaires occupants très modestes réalisant des travaux d'économies d'énergie, sous la forme d'une prime de 500 €, appelée le Bonus Énergie, renouvelée en 2018.

Cette aide vient en complément des subventions de l'Agence nationale de l'habitat et de la Région Hauts-de-France. Toutefois, le Bonus Énergie a encore un effet trop restreint pour permettre à des ménages à faibles ressources d'envisager des travaux d'économies d'énergie.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de mettre en place cette nouvelle d'aide. Celle-ci vise à élargir le public bénéficiaire mais également à verser une subvention pouvant atteindre 2 000 €.

Le présent Bonus Énergie est attribué sous forme de pourcentage du montant HT des travaux, plafonné à 20 000 € :

- 5 % du montant pour les propriétaires modestes, soit une aide maximale de 1 000 €.
- 10 % du montant pour les propriétaires très modestes, soit une aide maximale de 2 000 €.

Le règlement, figurant en pièce jointe, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une expérimentation d'un an.

Les autres modalités de constitution du dossier et d'attribution des aides, par le Conseil communautaire, restent inchangées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la mise en place du nouveau règlement du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer le règlement et tous documents permettant sa mise en œuvre.

*

M. BERTRAND – Nouveau dispositif qui permettra de verser une subvention qui pourra désormais atteindre 2.000 euros et de toucher un public plus large.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 49

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Mise en œuvre du partenariat avec Action Logement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Rapporteur : M. le Président

Le programme Action Cœur de Ville permet la mobilisation exceptionnelle de moyens provenant de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Agence nationale de l'Habitat et d'Action Logement.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise et la Ville de Saint-Quentin ont noué un partenariat avec Action Logement dans le but de réhabiliter des immeubles d'habitation du centre-ville de Saint-Quentin.

Les partenaires ont convenu de définir de manière conventionnelle les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques, afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée permettant d'accroître l'attractivité du centre-ville.

Dans la convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe, les collectivités recenseront les opportunités foncières des immeubles.

De son côté, Action Logement s'engage à analyser les opérations, instruire les demandes de financement des opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs, pour faciliter la réalisation des opérations.

Le financement d'Action Logement interviendra en complément de celui de l'Etat, de ses établissements publics et autres partenaires éventuels, et ce, sous forme de deux types de financements possibles :

- Un préfinancement court terme pour le portage amont de l'immeuble assis sur la valeur d'acquisition et des frais induits ;
- Un financement long terme des travaux de restructuration et réhabilitation de l'immeuble (prêt et subvention selon l'économie du projet).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention dont le projet est présenté ci-joint, ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

*

- 26 mars 2019 -

M. BERTRAND – C'est Roland RENARD qui va rapporter et qui a signé parce que moi cela va me permettre du coup de pouvoir délibérer à la Région.

M. RENARD – M. le Président, il s'agit de proposer la signature d'une convention entre l'Agglo, la Ville de Saint-Quentin et Action Logement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville afin de permettre la réhabilitation d'immeubles et d'habitations du centre-ville de Saint-Quentin. On a une première liste d'immeubles à analyser d'ores et déjà définie. Il y a 7 immeubles de Clésence - Maison du CIL, situés rue de la Sous-Préfecture, rue d'Isle et rue Michelet et deux projets de propriétaires privés, immeuble Padeloup Place du Marché et Résidence de la Paix Place du Huit Octobre. Je vous signale que cette délibération a été votée par la ville de Saint-Quentin en date du 25 février dernier lors d'une séance du Conseil municipal. Il est donc proposé de signer et d'autoriser à signer cette convention.

Y a-t-il des remarques ou des questions par rapport à cette action Cœur de Ville ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 50

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville 2019 - Programmation 2019 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée, aux côtés de l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Ville de Saint-Quentin, à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées sur les thèmes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
- l'emploi, l'insertion et la formation ;
- les pratiques culturelles et sportives ;
- la parentalité ;
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits ;

- 26 mars 2019 -

- la prévention en matière de santé.

La Communauté d'agglomération a procédé pour sa part, à l'inscription des crédits contrat de ville au budget prévisionnel 2019 à hauteur de 234 585 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2019 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le programme d'actions 2019 du contrat de ville ;

2°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 51

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Appel à candidature pour l'extension des consignes de tri.

Rapporteur : M. le Président

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de performance de recyclage matière, et impose une généralisation de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique à l'horizon 2022 (pots de yaourt, barquettes, films plastiques...)

Cette disposition se traduit par le biais du contrat CAP Citéo (action et performance) ; l'adhésion à celui-ci a été validée par délibération en date du 19 juin 2018.

Une grande partie des objectifs est liée à la planification de l'extension des consignes de tri sur ce barème en lien avec des incitations financières importantes.

Pour soutenir les collectivités dans cette démarche, plusieurs phases d'appel à candidature ont été planifiées. La seconde, ayant débuté fin 2018, permet de candidater à différents thèmes :

- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite candidater au déploiement de l'extension des consignes de tri,
- Valor'Aisne à l'adaptation de ses centres de tri au tri de tous les emballages en plastique.

Les candidatures au déploiement de l'extension des consignes de tri et l'adaptation du centre de tri doivent être réalisées simultanément pour être sélectionnées et percevoir ainsi les soutiens financiers mis en place par Citéo.

Valor'Aisne a confirmé sa volonté de répondre à l'appel à projets pour l'adaptation de ses centres de tri, de manière à pouvoir accepter tous les emballages ménagers en plastique à partir de mi-2020. En conséquence, il convient de présenter simultanément un dossier pour l'appel à candidature sur l'extension des consignes de tri.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de répondre à l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri ;

2°) d'autoriser le Président à signer tout document ou convention nécessaire au dépôt du dossier (courrier informant Valor'Aisne de la volonté de la collectivité de candidater à l'appel à projet, convention avec CITEO si candidature retenue).

*

M. BERTRAND – L'Agglo se portant candidate auprès de Valor'aisne pour étendre ses consignes de tri pour éviter aux usagers de ne pas se poser de questions sur les plastiques destinés aux bacs jaunes, c'est souvent l'une des questions qui revient le plus.
Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

- 26 mars 2019 -

Délibération 52

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Contrat de Ville - Implantation de 14 conteneurs enterrés - Quartier de Vermand à Saint-Quentin - Demande de subventions auprès de la Région Hauts de France.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite étendre l'implantation de conteneurs enterrés sur son territoire.

Pour 2019, le projet concerne 14 conteneurs enterrés (7 ordures ménagères et 7 tri sélectif) au quartier de Vermand à Saint-Quentin.

Le budget prévisionnel global de cet aménagement s'élève à 142 000 € HT.

Est escompté au titre de programme d'actions 2019 du contrat Ville le financement suivant :

- Conseil Régional des Hauts de France : 30,42 %

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits aux budgets de l'exercice correspondant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser M. le Conseiller communautaire chargé des déchets ménagers et assimilés, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter la subvention correspondante auprès du financeur évoqué ci-dessus, ainsi que tout autre financeur potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Conseiller communautaire chargé des déchets ménagers et assimilés, délégué par arrêté de M. le Président, à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

M. BERTRAND – Je laisse Jean-Marc BERTRAND rapporter comme ça moi je ne prends pas part au vote et Monique RYO non plus.

M. JM BERTRAND – Il s'agit de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour l'implantation de 14 conteneurs enterrés au sein du quartier de Vermand à Saint-Quentin. L'implantation de ces conteneurs enterrés fait partie du programme de rénovation entrepris par le bailleur Habitat Saint-Quentinois, que l'Agglo du Saint-Quentinois accompagne. Le budget prévisionnel global de cet aménagement s'élève à 142.000 euros Hors

- 26 mars 2019 -

Taxes et nous sollicitons une subvention de l'ordre de 30,42 %, soit 43.200 euros. Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de cette réalisation, de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional et d'autoriser Monsieur le Conseiller communautaire en charge des déchets ménagers et assimilés, à signer les documents nécessaires.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Je redonne la parole à M. le Président.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON ne prennent pas part au vote.

Délibération 53

SPORTS ET LOISIRS

Base Urbaine de Loisirs - Recours à la concession - Délibération de principe.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1, L 1411-4, L.1411-5 et R.1411-1 ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016-1077 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes de Saint-Simon et création de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et notamment l'article 6 listant les compétences dont la compétence facultative « Equipements de loisirs : création et gestion des équipements à vocation ludique et/ou natatoire » ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire et la délibération en date du 20 juin 2017 portant définition de l'intérêt communautaire et déclarant d'intérêt communautaire l'équipement ludique et nautique Base Urbaine de Loisirs sise 4 rue Lamartine à Saint-Quentin ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 mars 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques et

des Services à l'Usager du 5 mars 2019 ;

Vu le rapport élaboré en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Considérant que, selon l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le principe de recourir à une concession ;

Considérant également que le contrat de concession de la Base Urbaine de Loisirs arrive à échéance le 14 septembre 2020 ;

Considérant, au vu du rapport ci annexé, que le mode de gestion le plus approprié à la gestion de la Base Urbaine de Loisirs est un contrat de concession ;

Considérant que la procédure de passation du contrat de concession devra être conduite conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport du Président ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe du renouvellement de la concession pour l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs ;

2°) d'approuver le rapport présentant les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour le choix du concessionnaire.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des interventions ?

M. TOURNAY – Merci M. le Président, oui effectivement, une infrastructure à 50,8 millions d'investissement, 800.000 euros de contribution forfaitaire, alors on est en droit d'attendre de cet établissement un service public irréprochable et durant ses 10 ans de délégation, ça a été loin d'être le cas, on en a parlé à plusieurs reprises ici même, d'autant plus que le groupe Vert Marine, aux dernières données consultables, affichait un bénéfice de 7,2 millions d'euros. Le groupe, pas celui de Saint-Quentin, l'entité. C'est donc sans surprise que je m'oppose au principe de délégation de service public, mais attendu qu'on nous a demandé de préparer des listes, je suppose que ça va être adopté, donc j'espère que cette assemblée permettra à

l'opposition de pouvoir, dans le rapport suivant, participer au débat avec le prochain délégataire. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Très bien, y a-t-il d'autres questions ?

Nous, ce que l'on a regardé, c'est très clair, c'est que si on reprenait en gestion directe, ça veut dire très clairement être capable de prendre des dizaines de salariés en plus, nous n'aurions bien évidemment plus la subvention « d'équilibre » à verser, mais on aurait à faire face à l'ensemble des dépenses. Cela veut donc dire au bas mot 1 à 2 millions de frais de fonctionnement supérieurs pour l'Agglo, honnêtement je ne pense pas que ce soit notre cœur de métier parce que ça n'est pas la même chose que de gérer les piscines, parce que la BUL ce n'est pas seulement une piscine. Voilà la raison pour laquelle on garde ce principe de la délégation.

Pas d'autres questions ? Jean-Michel ? non ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Philippe CARMELLE.

Départ de Madame Marie-Laurence MAITRE

Délibération 54

ADMINISTRATION GENERALE

Base Urbaine de Loisirs - Renouvellement du contrat de concession

- Désignation des membres de la commission de concession.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 2121-33 ;

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, le Conseil communautaire doit procéder à la mise en place d'une Commission de concession, commission « ad hoc », chargée d'examiner les candidatures puis les offres (ouverture des plis, émission d'un avis sur les candidatures et les offres).

Dans les établissements publics, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer le contrat (ou son représentant), le Président, et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, par scrutin secret.

Les membres de la Commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION

Je déclare le scrutin ouvert pour la constitution de la commission de concession pour l'exploitation de la BUL.

Quelles sont les candidatures ?

Présentation des candidatures

Liste présentée par le Président

Membres titulaires

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Benoît LEGRAND
- Mme Agnès POTEL

Membres suppléants

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDROY
- M. Sylvain VAN HEESWYCK

- 26 mars 2019 -

Liste présentée par Olivier TOURNAY

Membre titulaire

- M. Olivier TOURNAY

Membre suppléant

- M. Jacques HERY

Nous passons au vote. Chaque conseiller voudra bien déposer son enveloppe fermée dans l'urne après avoir émargé.

Tour unique de scrutin

Le dépouillement du vote au scrutin proportionnel au plus fort reste donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	68
A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	67

Ont obtenu :

- Liste présentée par le Président	62 voix
- Liste présentée par Olivier TOURNAY	5 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir voté à scrutin secret,

Sont élus :

Membres titulaires :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL

- 26 mars 2019 -

- Mme Sylvie ROBERT
- M. Benoît LEGRAND
- Mme Agnès POTEL

Membres suppléants :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Sylvain VAN HEESWYCK

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'élire :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Benoît LEGRAND
- Mme Agnès POTEL

en tant que membres titulaires de la Commission de concession ;

2°) d'élire :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Sylvain VAN HEESWYCK

en tant que membres suppléants de la Commission de concession.

*

M. BERTRAND – Pour tout vous dire, j'ai reçu une lettre du RN me disant la chose suivante « Saint-Quentin, le 25 mars, Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la CASQ, objet : les modifications de dates du Conseil communautaire du 26 mars, Monsieur le Président, Par suite des trois modifications de dates, (je ne pensais pas qu'il y en avait trois, moi) dont la dernière trop proche du Conseil communautaire se déroulant demain, nous, élus RN ne pourrions pas assister à celui-ci. Nous avons dû adapter nos emplois du temps professionnels aux deux premiers changements mais celui-ci est de trop. Au cours de ce conseil, se déroulera un vote à bulletin secret afin de constituer une commission consultative pour la gestion future de la BUL. A cause de vos changements répétitifs, nous sommes obligés de devoir retirer notre liste du fait de notre absence. Nous, élus de l'opposition avons l'impression que vous ne prenez pas très au sérieux notre représentation au sein de cette assemblée. Veuillez recevoir,

Monsieur le Président, nos salutations. Yannick LEJEUNE, Sylvie SAILLARD, Christine LEDORAY ».

Donc ils retirent leur liste. Je voudrais juste rappeler que le changement de date c'était entre le mardi et le lundi qui est revenu au mardi parce que vous étiez un certain nombre, comme moi, à être invités, conviés, demandés pour une réunion de travail avec le Président de la République, dans le cadre du grand débat, ça a été annulé, donc on l'a remis à la date initiale. Je voudrais juste rappeler, je n'aime pas trop parler quand il y a des absents, mais enfin le jour où ils seront là, on pourra leur dire en face et je n'oublierai pas de leur dire, qu'au total depuis 2017, sur 11 conseils M. LEJEUNE a été absent 8 fois, Mme SAILLARD 6 fois, Mme LEDORAY 6 fois, alors même qu'il n'y a pas eu de changement de date. Alors, moi je veux bien tout ce qu'on veut, mais nous dire que c'est à cause du changement de date qu'ils ne sont pas là, il faudra, dans ces cas-là, ils n'ont pas à justifier auprès de nous, mais tout simplement par courtoisie ou par correction, par honnêteté intellectuelle, reconnaître quand même qu'ils sont absents beaucoup plus que la moyenne et que ce n'est absolument pas dû à des changements de dates du conseil de communauté. A bon entendeur !

On fera une réponse qui retranscrit exactement ce que je viens de dire à l'instant.

Alors, il faut que l'on vote. Il faut voter sur le principe déjà.

Le scrutin est ouvert sur le principe, soyez concentrés. Le scrutin est clos, rapport adopté.

Maintenant, il y a une liste proposée par le Président,

Titulaires : Frédérique MACAREZ, Fabien BLONDEL, Sylvie ROBERT, Benoît LEGRAND, Agnès POTEL

Suppléants : Monique BRY, Philippe LEMOINE, Frédéric ALLIOT, Jean-Marie GONDRY, Sylvain VAN HEESWYCK

Liste proposée par Olivier TOURNAY,

Olivier TOURNAY

Suppléant : Jacques HERY.

Jean-Michel BERTONNET présidera cette commission en mon absence, que les choses soient claires.

Après avoir élargé, chaque conseiller voudra bien déposer son enveloppe fermée dans l'urne que les appariteurs vont faire circuler pour vous. Vous votez avec votre main. C'est parti.

Attendez, Monsieur le Directeur Général, après avoir élargé chaque conseiller dépose son enveloppe fermée dans l'urne que les appariteurs vont faire circuler, il n'y a donc pas besoin d'appeler leurs noms, les appariteurs font circuler, on verra à la fin s'il y a le même nombre. Donc je propose que les opérations de vote se déroulent, pendant ce temps-là, on continue l'examen des autres délibérations.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

NB : Cette question sera à nouveau portée à l'ordre du jour du prochain conseil.

Délibération 55

SPORTS ET LOISIRS

Utilisation des COSEC - Protocole transactionnel avec le Conseil Départemental de l'Aisne.

Rapporteur : M. le Président

Les complexes évolutifs couverts (COSEC) sont utilisés majoritairement par les établissements scolaires rattachés au Département (collèges) et à la Région (lycées) en contrepartie d'une facturation selon les termes d'une délibération du 17 décembre 2012.

Cette délibération fixe à 21,36 €/heure la mise à disposition d'un gymnase et à 6,12 €/heure l'utilisation des plateaux sportifs extérieurs.

Un différend relatif aux modalités de facturation, en particulier au volume d'heures facturé au Département de l'Aisne pour les occupations des collèges HANOTAUX (Saint-Quentin), PIERRE DE LA RAMEE (Saint-Quentin), ANNE FRANCK (Harly) et PAUL ELUARD (Gauchy) a entraîné la suspension des paiements des titres émis pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

En cas de désaccord sur le montant de la participation financière ou de refus d'une prise en charge par la collectivité utilisatrice de ces équipements sportifs, il revient à l'Etat de mettre en œuvre les procédures de règlement des dépenses obligatoires après avoir recherché les solutions à l'amiable susceptibles de répondre aux besoins constatés. En l'absence d'accord, il appartient au Préfet de recourir aux procédures d'inscription d'office prévues par l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales.

Afin de ne pas recourir à une solution contentieuse ou contrainte, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le Département de l'Aisne ont décidé de se mettre d'accord à l'amiable aux termes de nombreux échanges sur le montant des participations financières dues pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 aux titres des occupations définitivement constatées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion et la signature d'une convention transactionnelle avec le Département de l'Aisne afin de mettre fin au différend en cours et permettre le règlement par le Département de la somme globale de 229 326,30 € décomposée en 3 titres annuels de 75 016,32 € (Exercice 2015), 75 422,16 € (Exercice 2016) et 78 887,82 € (Exercice 2017) ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes formalités en résultant et notamment de signer la convention transactionnelle présentée.

- 26 mars 2019 -

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des interventions ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Délibération 56

TRANSPORTS

Approbation des nouveaux statuts de Hauts-de-France Mobilités.

Rapporteur : M. le Président

Depuis la création de la Région des Hauts-de-France, le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT) a souhaité intégrer le territoire picard dans cette réflexion globale sur l'intermodalité.

Le 20 juin 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en faveur de l'adhésion au syndicat, désormais renommé Hauts-de-France Mobilités.

Le syndicat des Hauts-de France Mobilités a souhaité informer la Communauté d'agglomération du retrait des départements du Nord et du Pas-de-Calais conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2018.

Ce dernier a délibéré la modification des statuts le 20 décembre 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification des statuts de Hauts-de-France Mobilités.

*

M. BERTRAND – Il s'agit d'approuver les statuts du SMIRT suite à une modification statutaire qui a acté le retrait des départements du Nord et du Pas-de-Calais.
C'est sûr que je vote ?
Des questions ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 26 mars 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Délibération 57

PERSONNEL

Approbation d'une convention liant la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le Ministère des Armées dans le cadre du soutien à la politique de la réserve militaire.

Rapporteur : M. le Président

L'article 57 12° de la loi statutaire du 26 janvier 1984 dispose que tout fonctionnaire en activité a droit à un congé avec traitement pour accomplir, notamment, une période de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle pour une durée inférieure ou égale à trente jours cumulés par année civile.

Dans ce cadre, l'Agglo du Saint-Quentinois souhaite développer un partenariat entreprise-défense, dispositif dont l'objectif est d'inscrire la relation entre notre collectivité, les armées et les réservistes dans un cadre conventionnel négocié.

La reconnaissance de la mission du réserviste par l'Agglo est avant tout un acte citoyen puisqu'elle met à disposition son agent réserviste quelques jours par an pour qu'il effectue des missions au service de la Nation. C'est aussi une preuve de son engagement sociétal.

Les principaux objectifs de ce partenariat seront de :

- faciliter la disponibilité et la réactivité des agents de l'Agglo titulaires d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- maintenir les conditions de rémunération des agents-réservistes pendant la durée prévue à l'article 57 12° précité ;
- resserrer les liens entre l'Agglo et les forces armées par l'intermédiaire de ces réservistes et du référent-défense désigné dans la collectivité, l'interlocuteur direct du secrétariat général du Conseil supérieur de la réserve militaire ;
- mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la Défense et l'Agglo permettant le développement de diverses formes de coopération.

En outre, parmi les nombreux avantages tirés de ce partenariat, à la fois pour la collectivité mais également ses agents, on peut citer :

- l'assimilation de certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue et récupération des coûts salariaux correspondants,
- les inscriptions à des formations et des stages proposés par le ministère des Armées,
- le bénéfice pour la collectivité du savoir-faire et du savoir-être que les collaborateurs-réservistes développent : gestion du stress, dépassement de soi, engagement, adaptabilité, disponibilité, loyauté, management, esprit d'équipe, souci du reporting, éthique et compliance, expertises techniques...

En conséquence, il conviendrait d'approuver une convention à passer avec le Ministère des Armées en formalisant les droits et obligations de chacune des parties.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de conclure une convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans les conditions exposées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

*

M. BERTRAND – Très importante délibération car c'est une politique facilitatrice pour nos agents titulaires d'un engagement à servir dans la réserve qui est mis en place.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

- 26 mars 2019 -

Délibération 58

PERSONNEL

Présentation du plan de formation 2019.

Rapporteur : M. le Président

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté est venue modifier la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Cette loi dispose que le plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation prévues dans la collectivité, fait maintenant l'objet d'une présentation devant l'organe délibérant.

Ainsi, le plan de formation 2019 a également été présenté au comité technique du 8 mars dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le plan de formation 2019.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 59

PERSONNEL

Modification des délibérations portant mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Rapporteur : M. le Président

La présente délibération a pour objet l'adoption des critères de pénibilité pour l'attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et des critères d'attribution individuelle du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

En effet, les primes et indemnités qui étaient servies aux agents de la collectivité avant l'entrée en vigueur du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ne prenaient pas suffisamment en compte les

facteurs de pénibilité que pouvaient rencontrer les agents dans le cadre de leur travail.

Aussi, l'administration a proposé aux représentants du personnel de tenir un groupe de travail afin d'identifier, par métier, les critères de pénibilité pouvant être mis en œuvre au travers des marges de manœuvre proposées par le RIFSEEP.

Lors des séances des 7 et 8 mars dernier, les avis des comité hygiène, sécurité et conditions de travail et comité technique ont été recueillis, sur l'instauration des critères suivants dans le calcul de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), constitutive du RIFSEEP :

- exposition aux agents biologiques et/ou chimiques
- exposition à l'amiante et/ou au plomb
- exposition aux tensions avec le public
- contraintes météorologiques extérieures
- horaires atypiques
- contraintes posturales et articulaires

Parallèlement, l'administration a également proposé aux représentants du personnel de réfléchir conjointement à la mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), correspondant à la part facultative du RIFSEEP.

Le CIA, facultatif et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciés lors de l'entretien professionnel. C'est un instrument permettant de rémunérer les agents particulièrement engagés et impliqués, dans la limite des montants maximaux annuels définis pour chaque cadre d'emplois.

Il convient de préciser qu'en cas d'absence du service pour raison de santé supérieure à 90 jours sur l'année, le CIA ne sera pas versé.

Les critères retenus par le groupe de travail ont également fait l'objet d'un avis des comité hygiène, sécurité et conditions de travail et comité technique lors des séances respectives des 7 et 8 mars 2019.

Ils sont constitués d'un socle commun à l'ensemble des agents :

- atteinte des objectifs
- connaissance et maintien des savoirs
- respect des consignes et des délais
- capacité d'innovation, de décision, force de propositions
- capacité d'autonomie
- qualités relationnelles
- capacité d'organisation et de planification
- implication et motivation

et d'un socle propre aux agents qui encadrent du personnel :

- mobiliser les compétences de son équipe
- organisation de l'équipe
- animation de l'équipe
- déléguer, contrôler.

L'ensemble de ces dispositions pourront s'appliquer aux fonctionnaires titulaires, stagiaires, aux agents contractuels et aux agents occupant un emploi fonctionnel.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la prise en compte des facteurs de pénibilité pour le versement de l'IFSE dans les conditions mentionnées ;

2°) d'approuver les critères d'attribution individuelle du CIA ;

*

M. BERTRAND – L'Agglo souhaitait mieux prendre en compte la pénibilité de certains métiers, c'est aujourd'hui possible. Il est également proposé en dispositif un complément indemnitaire annuel pour valoriser l'engagement et l'implication des agents. Y a-t-il des questions ?

M. TOURNAY – Une explication de vote, je m'abstiendrai sur ce rapport car il implique deux décisions, la première porte sur les critères de pénibilité qui seront pris en compte et que j'approuve, la seconde porte sur une prime au mérite qui ne dit pas son nom, je suis totalement opposé à ce type de prime qui se fait à la tête du client. Voilà.

M. BERTRAND – Tête du client, ce n'est pas trop le genre de la Maison, et je pense que les syndicats qui ont eu une vraie concertation, ont aussi reconnu que ce n'était pas à la tête du client.

D'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Philippe CARMELLE.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 60

PERSONNEL

Critères de modulation du régime indemnitaire en fonction des indisponibilités physiques.

Rapporteur : M. le Président

Afin de lutter contre l'absentéisme dans la collectivité, l'administration a souhaité mettre en œuvre une pondération du régime indemnitaire (RI) en fonction des absences liées, notamment, à la maladie, selon un barème qui tient compte du nombre de jours d'arrêt maladie délivrés dans l'année.

En effet, dans la fonction publique territoriale, les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

Il en résulte que le régime indemnitaire ne constitue pas un droit et, par ailleurs, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit l'obligation de le maintenir, en cas d'indisponibilité physique.

Il appartient ainsi à l'organe délibérant de la collectivité territoriale de se prononcer pour le maintien ou non des primes pendant ces périodes, au regard du principe de libre administration.

La délibération doit être prise en respectant le principe de parité avec la fonction publique de l'Etat, en vertu duquel la collectivité ne peut octroyer à ses agents des conditions plus favorables que celles des agents de l'Etat.

Il en résulte que l'organe délibérant ne peut décider du maintien du régime indemnitaire d'un agent territorial que lorsque cette possibilité est, par ailleurs, prévue pour les agents de l'Etat placés dans la même situation.

Ainsi, la liste des congés ouvrant droit au maintien des primes dans la fonction publique d'Etat est fixée par le décret n°2010-997 du 26 août 2010.

Dans ce cadre, après avis du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail du 7 mars 2019 et du comité technique du 8 mars 2019, il est proposé de mettre en œuvre les règles suivantes, à compter du 1^{er} mai 2019 :

Nature de l'indisponibilité	Effet sur le versement du RI
Congé de maladie ordinaire	de 0 à 15 jours d'arrêt (par année civile) = maintien au-delà de 15 jours et jusqu'à 60 jours d'arrêt (par année civile) = diminution de 50 % au-delà de 60 jours d'arrêt (par année civile)= suspension

Congé de longue maladie, longue durée, grave maladie	Pas de versement
Maladie professionnelle, accident du travail/accident de service	Maintien du RI
Suspension de fonctions	Pas de versement
Exclusion temporaire de fonctions	Pas de versement pendant la durée de l'exclusion
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du RI

Le maintien ou la diminution de 50 % s'appliquera sur les montants versés dans les mêmes proportions que le traitement.

Les autorisations spéciales d'absence liées à la situation individuelle de l'agent (garde enfant malade, mariage, décès...) ne sont pas comptabilisées dans le nombre de jours d'arrêt de travail mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, le régime indemnitaire sera rétabli à 100 % à chaque reprise de travail.

Concernant le temps partiel thérapeutique, le fonctionnaire placé dans cette position statutaire a droit à l'intégralité de son traitement ainsi que de son régime indemnitaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver les critères de modulation du régime indemnitaire en fonction des indisponibilités physiques.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

M. TOURNAY – Merci M. le Président, ce rapport nous dit, je cite « afin de lutter contre l'absentéisme... », Telle est la phrase d'introduction de ce rapport, donc quand un agent est absent, c'est qu'un médecin lui a prescrit un arrêt de maladie, donc est-ce qu'on estimerait que les médecins produisent des certificats de complaisance, je ne le pense pas. Sous couvert d'un meilleur rendement, je mets le terme « du service », vous pointez du doigt les agents malades et vous estimez que la maladie devient donc un problème puisqu'il serait désormais possible une dégressivité de leur prime en cas d'arrêt maladie. Alors, outre le fait que cela vient s'additionner à la journée de carence, vous allez au-delà de dispositions de ce que dispose le décret sur l'absentéisme, puisque les deux premiers critères de modulation sont un choix de la collectivité, le dit décret permettait de démarrer la suspension de la prime au-delà du 90ème jour sans passer par ces deux premières phases. Ce que je constate c'est que la majorité continue de s'attaquer aux droits des agents dans la ligne droite de la suppression des 8 jours de congés votés l'an dernier.

M. BERTRAND – M. TOURNAY, juste un point, régime indemnitaire, ce n'est pas du salaire et cette prime-là, elle est juste liée juridiquement à un service fait. Si votre service n'est pas fait, sur quelle base légale vous vous fondez pour verser le régime indemnitaire ? Ce n'est pas du salaire en moins, le salaire est dû, et là les règles sont tout simplement les règles

légales. Là le régime indemnitaire, c'est en plus pour un service fait et pas une prime au mérite ou rien du tout. C'est ça la base légale, vous n'avez pas de service, les gens ce n'est peut-être pas de leur faute quand ils sont effectivement malades ou qu'ils ont eu un accident, mais le problème est que ce n'est pas du service. C'est la raison pour laquelle le salaire est maintenu pendant un certain temps et que l'on a de la prévoyance. Voilà c'est juste ça. Là c'est en plus. Ce n'est pas du salaire.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Et en plus c'est le débat du jour, on n'a pas enlevé 8 jours, on est juste revenu à 1607 heures, c'est une chose qui doit s'appeler la LOI. Et dans un pays où il serait quand même temps de remettre un peu l'église au milieu du village, de respecter la loi, ça ne fait pas de mal quand même.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 5 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 61

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services et prendre en compte les mesures prévues par le dispositif parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ingénieur
- 3 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires.

Suite aux avis émis par les dernières Commissions Administratives Paritaires, relatifs aux avancements de grades et promotions internes, il convient de supprimer 51 postes au tableau des effectifs.

L'avis préalable du comité technique a été recueilli lors de la séance du 8 mars dernier. Par conséquent, les postes suivants sont supprimés :

- 26 mars 2019 -

- 4 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 21 heures
- 7 postes d'adjoint technique
- 9 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 9 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 17 heures 30
- 1 poste d'adjoint d'animation
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4 heures 45
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 6 heures 30
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
- 1 poste de directeur
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe
- 1 poste d'ingénieur en chef
- 1 poste d'opérateur qualifié des activités physiques et sportives
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs.

*

M. BERTRAND – En supprimant des postes dus aux avancements de grades et en créant des postes notamment sur un poste de Technicien principal de 1ère classe, un poste d'Ingénieur, trois postes d'Educateur jeunes enfants et un poste d'Educateur jeunes enfants à temps non complet, parce que maintenant ces postes relèvent de la catégorie A.

Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

- 26 mars 2019 -

Délibération 62

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu, ci-annexé, des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

On n'a pas tout à fait fini car il faut attendre le résultat du vote, je tiens à vous signaler que nous avons l'intention de créer une nouvelle aire de jeux au Parc d'Isle en 2 zones, une pour les enfants de 1 an à 5 ans, une autre pour les enfants de 4 ans à 12 ans. Dans ces conditions-là, j'ai demandé à ce qu'on ne choisisse pas seulement entre nous mais qu'on demande à la population de pouvoir donner son avis. J'ai demandé à ce que l'on mette une présentation physique au Parc d'Isle et qu'on puisse voter sur les réseaux sociaux. On a mis cela et en 24 heures on est déjà à plus d'une centaine, tout le monde n'est pas intéressé, mais les familles se sont déjà manifestées et on fait cela jusqu'à la fin de la semaine. Avis aux amateurs, aux parents, aux grands-parents, ou aux amis de parents et de grands-parents pour que l'on puisse participer le plus largement à ce vote. C'est encore toujours la même chose, c'est qu'il y en a toujours plus dans deux têtes que dans une, et puis ce n'est quand même pas bête de demander à ceux qui utilisent le plus.

Je vous demande un peu de patience.

Alors, avec un suspens torride :

Liste présentée par le Président : 62 voix – 5 sièges

Liste présentée par M. TOURNAY : 5 voix – 0 siège.

Sont élus : Titulaires, Frédérique MACAREZ, Fabien BLONDEL, Sylvie ROBERT, Benoît LEGRAND, Agnès POTEL,

En suppléants : Monique BRY, Philippe LEMOINE, Frédéric ALLIOT, Jean-Marie GONDRY, Sylvain VAN HEESWYCK.

Je vous remercie de votre patience. La séance est levée. Je vous souhaite une excellente soirée.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Base
Urbaine de Loisirs -
Désignation des membres
de la commission de
concession**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 2121-33 ;

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, le Conseil communautaire doit procéder à la mise en place d'une Commission de concession, chargée d'examiner les candidatures et les offres. Cette question avait déjà été portée à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire, mais compte tenu d'une irrégularité administrative il est nécessaire de la réexaminer.

La Commission est donc composée du Président ou son représentant, et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, par scrutin secret.

Les membres de la Commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La candidature reçue est :

- Liste présentée par le Président

En qualité de membres titulaires :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- Benoît LEGRAND
- Olivier TOURNAY

En qualité de membres suppléants :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jacques HERY

Une seule candidature ayant été présentée, il y a lieu de procéder à la nomination immédiate des membres dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner, en tant que membres titulaires de la Commission de concession :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Benoît LEGRAND
- M. Olivier TOURNAY

2°) de désigner, en tant que membres suppléants de la Commission de concession :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jacques HERY.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46580-DE-I-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°1 - Budget
principal.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 75 - Autres produits de gestion courante	+181 142,00	Ch 011- Charges à caractère général	+202 300,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	-250 000,00	Ch 65 - Autres charges de gestion	+102 230,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+202 100,00
		Ch 023 - Virement de section	-575 488,00
	-68 858,00		-68 858,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 731 439,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	+208 990,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+9 200,00
Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	-254 842,00	Ch 204 - Subventions d'équipements versées	+277 500,00
Ch 024 - Subventions d'équipements versées	+946 830,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	+103 000,00
Ch 021 - Virement de section	-575 488,00	Ch 23 - Immobilisations en cours	-100 000,00
		Ch 10 - Dotations, fonds divers et réserves	+32 790,00
		Ch 27 - Autres immobilisations financières	+3 000,00
	+325 490,00		+325 490,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+47 496 499,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenue(s) (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46829-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

Décision modificative 1

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble – Sections	2
A2 - Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres	3
A3 - Vue d'ensemble – Section d'Investissement – Chapitres	5
B1 - Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 - Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles	9
A2 - Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles	13
B1 - Section d'Investissement – Détail des dépenses – Articles	16
B2 - Section d'Investissement – Détail des recettes – Articles	19
IV. Annexes	
Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	21
V. Signatures	

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-68 858,00	-68 858,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-68 858,00	-68 858,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	325 490,00	325 490,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		325 490,00	325 490,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		256 632,00	256 632,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.4311-11 du CGC 1).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	9 097 255,00		202 300,00	202 300,00	202 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 855 335,00				
014	Atténuations de produits	14 306 594,00				
65	Autres charges de gestion courante	18 885 675,00		102 230,00	102 230,00	102 230,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		65 144 859,00		304 530,00	304 530,00	304 530,00
66	Charges financières	804 870,00				
67	Charges exceptionnelles	575 080,00		202 100,00	202 100,00	202 100,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		66 524 809,00		506 630,00	506 630,00	506 630,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	575 488,00		-575 488,00	-575 488,00	-575 488,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	3 700 000,00				
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 275 488,00		-575 488,00	-575 488,00	-575 488,00
TOTAL		70 800 297,00		-68 858,00	-68 858,00	-68 858,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						-68 858,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	89 500,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	6 066 365,00				
73	Impôts et taxes	47 775 990,00				
74	Dotations et participations	13 791 605,00				
75	Autres produits de gestion courante	1 961 990,00		181 142,00	181 142,00	181 142,00
	Total des recettes de gestion courante	69 685 450,00		181 142,00	181 142,00	181 142,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	334 300,00		-250 000,00	-250 000,00	-250 000,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	70 019 750,00		-68 858,00	-68 858,00	-68 858,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	244 720,00				
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	244 720,00				
	TOTAL	70 264 470,00		-68 858,00	-68 858,00	-68 858,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-68 858,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU

-575 488,00

PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses

réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

(1) cf. p.4 1B - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.

(5) DFF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 404 890,00		9 200,00	9 200,00	9 200,00
204	Subventions d'équipements versées	1 896 100,00		277 500,00	277 500,00	277 500,00
21	Immobilisations corporelles	14 996 490,00		103 000,00	103 000,00	103 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	11 612 500,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	30 909 980,00		289 700,00	289 700,00	289 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			32 790,00	32 790,00	32 790,00
13	Subventions d'investissement	8 900,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	4 659 470,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			3 000,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	4 668 370,00		35 790,00	35 790,00	35 790,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 578 350,00		325 490,00	325 490,00	325 490,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	244 720,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	344 720,00				
	TOTAL	35 923 070,00		325 490,00	325 490,00	325 490,00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		+
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		325 490,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	5 312 190,00		208 990,00	208 990,00	208 990,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 465 393,00		-254 842,00	-254 842,00	-254 842,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	26 777 583,00		-45 852,00	-45 852,00	-45 852,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 500 000,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	9 424 631,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00		946 830,00	946 830,00	946 830,00
	Total des recettes financières	14 194 631,00		946 830,00	946 830,00	946 830,00
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	40 972 214,00		900 978,00	900 978,00	900 978,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	575 488,00		-575 488,00	-575 488,00	-575 488,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	3 700 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 375 488,00		-575 488,00	-575 488,00	-575 488,00
	TOTAL	45 347 702,00		325 490,00	325 490,00	325 490,00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

325 490,00

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
DE FONCTIONNEMENT (11)**

-575 488,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	202 300,00		202 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	102 230,00		102 230,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	202 100,00		202 100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues		-575 488,00	-575 488,00
023	Transfert à la section d'investissement			
Dépenses de fonctionnement - Total		506 630,00		-68 858,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00		32 790,00
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison - affectation			
	Total des opérations d'équipement	32 790,00		32 790,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	9 200,00		9 200,00
204	Subventions d'équipement versées	277 500,00		277 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	103 000,00		103 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	-100 000,00		-100 000,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières	3 000,00		3 000,00
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
48.1	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		325 490,00		325 490,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre intra-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A-9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	181 142,00		181 142,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	-250 000,00		-250 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		-68 858,00		-68 858,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE = 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = -68 858,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	208 990,00		208 990,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	-254 842,00		-254 842,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		-575 488,00	-575 488,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	946 830,00		946 830,00
Recettes d'investissement - Total		900 978,00	-575 488,00	325 490,00

R 003 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE = 0,00

AFFECTATION AU COMPTE 1068 = 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 325 490,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
011	Charges à caractère général (5)	9 097 255,00	202 300,00	202 300,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	37 000,00		
6023	ALIMENTATION	16 000,00		
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	10 000,00		
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	34 650,00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	274 850,00	600,00	600,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	420 000,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	270 500,00		
60621	COMBUSTIBLES	24 800,00		
60622	CARBURANTS	9 200,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	91 450,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	27 000,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	30 860,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	194 050,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	53 560,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	41 300,00		
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES)	200,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	29 740,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 351 300,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	44 320,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	282 000,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	3 160,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	688 500,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	83 500,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	11 290,00		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	48 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	252 210,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	60 350,00		
6156	MAINTENANCE	404 730,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	92 160,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	46 100,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	144 870,00		
618	DIVERS	6 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	221 745,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	382 000,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	2 500,00		
6188	DIVERS	29 350,00	100 000,00	100 000,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6226	HONORAIRES	170 600,00	24 500,00	24 500,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX- AVOCAT	34 620,00		
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	89 700,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	131 700,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	12 100,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	424 500,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	65 000,00		
6237	PUBLICATIONS	83 300,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	125 900,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	20 350,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 710,00		
6256	MISSIONS	27 000,00		
6257	RECEPTIONS	8 700,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	36 570,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	227 400,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	122 130,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	9 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	122 500,00		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	246 000,00		
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	903 500,00		
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	9 000,00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	232 700,00	30 000,00	30 000,00
63512	TAXES FONCIERES	238 440,00	47 200,00	47 200,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	800,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 500,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 950,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 855 335,00		
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	630 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	724 115,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	70 000,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	60 000,00		
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	107 600,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	8 346 000,00		
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, INDEMNITE RESIDENCE	210 800,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 284 600,00		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 605 900,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	2 000,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	81 600,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 448 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 651 000,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	201 700,00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	160 300,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	3 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	150 000,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	100 020,00		
6488	AUTRES CHARGES	18 700,00		
014	Atténuation de produits	14 306 594,00		
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	85 000,00		
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 429 100,00		
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00		
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	277 494,00		
65	Autres charges de gestion courantes	18 885 675,00	102 230,00	102 230,00
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	340 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00		
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	11 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00		
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 670 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	40 500,00	2 600,00	2 600,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 626 250,00	90 500,00	90 500,00
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GFP	114 315,00		
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00		
65738	SUBV.FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	539 900,00	-1 000,00	-1 000,00
6574	SUB. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	8 813 010,00	10 130,00	10 130,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 000,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		65 144 859,00	304 530,00	304 530,00
(A) = (011+012+014+65+656)				

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 rattaché au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
66	Charges financières (b)	804 870,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	734 870,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	70 000,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	575 080,00	202 100,00	202 100,00
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00		
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	141 380,00		
6713	SECOURS ET DOTS	500,00		
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00		
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULATION TITRES)	1 500,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	406 500,00	202 100,00	202 100,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)		66 524 809,00	506 630,00	506 630,00
023	Virement à la section d'investissement	575 488,00	-575 488,00	-575 488,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	3 700 000,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	3 700 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 275 488,00	-575 488,00	-575 488,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 275 488,00	-575 488,00	-575 488,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 800 297,00	-68 858,00	-68 858,00
				+
				0.00
				+
				0.00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-68 858,00

- (1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.
- (2) Cf. p.4 - Modalité de vote, III
- (3) Voto reales a realizar.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera exceptionnellement négatif.
- (6) La collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. délimitation du chapitre des opérations d'ordre, D7544 - RI 040
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
- (9) La collectivité a opté pour les provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à regrouper les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
013	Atténuation de charges	89 500,00		
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	89 500,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	6 066 365,00		
70323	REDEV.OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	13 250,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00		
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	500 500,00		
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	17 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DENSEIGN	66 800,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	115 600,00		
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 978 205,00		
70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	2 300,00		
70872	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	195 930,00		
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	152 780,00		
70878	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	8 000,00		
73	Impôts et taxes	47 775 990,00		
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 753 350,00		
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 745 060,00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 500 000,00		
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	650 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	157 580,00		
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00		
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 000 000,00		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00		
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 900 000,00		
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00		
74	Dotations et participations	13 791 605,00		
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	471 000,00		
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 370 000,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 250,00		
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	162 415,00		
7472	PARTICIPATIONS - REGION	170 000,00		
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	60 460,00		
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	358 000,00		
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	334 600,00		
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	309 750,00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00		
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	25 000,00		
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 400 000,00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	9 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 961 990,00	181 142,00	181 142,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
752	REVENUS DES IMMEUBLES	608 422,00	163 630,00	163 630,00
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 353 568,00	17 512,00	17 512,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		69 685 450,00	181 142,00	181 142,00
(a) = (70+73+74+75+013)				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors votes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	334 300,00	-250 000,00	-250 000,00
7713	LIBERALITES RECUES	21 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	298 000,00	-250 000,00	-250 000,00
773	MANDATS ANNUL.(EX. ANTERIEURS)OU ATTEINTS DECHEAN. QUADRIEN.	15 300,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		70 019 750,00	-68 858,00	-68 858,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	244 720,00		
777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	244 720,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		244 720,00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 264 470,00	-68 858,00	-68 858,00
RESTES A REALISER N-1 (10)				0.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-68 858.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions extra-budgétaires
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RP042 = DI 040
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 404 890,00	9 200,00	9 200,00
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMTS URBANISME	425 370,00	-10 000,00	-10 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	1 513 520,00	19 200,00	19 200,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	466 000,00		
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	1 896 100,00	277 500,00	277 500,00
204122	SUBVENT EQUIPEMT REGIONS-BATIMENTS ET INSTALLAT.	49 000,00		
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT.ET INSTALLATIONS	398 000,00	19 700,00	19 700,00
2041412	SUBVENT.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT.ET INSTALLAT.	361 650,00		
2041641	SUBVENT.EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT....	159 450,00		
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	50 000,00		
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	878 000,00	257 800,00	257 800,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	14 996 490,00	103 000,00	103 000,00
2111	TERRAINS NUS	150 000,00		
2115	TERRAINS BÂTIS	40,00		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	577 300,00		
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	2 575 850,00		
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENCNTS,AMENAGTS CONSTRUCTIONS	2 330 100,00	100 000,00	100 000,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	146 000,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 915 000,00		
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	3 210 000,00		
21538	AUTRES RESEAUX	350 000,00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	252 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	571 800,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 399 700,00		
2184	MOBILIER	41 000,00		
2185	CHEPTEL	2 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	469 700,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 612 500,00	-100 000,00	-100 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	9 762 500,00	-100 000,00	-100 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 850 000,00		
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 909 980,00	289 700,00	289 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	32 790,00	32 790,00
10222	FONDS GLOBALISES INVEST - FCTVA		32 790,00	32 790,00
13	Subventions d'investissement	8 900,00	0,00	0,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	8 900,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 659 470,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
1641	EMPRUNTS EN EUROS	4 659 470,00		
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	3 000,00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 668 370,00	35 790,00	35 790,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		35 578 350,00	325 490,00	325 490,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote. IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	244 720,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur			
13911	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTe RESULTAT-ETAT.ETS NATIONAUX	225 460,00		
13913	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTe RESULTAT-DEPARTEMENTS	17 450,00		
13917	SUB. EQUIP. TRANSFEREES CPTe RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00		
13918	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTe RESULTAT-AUTRES	1 130,00		
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	0,00	0,00
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		344 720,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		35 923 070,00	325 490,00	325 490,00
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				325 490,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. p.4 – Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 040 – RF 042.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 – RJ 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
13	Subventions d'investissement	5 312 190,00	208 990,00	208 990,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIONNAUX	1 568 500,00		
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	2 187 210,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	1 034 390,00		
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES	150 000,00		
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NATIONNAUX	351 430,00		
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	20 660,00		
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES		208 990,00	208 990,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 465 393,00	-254 842,00	-254 842,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	21 465 393,00	-254 842,00	-254 842,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	26 777 583,00	-45 852,00	-45 852,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 924 631,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	4 500 000,00		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	9 424 631,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00	946 830,00	946 830,00
	Total des recettes financières	14 194 631,00	946 830,00	946 830,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	40 972 214,00	900 978,00	900 978,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV, A 3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
021	Virement de la section de fonctionnement	575 488,00	-575 488,00	-575 488,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)	3 700 000,00	0,00	0,00
2802	AMORTISSEMENTS DOCUMENTS URBANISME	1 100 000,00		
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	2 600 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 275 488,00	-575 488,00	-575 488,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	0,00	0,00
238	AVANCES ACP TES VERSES SUR CDES IMMOB CORPORELLES	100 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 375 488,00	-575 488,00	-575 488,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		45 347 702,00	325 490,00	325 490,00
			+	0,00
			+	0,00
			=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				325 490,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Il sera restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES - PRINCIPAL	IV
	B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	28 962 848,00	5 130 198,00	17 994 350,00		5 838 300,00
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	7 945 158,00	4 222 828,00	667 550,00		3 054 780,00
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	4 270 537,00	991 609,00	1 449 928,00		1 829 000,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	688 328,00	142 428,00	318 900,00		227 000,00
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	7 166 372,00	1 755 332,00	4 588 040,00		823 000,00
		23 706 456,43	23 706 456,43			
		72 739 699,43	35 948 851,43	25 018 768,00	0,00	11 772 080,00

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL	IV
	B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 122 931,00	942 481,00	3 328 450,00		852 000,00
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	2 871 293,00	781 276,00	1 290 017,00		800 000,00
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	350 801,00	240 141,00	110 660,00		0,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00		0,00
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 208 148,00	10 788,00	1 197 360,00		0,00
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00		0,00
		13 230 275,75	5 651 788,75	5 926 487,00	0,00	1 652 000,00

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Fonds de
concours à destination
des communes de moins
de 10 000 habitants -
Programmation 2019
(1ère partie).**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 9 mai 2019 afin d'étudier les dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la première partie de programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la première partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2019 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46583-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants
Première partie de programmation 2019

Domaine d'intervention	Commune	Intitulé de l'opération	Assiette éligible	Montant subvention attribuée
Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite	CLASTRES	Réhabilitation et accessibilité de la mairie (phase 1)	31 830,00 €	4 710,00 €
	DURY	Travaux de mise aux normes de la mairie et de la maison des associations	17 600,00 €	4 840,00 €
		Aménagement de la rue de l'Épinette et de la desserte de la salle des fêtes	17 040,00 €	3 578,00 €
	GAUCHY	Mise en conformité de l'école de musique	39 590,00 €	9 897,00 €
Sous-total Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite				23 025,00 €
Affaires scolaires	AUBIGNY-AUX-KAINES	Changements des menuiseries de l'école	32 140,00 €	9 642,00 €
	FLAVY-LE-MARTEL	Réfection de la toiture du groupe scolaire Paradis	61 922,00 €	9 288,00 €
	JUSSY	Acquisition de mobilier pour l'école	4 256,80 €	1 702,00 €
Sous-total Affaires scolaires				20 632,00 €
Amélioration des services et du cadre de vie des habitants	ARTEMPS	Achat de matériel d'espaces verts (débroussailluse, taille haie, tronçonneuse)	1 578,23 €	789,00 €
	BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	Réfection totale de la toiture de la mairie	34 766,00 €	8 692,00 €
	CONTESCOURT	Rénovation de la mairie et création d'un local "archives" sécurisé	12 653,72 €	4 428,00 €
	DALLON	Changement portail d'accès à la mairie	7 922,00 €	3 961,00 €
	FONSOMME	Mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes	21 010,00 €	6 303,00 €
	GAUCHY	Mise en place d'un système de vidéo protection	121 631,63 €	12 163,00 €
	GRUGIES	Acquisition d'un panneau de communication et d'un fourneau à la salle culturelle	16 380,00 €	5 733,00 €
	HOMBLIERES	Travaux d'aménagement et d'amélioration de la rue de Guise (1ère tranche)	542 996,50 €	27 000,00 €
	JUSSY	Remplacement de la porte d'entrée de la mairie	3 300,00 €	1 320,00 €
	LESDINS	Clôture nouveau cimetière	6 630,00 €	2 652,00 €
	MARCY	Réalisation d'un aménagement de sécurité rue du Lieutenant Colonel Lesur	36 010,00 €	8 822,00 €
	MORCOURT	Réfection des peintures de la salle des fêtes	14 144,10 €	4 950,00 €
	OLLEZY	Requalification de la rue du Tour de Ville	71 858,00 €	13 092,00 €
	OMISSY	Rénovation de l'installation électrique et salle de bain du logement communal	9 350,00 €	2 571,00 €
		Changement des fenêtres de la mairie	7 974,03 €	2 192,00 €
	ROUVROY	Travaux de peinture extérieure (mairie, église, gymnase)	8 434,26 €	4 217,00 €
	SAINT-SIMON	Panneau d'affichage électronique	9 459,00 €	2 364,00 €
	SERAUCOURT LE GRAND	Achat d'une tondeuse autoportée	16 344,00 €	4 494,00 €
Sous-total Amélioration des services et du cadre de vie des habitants				115 743,00 €
Eclairage public	CONTESCOURT	Remplacement de 5 luminaires et 2 projecteurs	3 049,00 €	1 524,00 €
	HAPPENCOURT	Enfouissement des réseaux rue du Tour de Ville (1ère tranche)	51 819,96 €	6 000,00 €
Sous-total Eclairage public				7 524,00 €
Patrimoine culturel	ANNOIS	Travaux dans l'église	1 251,00 €	625,00 €
	ARTEMPS	Création d'un columbarium	8 650,00 €	2 378,00 €
	CASTRES	Travaux au cimetière	12 000,00 €	3 600,00 €
	CUGNY	Réhabilitation des abords du Monument aux Morts	21 320,00 €	4 264,00 €
	DALLON	Nettoyage et rénovation du calvaire et du monument	4 104,00 €	2 052,00 €
	MONTESCOURT-LIZEROLLES	Création d'un jardin du souvenir, d'un accueil pour les cérémonies funéraires et changement des portails du cimetière	66 665,04 €	13 333,00 €
	VILLERS SAINT CHRISTOPHE	Travaux de rénovation des marches de l'église	4 087,00 €	2 043,00 €
Sous-total Patrimoine culturel				28 295,00 €
Sport, loisirs, culture	ARTEMPS	Rénovation de la salle culturelle-Acquisition de mobilier et aménagement extérieur	19 203,62 €	5 281,00 €
	MESNIL-SAINT-LAURENT	Construction d'un centre d'animation (2ème tranche)	799 663,00 €	20 000,00 €
Sous-total Sport, loisirs, culture				25 281,00 €

TOTAL	220 500 €
--------------	------------------

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
modificative de
subvention auprès de
l'ADEME - Financement
du réseau pour éviter le
gaspillage alimentaire de
l'Agglo pour l'année 2020.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Roland MORTELLI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Au vu de la délibération n°34 votée lors de la séance du 26 mars 2019,

Au vu d'une modification des règles de financement de l'ADEME concernant les réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire, la demande de subvention initiale et notamment le plan de financement a connu des évolutions.

Depuis mars 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs du programme local de réduction des déchets à travers son Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).

La troisième année du REGAL aura pour objectif, au-delà de pérenniser le réseau existant en maintenant la dynamique d'accompagnement des partenaires et de poursuivre le déploiement des box antigaspi dans les restaurants privés, d'étendre les partenariats avec d'autres acteurs tels que les établissements spécialisés, d'accompagner les foyers du territoire aux gestes antigaspi à travers des actions innovantes et pédagogiques sous forme de défis ou challenge, d'impliquer les associations spécialisées pour sensibiliser en grand nombre le grand public, de valoriser les bonnes pratiques entre collectivités en charge de la restauration collective, de participer à d'autres événements sur l'Agglo pour promouvoir les actions du REGAL et de participer à la formation du personnel des partenaires concernés par les métiers en lien avec le gaspillage alimentaire.

Pour 2020, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 52 000 € réparti comme suit :

- Moyens humains : 32 000 €
- Frais de communication : 20 000 €

Sont escomptés des financements auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), un forfait de 24 000 € sur les frais de personnel et 20 000 € sur les frais de communication.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;
- 2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire financier potentiel ;
- 3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46603-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT -
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Conventions de
partenariat pour la
Journée d'accueil des
étudiants 2019.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEBVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE. M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Jean-Claude DUSANTER, M. Alain RACHESBOEUF, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'Université de Picardie Jules Verne développe depuis quelques années des Journées d'Accueil des Etudiants (JAE) avec la volonté d'étendre ces manifestations à l'ensemble de leurs sites.

Cette initiative a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiantin local.

Sur le Saint-Quentinois, la première JAE a eu lieu le 13 septembre 2018 et a eu un réel succès. C'est la raison pour laquelle, l'Université a proposé de reconduire cet événement, qui aura lieu le 12 septembre prochain.

Parallèlement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé son Schéma Local de l'enseignement Supérieur et de la Recherche dans lequel il est précisé une volonté d'amplifier les actions autour de la vie étudiante et de pérenniser cette journée.

Pour soutenir cet événement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a voté une subvention de 4 500 € dans l'élaboration du budget 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de signer les conventions de partenariat avec les deux associations étudiantes du campus universitaire de Saint-Quentin qui prendront en charge les frais d'organisation de la Journée d'Accueil des Etudiants 2019.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46578-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Convention de partenariat portant sur la Journée d'accueil des étudiants

Entre

L'Association des Etudiants de Saint-Quentin (ADESQ),

Association créée le 14 octobre 2008, sise 48 rue d'Ostende à Saint-Quentin, représentée par Monsieur Alexis GUIRAUD, son Président,

Et

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Sise 58 boulevard Victor Hugo, BP 80352, 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par M. Xavier BERTRAND, son Président, habilité à signer par délibération en date du ;

Préambule :

Pour la 4^e année consécutive, l'Université de Picardie Jules Verne organise une Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) à chaque rentrée.

En 2018, une première édition a eu lieu sur le Saint-Quentinois, avec l'aide des partenaires locaux, et des deux associations du campus de Saint-Quentin.

- L'Association des Etudiants du Saint-Quentinois (ADESQ)
- Le BDE IUT de Saint-Quentin.

Cet événement a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire saint-quentinois ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiant local.

Pour faire de l'enseignement supérieur un enjeu de son développement territorial, l'Agglomération du Saint-Quentinois, de son côté, souhaite développer la vie étudiante et, notamment pérenniser un temps fort à chaque rentrée. Ces actions sont déployées dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délibéré le 26 mars 2019.



Il a donc été convenu de reconduire l'événement, qui aura lieu le 12 septembre 2019.

A ce titre, une subvention globale de 4 500 € a été inscrite au budget 2019 et sera versée aux deux associations.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre les parties pour la Journée d'accueil des Etudiants 2019.

Article 2 : Obligations des parties

2.1 Obligations de l'ADESQ

Pour le présent partenariat, l'Association des Etudiants de Saint-Quentin s'engage à prendre en charge une partie des dépenses liées à la Journée d'Accueil des Etudiants 2019, à hauteur d'au moins 2 250 € TTC.

2.2 Obligations de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Le montant de la subvention allouée à l'ADESQ est de 2 250 € TTC.

Une avance de 60 % de la subvention sera versée à la date de notification de la présente convention. Le solde sera versé sur présentation des factures prises en charge pour organiser l'évènement.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature, et jusqu'au paiement effectif de la subvention.

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Article 5 : Litiges

Les litiges liés à l'exécution de la présente convention font l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Saint-Quentin en deux
exemplaires, le

Pour l'ADESQ,

La Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinoise,

Le Président
Alexis GUIRAUD

Le Président
Xavier BERTRAND

Convention de partenariat portant sur la Journée d'accueil des étudiants

Entre

Le Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin,

Association, sise 48 rue d'Ostende à Saint-Quentin, représentée par Madame Charlotte DUJARDIN, sa Présidente,

Et

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Sise 58 boulevard Victor Hugo, BP 80352, 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par M. Xavier BERTRAND, son Président, habilité à signer par délibération en date du ;

Préambule :

Pour la 4^e année consécutive, l'Université de Picardie Jules Verne organise une Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) à chaque rentrée.

En 2018, une première édition a eu lieu sur le Saint-Quentinois, avec l'aide des partenaires locaux, et des deux associations du campus de Saint-Quentin.

- L'Association des Etudiants du Saint-Quentinois (ADESQ)
- Le Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin.

Cet événement a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire saint-quentinois ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiant local.

Pour faire de l'enseignement supérieur un enjeu de son développement territorial, l'Agglomération du Saint-Quentinois, de son côté, souhaite développer la vie étudiante et, notamment pérenniser un temps fort à chaque rentrée. Ces actions sont déployées dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délibéré le 26 mars 2019.



Il a donc été convenu de reconduire l'événement, qui aura lieu le 12 septembre 2019.

A ce titre, une subvention globale de 4 500 € a été inscrite au budget 2019 et sera versée aux deux associations.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre les parties pour la Journée d'accueil des Etudiants 2019.

Article 2 : Obligations des parties

2.1 Obligations du Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin

Pour le présent partenariat, Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin s'engage à prendre en charge une partie des dépenses liées à la Journée d'Accueil des Etudiants 2019, à hauteur d'au moins 2 250 € TTC.

2.2 Obligations de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Le montant de la subvention allouée au Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin est de 2 250 € TTC.

Une avance de 60 % de la subvention sera versée à la date de notification de la présente convention. Le solde sera versé sur présentation des factures prises en charge pour organiser l'évènement.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature, et jusqu'au paiement effectif de la subvention.

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Article 5 : Litiges

Les litiges liés à l'exécution de la présente convention font l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Saint-Quentin en deux
exemplaires, le

Pour le Bureau des Etudiants
de l'IUT de Saint-Quentin,

La Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,

La Présidente
Charlotte DUJARDIN

Le Président
Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Cession de deux parcelles
à la Commune de
Clastres.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEBVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZETCZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de parfaire la protection incendie de la commune de CLASTRES, en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, la commune souhaite procéder à l'installation d'une citerne souple de 120 m² rue des Ormes Lalaux intersection chemin de la liberté, sur les parcelles cadastrées B n°952 et B n°976.

Ces parcelles appartenant à l'Agglo et afin de pérenniser cette situation, il est proposé de céder directement à la commune de CLASTRES lesdites parcelles au prix du service des Domaines, soit six cent quatre-vingt-treize euros et soixante centimes (693,60 €).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la cession des parcelles cadastrées B n°952 et B n°976 situées à CLASTRES au profit de la commune de CLASTRES moyennant le prix de six cent quatre-vingt-treize Euros et soixante cents (693,60 €) ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GASON ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

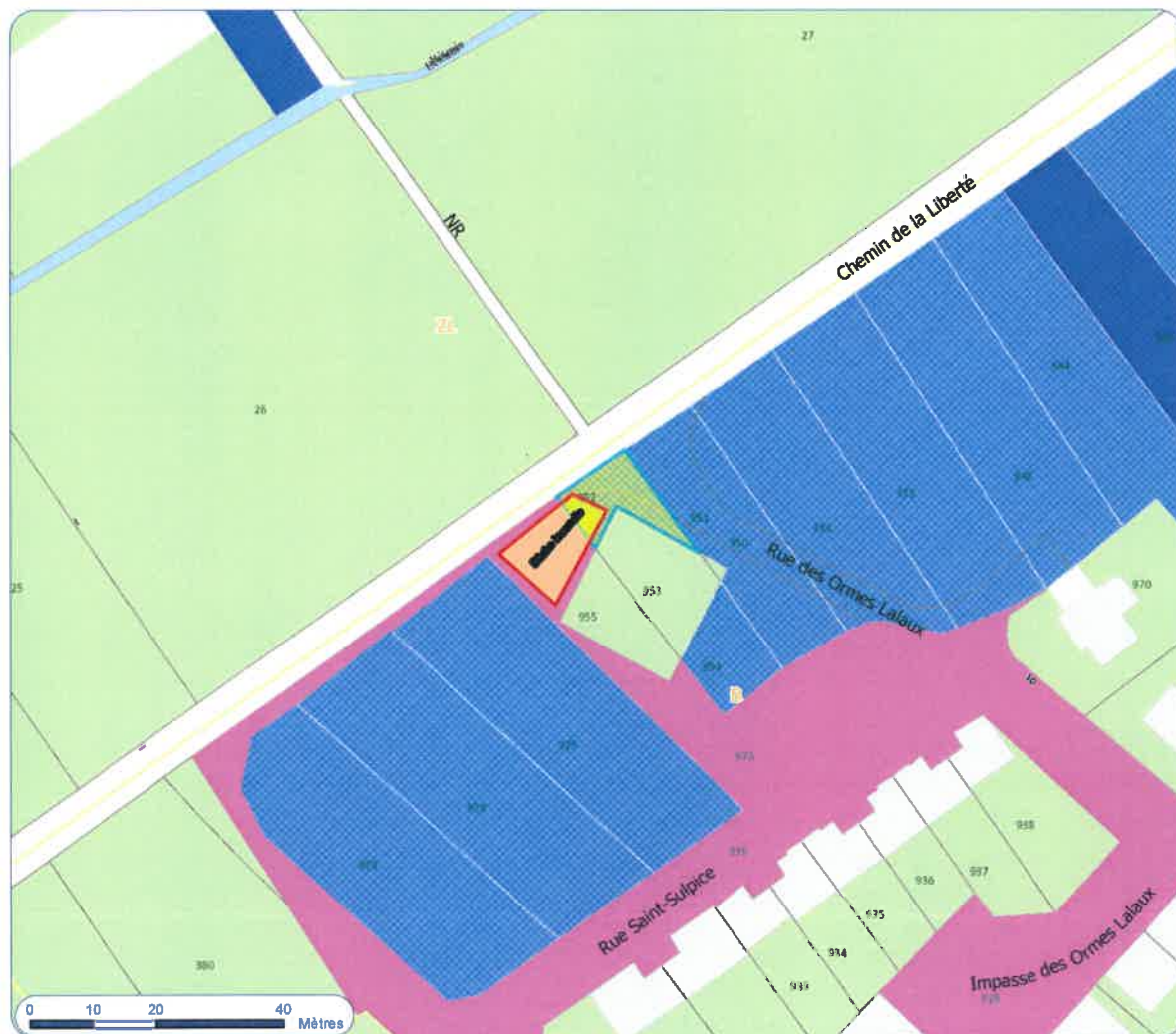
002-200071892-20190617-46522-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Sources :
Cadastré © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2015)

B 952 & 976

Édition le : 07/06/2019 Par : J. Brisson



1:800



 **AGGLO du
SAINT
QUENTINOIS**
CLASTRES - B 952 et B

Sources :

Cadastre © D.G.F.I.A. - (Version Nov. 2015)

Édition le : 07/05/2019

Par : J. Brisson



1:424

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Signalétique et entretien
des circuits de randonnées
- Convention avec le
Département - Avenant.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération en date du 16 décembre 2016, a été approuvée une convention avec le Département sur les modalités d'installation de la signalisation, dans le cadre de la politique départementale de randonnée sur la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Afin de continuer cette valorisation touristique, 7 circuits supplémentaires sont venus s'ajouter à l'offre initiale qui était de 4.

Il est nécessaire d'officialiser cette nouvelle mise en place de signalétique par un avenant à la convention précitée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'avenant joint en annexe,

2°) d'autoriser M. Le Président à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46502-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**Avenant à la convention sur les modalités d'installation de la signalisation
dans le cadre de la politique départementale de randonnée sur la
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**

Entre les soussignés

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil départemental de l'Aisne, autorisé à signer le présent avenant par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 04 juillet 2016 et par délibération de la Commission Permanente en date du

D'une part,

Et

Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2019,

D'autre part,

Préambule :

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de randonnée sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, une première convention de gestion des circuits de randonnée a été signée le 29 décembre 2016, avec pour objet :

- de définir les conditions de mise à disposition du nouveau balisage par le Département de l'Aisne,
- d'organiser les obligations réciproques de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et du Conseil départemental.

Quatre circuits ont dans un premier temps bénéficié de cette politique. Afin de compléter cette valorisation touristique et d'un commun accord entre le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, sept circuits supplémentaires (Cf. plan joint) viennent s'ajouter à l'offre initiale, à savoir :

- Le point Y,
- Fontaine,
- La pierre à bénie,
- Les peupleraies du val de Somme,
- La pâturelle,
- Les saules,
- La liaison VTT Somme-Oise.

Ces circuits bénéficient des mobiliers suivants :

Circuits	Panneaux départ	Poteaux	Balisage	Plaquettes tout droit	Plaquettes à gauche	Plaquettes à droite	Poteaux
Le Point Y	1	1	rose	1	3	0	4
Fontaine	1	1	orange	4	3	1	8
La pierre à bénie	1	1	vert	1	2	6	9
Les peupleraies du val de Somme	1	1	orange	3	0	2	5
La pâturelle	1	1	marron	10	0	0	10
Les saules	1	1	VTT	30	0	0	30
Liaison VTT	1	1	VTT	30	0	0	30
TOTAL	7	7		79	8	9	96

Article 1 : Objet de l'avenant

L'ensemble des conditions liées à la pose du balisage et l'entretien des circuits s'applique de façon identique à la convention du 29 décembre 2016, pour la mise en place de ces nouveaux circuits promus au titre de la politique départementale de randonnée.

Fait à Saint-Quentin le

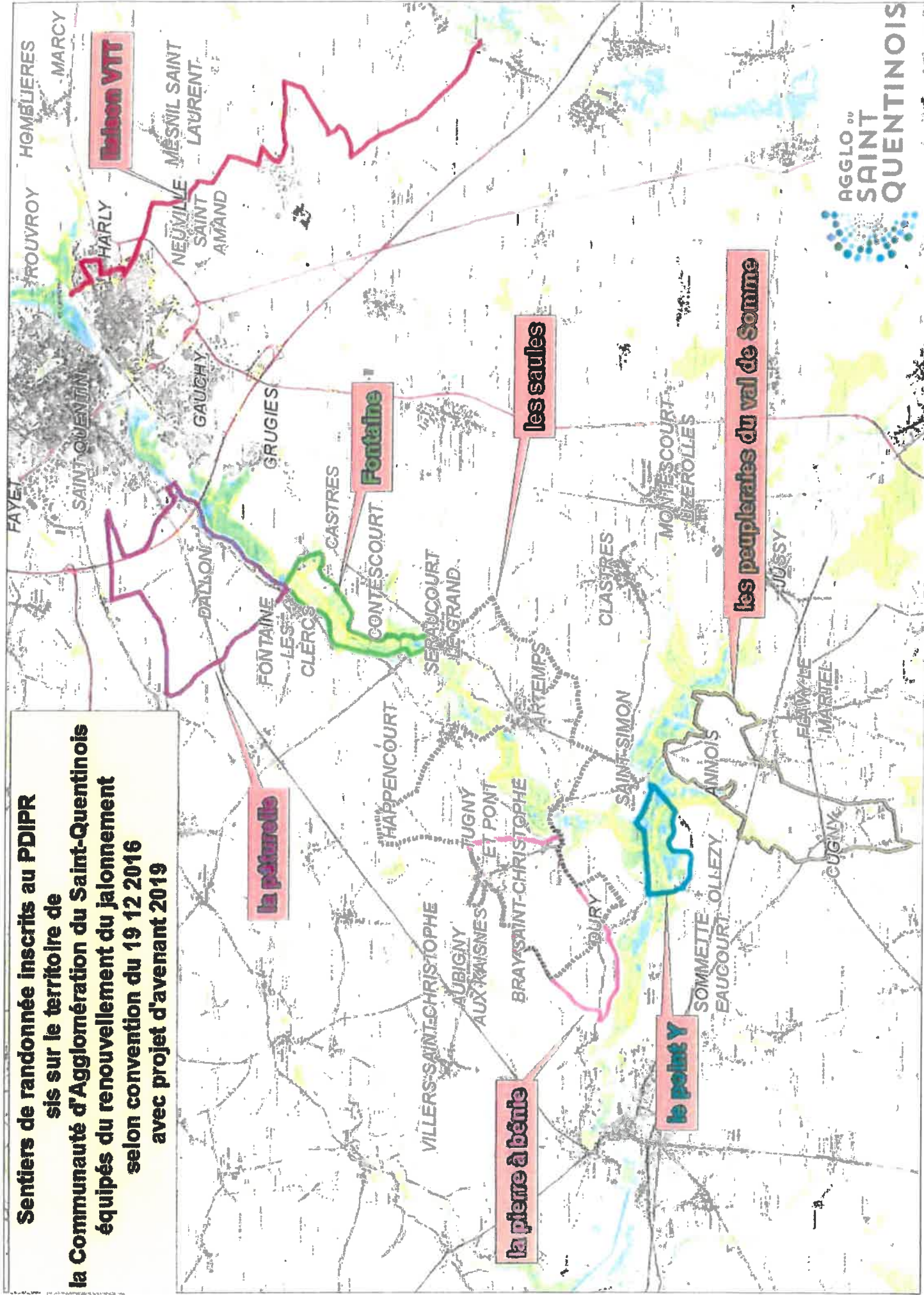
Le Président de la Communauté
d'agglomération du Saint-Quentinois,

Le Président du Conseil départemental
de l'Aisne,

Xavier BERTRAND

Nicolas FRICOTEAUX

**Sentiers de randonnée inscrits au PDIPR
sur le territoire de
la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
équipés du renouvellement du jalonnement
selon convention du 19 12 2016
avec projet d'avenant 2019**



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT -
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Proposition de fusion
d'HABITAT SAINT
QUENTINOIS et de
PARTENORD HABITAT.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 65

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La fusion d'Habitat Saint-Quentinois, Office public d'habitat, avec une autre structure partenaire, s'avère aujourd'hui indispensable compte tenu des enjeux de développement et de gestion de l'habitat public.

En effet, la finalité d'une fusion serait d'abord de dégager de nouveaux moyens pour :

- a) Mettre à niveau la performance énergétique du parc de logements
- b) Réaliser les projets de renouvellement urbain
- c) Réhabiliter aussi en dehors du renouvellement urbain
- d) Entretenir et assurer une maintenance suffisante du parc.

Par ailleurs, les moyens réservés au patrimoine et à la proximité seraient compensés par une consolidation des moyens financiers des deux organismes, et par des efforts de gestion qui porteraient notamment sur une meilleure maîtrise des coûts de structure.

Dans le cadre de ce projet de fusion, le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois a rendu un avis positif lors de sa dernière réunion de Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mai dernier.

Partenord Habitat a été créé en 1920 à l'initiative du département du Nord. C'est aujourd'hui un Office public de l'habitat (OPH), rattaché à ce même département, comptant près de 47 000 logements, il est le premier OPH des Hauts de France.

En complément des logements familiaux, Partenord Habitat dispose également d'un parc spécifique conséquent : bureaux et commerces, gendarmeries, foyers-logements, établissements spécialisés, EHPAD...

Dans la mesure où les indicateurs d'occupation sociale démontrent que les populations logées par Habitat Saint-Quentinois et Partenord sont très proches, et que les deux organismes partagent la même vision de leur mission sociale, il est proposé d'accepter la mise en œuvre d'une procédure de fusion entre ces deux structures.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du CCH, ladite procédure de fusion entre OPH serait la suivante:

- Avis consultatif des comités sociaux économiques (CSE) des deux organismes sur le projet de fusion, ses modalités et ses conséquences. Le CSE d'Habitat Saint-Quentinois a rendu son avis le 27 mai 2019, le CSE de Partenord Habitat rend son avis le 17 juin 2019.

- Délibération pour avis des conseils d'administration de chaque Office. Le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois s'est prononcé pour une fusion avec Partenord Habitat par délibération du 28 mai 2019. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration de Partenord Habitat du 26 juin 2019, sur la base d'un projet de délibération similaire.

- Délibération concordante des collectivités de rattachement (la Communauté d'agglomération pour HSQ, le département du Nord pour Partenord).

Le département du Nord, collectivité de rattachement de Partenord Habitat, se prononcera sur la fusion des deux organismes et dans des termes identiques à celui de la Communauté d'agglomération lors de sa séance plénière d'octobre 2019.

La procédure serait clôturée enfin par un arrêté du Préfet de Région se prononçant sur le projet de fusion dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la réception du dossier, après avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Aussi rapidement que possible après la date de prise d'effet de la fusion, la collectivité de rattachement (le département du Nord donc) installera un nouveau conseil d'administration.

Conformément à la procédure visée, en tant que collectivité de rattachement, la Communauté d'Agglomération est aujourd'hui consultée pour se prononcer sur le principe de ladite fusion.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de se prononcer favorablement à la fusion entre Habitat Saint-Quentinois et Partenord Habitat, cette fusion aboutissant à une transmission du patrimoine du premier vers le second ;

2°) d'autoriser M. le Président à engager les démarches nécessaires, à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération et notamment à solliciter M. le Préfet de Région pour la mise en œuvre de ladite fusion.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Colette BLEROT, M. Claude VASSET, Mme Françoise JACOB, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46720-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT -
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT
- Dispositif d'aide
pour favoriser le
développement
des logements à
destination des personnes
défavorisées .**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEBVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE. M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Jean-Marie GONDRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite notamment accompagner la population la plus fragile et celle dont l'accès au logement est le plus difficile.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'accompagner et de soutenir financièrement des organismes de logement social, ainsi que des structures disposant de l'agrément d'Etat de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) afin de produire ou de réhabiliter des logements pour les plus démunis.

Cette nouvelle aide est attribuée aux porteurs de projets sous la forme d'une subvention qui s'élève à 5% du coût global de l'opération, plafonné à 35 000 €.

Le règlement, figurant en pièce jointe, s'applique à compter de l'exécution de la présente délibération pour une expérimentation sur l'année 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la mise en place de cette nouvelle aide ;
- 2°) d'adopter le règlement tel que présenté en annexe ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46591-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'Autorité Compétente"
par délégation



**SUBVENTION POUR SOUTENIR
LES PROJETS DE CREATION ET DE REHABILITATION DE
LOGEMENTS EN FAVEUR DES PERSONNES DEFAVORISEES
ET DES HEBERGEMENTS D'URGENCE ET D'INSERTION**

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Règlement précisant le champ d'application, les modalités de calcul et les conditions de versement des aides financières prévues pour :

SOUTENIR LES PROJETS DE CREATION ET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES DEFAVORISEES ET DES HEBERGEMENTS D'URGENCE ET D'INSERTION

L'arrêté n° 2017-666 en date du 22 décembre 2017 portant modification des statuts de l'intercommunalité a confié à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite notamment accompagner la population la plus fragile et celle dont l'accès au logement est le plus difficile.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'accompagner et de soutenir financièrement des organismes de logement social, ainsi que des structures disposant de l'agrément d'Etat de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) afin de produire ou de réhabiliter des logements pour les plus démunis.

Ce règlement est exécutoire pour un an à titre expérimental.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement définit les modalités d'attribution de la subvention pour les programmes de construction et de réhabilitation de logements en faveur des personnes défavorisées ou des hébergements d'urgence et d'insertion.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 2-1 PERIMETRE D'APPLICATION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

Le périmètre concerné par ce dispositif d'aide est celui de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

ARTICLE 2-2 LES OPERATEURS ELIGIBLES

Le présent règlement s'applique aux opérations portées par des organismes de logement social et des structures ayant un agrément d'Etat de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) qui consiste à produire des logements pour les plus démunis et à transformer des logements anciens dégradés ou insalubres en logements très sociaux.

ARTICLE 2-3 LES OPERATIONS ELIGIBLES

Les structures d'accueil concernées par le dispositif sont notamment :

- Maisons relais ;
- Pensions de familles ;
- Résidences sociales.

ARTICLE 3 – NATURE ET MONTANTS DES AIDES

Les aides financières prévues prennent la forme de **subventions**.

Le montant de la subvention s'élève à 5% du montant hors taxes global de l'opération, celle-ci est plafonnée à 35 000 €.

ARTICLE 4 – RECEPTION ET INSTRUCTION DE LA DEMANDE

ARTICLE 4-1 PIECES A FOURNIR EN APPUI DE LA DEMANDE

Pour les demandes de subventions, le dossier doit comporter *a minima* les éléments suivants :

- un courrier sollicitant l'aide de l'Agglomération ;
- un descriptif général du projet (objet de l'opération, les objectifs, un planning prévisionnel, des plans existants et projetés, un descriptif des travaux) ;
- le plan de financement avec la liste de l'ensemble des financeurs
- les devis de travaux ;
- un RIB.

ARTICLE 4-2 PROCEDURE D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

L'instruction est assurée par la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT).

Un courrier attestant de la réception du dossier et de son caractère complet sera envoyé. Le dossier sera ensuite présenté en conseil communautaire.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

ARTICLE 5-1 CONDITIONS DE PAIEMENT

Le versement de la subvention est effectué à la fin des travaux sous présentation des factures.

ARTICLE 5-2 OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions du présent règlement, mais aussi celles prévues par le code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5-3 ANNULATION DE LA DECISION

En cas de non-respect des obligations du bénéficiaire de la subvention, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve le droit d'annuler la décision d'attribution de la subvention, et pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà allouées.

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement est exécuté, à titre expérimental, à compter de l'exécution de la délibération du Conseil communautaire et ce jusqu'au 31 décembre 2019. Les dossiers accordés pourront recevoir la subvention au-delà de la date de fin de validité du règlement.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment par délibération du Conseil Communautaire.

Fait à Saint-Quentin., le.....

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT
- Participation de
l'Agglomération au Fonds
de Solidarité pour le
Logement de l'Aisne.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEBVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture de l'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le conseil départemental avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Accès ou maintien dans le logement :

Concernant les mesures d'accompagnement social lié au logement, ces dernières peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

À cet effet, la participation volontaire de la Communauté d'agglomération au financement de ce dispositif pour le volet logement est sollicitée, pour l'exercice 2019, à hauteur de 0,45 € par habitant soit 36 670,05 € pour une population de 81 489 habitants (population légale 2016).

Accès à l'énergie :

Au sujet des mesures d'accompagnement social lié à l'énergie, la Communauté d'agglomération dispose d'une convention partenariale avec le conseil départemental. En 2005, la participation de la Communauté d'agglomération était de 0,20 euros par abonné mais le Conseil de Communauté a souhaité augmenter régulièrement ce montant.

**RÉCAPITULATIF RECETTES FONDS
DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT**

ANNÉE	PARTICIPATION CA	FINANCEMENT FSL	TAUX ABONDEMENT CA
2005	4 778,20 €	32 488 €	0,20 €
2006	5 561,38 €	40 634 €	0,22 €
2007	5 593,56 €	30 129 €	0,22 €
2008	5 673,14 €	31 039 €	0,22 €
2009	6 248,16 €	33 453 €	0,24 €
2010	6 432,00 €	34 406 €	0,24 €
2011	7 029,10 €	38 159 €	0,26 €
2012	7 081,10 €	27 722 €	0,26 €
2013	7 164,82 €	40 181 €	0,26 €
2014	7 786,30 €	37 466 €	0,26 €
2015	7 820,68 €	35 622 €	0,28 €
2016	8 697,00 €	29 375 €	0,30 €
2017	8 700,00 €	22 423 €	0,30 €
2018	9 333,60 €	35 298 €	0,30 €

PROPOSITION POUR L'EXERCICE 2019 :

Il est proposé de maintenir le montant de la participation par abonné fixé à **0,30 €** pour l'ensemble des abonnés de l'Agglomération du Saint-Quentinoise, soit :

0,30 € x 29 749 abonnés (au 01/01/2019) = 8 924,70 €, répartis comme suit :

- Budget Eau : **4 462,35 € (50 %)**
- Budget Assainissement : **4 462,35 € (50 %).**

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 670.05 € pour le volet habitat au titre de l'année 2019 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 8 924,70 € pour le volet énergie au titre de l'année 2019 ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46593-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Approbation des
bénéficiaires du Bonus
Energie.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 66

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Claude VASSET, M. Christian HUGUET, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 26 mars 2019 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 11 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 15 051 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46577-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

LISTE DES BENEFICIAIRES DU BONUS ENERGIE - 17 JUIN 2019								
Civilité	Prénom	NOM	Adresse	COMMUNE	Montant retenu des travaux	Montant des travaux plafonné	Taux de subvention	Montant du Bonus Energie
Madame	Mélanie	RINGEVAL	16 rue Cavenne	SAINT-QUENTIN	21 500 €	20 000 €	10 %	2 000 €
Madame	Christelle	CHILAIN	375 rue d'Île de France	HARLY	7 624 €	7 624 €	10 %	762 €
Monsieur	Eric	TROUILLEZ	17 rue des Prés	REMAUCOURT	11 594 €	11 594 €	10%	1 169 €
Monsieur	Bernard	MOLLE	12 rue du Nord	NEUVILLE SAINT AMAND	5 256 €	5 256 €	10%	526 €
Madame	Virginie	LEROY	22 rue André Dudot	MONTESCOURT LIZEROLLES	17 233 €	17 233 €	10%	1 723 €
Monsieur	Mohammed	MAAROUF	8 place Georges Bizet	SAINT-QUENTIN	22 514 €	20 000 €	10%	2 000 €
Madame	Marine	HURIEZ	47 rue de Guise	HOMBLIERES	66 150 €	20 000 €	10%	2 000 €
Madame	Nathalie	BOTTE	9 our Lecohte	SAINT-QUENTIN	16 804 €	16 804 €	5%	840 €
Madame	Aurora	ALEXANDRE	16 rue Ernest Desfossez	SAINT-QUENTIN	21 607 €	20 000 €	10%	2 000 €
Madame	Nathalie	BRAYER	27 rue Jules Siegfried	SAINT-QUENTIN	12 934 €	12 934 €	5%	647 €
Madame	Samira	ACHOURI	9 rue Camille Desmoulins	GAUCHY	13 933 €	13 933 €	10%	1 393 €
							TOTAL	15 061 €

Civilité	Prénom	NOM	Adresse	COMMUNE	Montant retenu des travaux	Montant des travaux plafonné	Taux de subvention	Montant du Bonus Energie
Madame	Mélanie	RINGEVAL	16 rue Cavenne	SAINT-QUENTIN	21 500 €	20 000 €	10 %	2 000 €
Madame	Christelle	CHILAIN	375 rue d'île de France	HARLY	7 624 €	7 624 €	10 %	762 €
Monsieur	Eric	TROUILLEZ	17 rue des Prés	REMAUCOURT	11 594 €	11 594 €	10%	1 159 €
Monsieur	Bernard	MOLLE	12 rue du Nord	NEUVILLE SAINT AMAND	5 256 €	5 256 €	10%	526 €
Madame	Virginie	LEROY	22 rue André Dudot	MONTESCOURT LIZEROLLES	17 233 €	17 233 €	10%	1 723 €
Monsieur	Mohammed	MAAROUF	8 place Georges Bizet	SAINT-QUENTIN	22 514 €	20 000 €	10%	2 000 €
Madame	Marine	HURIEZ	47 rue de Guise	HOMBLIERES	66 150 €	20 000 €	10%	2 000 €
Madame	Nathalie	BOTTE	9 cour Lecolinte	SAINT-QUENTIN	16 804 €	16 804 €	5%	840 €
Madame	Aurore	ALEXANDRE	16 rue Ernest Desfossez	SAINT-QUENTIN	21 607 €	20 000 €	10%	2 000 €
Madame	Nathalie	BRAYER	27 rue Jules Siegfried	SAINT-QUENTIN	12 934 €	12 934 €	5%	647 €
Madame	Samira	ACHOURI	9 rue Camille Desmoulins	GAUCHY	13 933 €	13 933 €	10%	1 393 €
							TOTAL	16 051 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Rapport annuel
du contrat de ville 2018.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le Président de tout établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter annuellement à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport reprend :

- les principales orientations du contrat de ville,
- les actions menées en 2018,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires,
- les perspectives d'évolution,
- l'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain,
- les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel du contrat de ville 2018 tel que présenté en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46590-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2018

Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise
en œuvre de la politique de la ville prévu à l'article L.1111-2
du Code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

Page 3	Le cadre légal et réglementaire
Page 4	Les principales orientations du contrat de ville
Page 6	Les actions menées en 2018
Page 23	L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
Page 26	Les perspectives d'évolution
Page 27	L'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du PNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)
Page 31	Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Politique de la Ville (DPV)

Le cadre légal et réglementaire

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et intercommunalités, signataires d'un contrat de ville et les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine, ont l'obligation de produire un rapport annuel.

Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de ville pour la période 2015-2020 s'oriente sur les 7 grandes thématiques et objectifs suivants :

1- Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture :

- Favoriser les initiatives autour de la langue française et susciter l'envie de lire.
- Prévenir le décrochage scolaire.
- Favoriser l'orientation des jeunes vers les filières porteuses d'emploi.
- Mettre en place des actions contribuant à l'éducation culturelle numérique des jeunes.

2- Développement économique et emploi :

Développement économique :

- Accompagner les projets de création, de reprise d'entreprise et favoriser l'accès au financement.

Emploi :

- Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs.
- Sensibiliser aux filières porteuses d'emploi notamment sur la stratégie de développement de l'agglomération.
- Lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi.
- Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes.

3- Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits :

- Favoriser les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice.
- Favoriser le soutien juridique et améliorer la connaissance des droits des publics.
- Renforcer l'engagement des jeunes.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles et promouvoir l'égalité homme/femme.
- Assurer la promotion de la citoyenneté et des comportements citoyens.

4- Pratiques culturelles et sportives :

- Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants.
- Développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs.
- Favoriser les animations sportives de proximité.

5- Habitat et cadre de vie :

- Sensibiliser à la propreté et améliorer le cadre de vie en associant les habitants.

6- Parentalité :

- Développer les actions qui posent un cadre d'écoute parents et professionnels et/ou qui valorisent les compétences des parents.

7- Santé-prévention :

- Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation.
- Lutter contre les comportements addictifs.

Les actions menées en 2018

Les actions suivantes ont été menées en 2018 dans les 7 grandes thématiques du contrat de ville :

1- Thématique « Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture »

Dans cette thématique, **5 projets** ont été menés :

2 projets qui avait pour objectif de **favoriser les initiatives autour de la langue française** ont été portés par la Ville de Saint-Quentin (*Lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture*) et par le centre social du Vermandois (*La trousse de la réussite*) ;

1 projet qui avait pour objectif de **prévenir le décrochage scolaire** a été porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (*Espoir pour l'avenir à Saint-Quentin*) ;

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser l'orientation des jeunes vers les filières porteuses d'emploi** a été porté par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation (*Les métiers de demain débarquent dans vos quartiers*) ;

1 projet qui avait pour objectif de **mettre en place des actions contribuant à l'éducation culturelle numérique des jeunes** a été porté par l'association Planète sciences Hauts-de-France (*Saint-Quent'interresse*).

Globalement, ce sont 2 590 personnes qui étaient ciblées et **2 551 personnes qui ont bénéficié des projets**.

Pour le projet « *Lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 2 200 personnes étaient ciblées et 2 047 personnes ont bénéficié du projet. L'opération « Un livre, un enfant » continue de connaître un grand succès. 4 boîtes à livres sont présentes au sein des locaux municipaux et 5 chez des commerçants du centre-ville. 720 élèves ont participé au concert d'Yves Duteil, parrain du projet, le 25 janvier 2018.

Pour le projet « *La trousse de la réussite* » porté par le centre social du Vermandois, 90 jeunes étaient ciblés et 108 jeunes ont bénéficié du projet (dont 48 % de public féminin ; 87 % de public 6-15 ans et 93 % issus du quartier du Vermandois). Ce projet comporte 5 actions visant à rassurer les parents et les accompagner dans le projet scolaire de leurs enfants et donner à ces derniers l'envie et le plaisir de lire.

Pour le projet « *Espoir pour l'avenir à Saint-Quentin* » porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, 20 collégiens étaient ciblés et 20 ont bénéficié du projet. Séances co-animées avec la conseillère pédagogique (réflexions sur les causes et les conséquences du décrochage scolaire, interviews

d'élèves ayant quitté le système scolaire, la question du genre dans la vie professionnelle ...).

Pour le projet « *Les métiers de demain débarquent dans vos quartiers* » porté par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation, 30 jeunes étaient ciblés et 44 jeunes ont bénéficié du projet. Organisation de 2 ateliers « apprendre son premier codage » au Büro en juillet et au centre social municipal Neuville en août. L'action a bénéficié d'un décalage pour mener le projet jusqu'en juin 2019.

Pour le projet « *Saint-Quent'interresse* » porté par l'association Planète sciences Hauts-de-France, 250 jeunes étaient ciblés et 332 jeunes (dont 45 % de public féminin ; 99 % de 6-15 ans et 80 % issus des 4 QPV) ont bénéficié du projet. Réalisation de 13 ateliers de découverte des loisirs scientifiques au sein des centres sociaux municipaux Neuville et Vermandois, de l'accueil de loisirs Kergomard et du local de l'association situé au quartier Europe, rue Gay Lussac ; de 5 stages pour développer une pratique régulière d'ateliers scientifiques et techniques réalisés au sein du local de l'association ; 2 clubs scientifiques sur l'année scolaire ; organisation de la fête de la science en octobre.

2- Thématique « Développement économique et emploi »

Dans cette thématique, **16 projets** ont été menés :

4 projets pour le développement économique qui avaient pour objectif **d'accompagner les projets de création, de reprise d'entreprise et de favoriser l'accès au financement** ont été portés par l'association BGE Picardie (*Sensibilisation à la création, soutien à l'entrepreneuriat, test d'activité en couveuse d'entreprises et Soutien à l'entrepreneuriat féminin*) ; par l'association Positive Planet France (*Soutenir la création d'emploi et promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers*) et par l'association ADIE (*Financement et accompagnement de micro entrepreneurs*).

Globalement, ce sont **4 685 personnes** qui étaient ciblées et **4 886 personnes** qui ont bénéficié des projets.

Pour le projet « *Sensibilisation à la création, soutien à l'entrepreneuriat, test d'activité en couveuse d'entreprises* » porté par l'association BGE Picardie, 40 à 50 personnes étaient ciblées et 60 personnes ont bénéficié du projet.

25 personnes sensibilisées à la création d'entreprise au cours d'une action avec le Bus de la BGE, le 9 octobre au quartier Europe et au cours d'une action avec Positive Planet et l'ADIE le 19 septembre.

20 personnes ont participé à 3 informations collectives sur la réalisation de bilans de compétences entrepreneuriales. 11 bilans ont été réalisés (8 femmes et 3 hommes ; 2 en formation compétences techniques ; 3 couvées ; 1 création d'entreprise et 5 en cours d'accompagnement).

4 intégrations en couveuse pour un test d'activité : 3 femmes et 1 homme dans les domaines de création d'objets d'art, des loisirs créatifs, de chef à domicile, de photoreporter et consultant en commerce international.

Pour le projet « *Soutien à l'entrepreneuriat féminin* » porté par l'association BGE Picardie, 15 femmes étaient ciblées et 18 femmes ont bénéficié du projet, toutes issues des QPV.

Les axes suivants ont été travaillés :

- Mise en place d'un bilan de capacité entrepreneuriale faisant ressortir les appétences à créer. 5 bilans ont été programmés, 2 ont été finalisés.
- Animations locales réunissant des femmes créatrices issues des quartiers et des femmes sans situation professionnelle.

Pour le projet « *Soutenir la création d'emploi et promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers* » porté par l'association Positive Planet France, 100 personnes étaient ciblées et 158 personnes ont bénéficié du projet (dont 54 % du public féminin ; 94 % de 26-64 ans et 23 % issus des quartiers prioritaires Europe, Vermandois et Faubourg d'Isle). 158 personnes accueillies lors des entretiens individuels, 102 personnes sont entrées en parcours d'accompagnement sur les ateliers de formation et 50 ont créé leur entreprise dans différents secteurs d'activité générant 53 emplois (4 % dans l'enseignement, 4 % dans l'information et la communication, 6 % dans le domaine de la santé et de l'action sociale, 8 % dans la construction, 8 % dans l'hébergement et la restauration, 10 % dans l'art, les spectacles et activités récréatives, 19 % dans le commerce, 35 % dans d'autres activités de services et 6% autres).

Pour le projet « *Financement et accompagnement de micro entrepreneurs* » porté par l'association ADIE, 30 porteurs de projets étaient ciblés et 64 personnes ont bénéficié du projet (dont 37 % de public féminin ; 80 % de 25-64 ans et tous issus des 4 quartiers prioritaires Europe, Vermandois, Neuville et Faubourg d'Isle). Plusieurs événements ont été organisés afin de faire connaître les offres de l'ADIE : 3 campagnes de prospections directes sur le marché du quartier Europe ; 4 actions menées avec l'association Positive Planet ; une permanence toutes les deux semaines depuis octobre dans les locaux de l'association BGE Picardie.

4 personnes ont été accompagnées et financées : 2 personnes dans le cadre de la création d'entreprise dans le secteur de la vente de produits de déstockage alimentaire (achat d'un véhicule) et dans le secteur de la friperie (achat d'un stock complémentaire et matériel) ; 2 personnes dans le cadre de la mobilité pour l'achat d'un véhicule afin de se maintenir dans l'emploi.

12 projets pour l'emploi ont été menés :

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs** a été porté par la Ville de Saint-Quentin (*Forum Jobs d'été*) ;

6 projets qui avaient pour objectif de **sensibiliser aux filières porteuses d'emploi** ont été portés par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois (*Et si on envisageait mon futur métier ensemble ?* et *Développement de la connaissance des métiers et de leur évolution en direction des publics des 4 quartiers prioritaires*) ; par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (*Sensibilisation à la robotique ; Accompagner les jeunes talents et Développer et initier à l'esprit scientifique*) ; et par l'association Planète sciences Hauts-de-France (*Parcours découverte, un premier pas vers le monde professionnel*) ;

3 projets qui avaient pour objectif de **favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes** ont été portés par le centre social du Vermandois (*Vers l'employabilité et Esthétique et solidaire*) ; et par l'association Unis-cité Nord (*Pour une jeunesse engagée et solidaire*) ;

2 projets qui avaient pour objectif de **lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi** ont été portés par la Ville de Saint-Quentin (*Et si c'était toi*) et par l'association Aide Familiale à Domicile (*Accompagnement à la garde d'enfants*).

Pour le projet « *Forum Jobs d'été* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 1 000 personnes étaient ciblées et plus de 1 295 personnes (dont 55% de public féminin) ont bénéficié du projet, le 14 avril 2018. 700 offres d'emploi ont été proposées par les 25 partenaires présents.

Pour le projet « *Et si on envisageait mon futur métier ensemble ?* » porté par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois, 100 jeunes étaient ciblés et 85 jeunes de 4^{ème} ont bénéficié du projet. L'intervention au sein du collège Gabriel Hanotiaux a permis la découverte de différents champs professionnels (le bâtiment, l'industrie, l'armée, l'aide à la personne...). D'autres actions de sensibilisation étaient prévues dans les collèges (Jean Moulin, Marthe Lefèvre et Montaigne) mais n'ont pas eu lieu en raison des plannings chargés des établissements.

Pour le projet « *Développement de la connaissance des métiers et de leur évolution en direction des publics des 4 quartiers prioritaires* » porté par le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois, 50 demandeurs d'emploi étaient ciblés et 57 personnes ont bénéficié du projet (toutes issues des quartiers prioritaires, dont 54 % de public féminin). Plusieurs ateliers numériques et de

techniques de recherches d'emplois ont été organisés notamment au sein du Büro. L'action a bénéficié d'un décalage pour sa réalisation jusqu'en juin 2019.

Pour le projet « *sensibiliser à la robonumérique* » porté par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, 500 jeunes des quartiers prioritaires étaient ciblés et 515 jeunes ont bénéficié du projet par le biais d'ateliers d'initiation à la robonumérique ainsi que d'un temps fort pour promouvoir la robotique et le numérique.

Pour le projet « *Accompagner les jeunes talents* » porté par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, 50 jeunes étaient ciblés et 50 étudiants Saint-Quentinois ont été détectés comme potentiels créateurs d'entreprises. Les étudiants ont développé leur projet et l'ont présenté au concours local des jeunes. Les 2 lauréats du concours ont été hébergés gratuitement au sein de l'incubateur « Le Garage » pour 1 an.

Pour le projet « *Développer et initier à l'esprit scientifique* » porté par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, 500 jeunes étaient ciblés et 500 jeunes des centres sociaux et des collèges ont bénéficié du projet (dont 30 % des 6-11 ans et 70 % de 12/15 ans). Organisation de 10 ateliers de sensibilisation autour de la technologie robonumérique (codage et programmation robotique et numérique) en amont du concours, en mobilisant les centres sociaux (municipaux et associatifs) et 8 établissements de cycle 3 dont les écoles Ferdinand Buisson, Robert Schuman, Pierre Laroche, Paul Bert, Georges Bachy et Alfred Clin. Un diplôme de réussite à la programmation et à la robonumérique a été remis aux jeunes à la fin du dernier atelier.

A l'occasion des Trophées de la robonumérique des 7 et 8 avril 2018, les jeunes se sont constitués en équipe pour développer ensemble leur esprit scientifique et approfondir leur connaissance en matière de robonumérique.

62 équipes ont participé à la finale, 10 équipes du territoire se sont inscrites au concours (centre Kergomard : 1 équipe, Lycée Condorcet : 5 équipes, école Eugène Corrette : 1 équipe, Collège Gabriel Hanotiaux : 1 équipe, lycée Henri Martin : 1 équipe et collège Jean Moulin : 1 équipe) et 2 équipes du territoire ont concouru lors de la finale régionale (collège Gabriel Hanotiaux et centre Kergomard).

Pour le projet « *Parcours découverte, un premier pas vers le monde professionnel* » porté par l'association Planète sciences Hauts-de-France, 50 jeunes étaient ciblés et 22 jeunes ont bénéficié du projet (dont 41 % de public féminin ; 73 % de 18-25 ans et 73 % issus des 4 quartiers prioritaires). Organisation de 3 sessions de stages d'éducation à la technologie sur la robonumérique : 2 sessions pour la réalisation d'un robot ou d'un objet connecté ; 1 session consacrée à la visite du centre de formation PROMEO pour que les jeunes découvrent les formations et métiers associés à ce secteur d'activité. Le nombre de bénéficiaires n'est pas atteint car peu

de jeunes ont été mobilisés pour la 1^{ère} session en novembre (3 participants). La communication sur l'évènement a mis du temps à se mettre en place (programmation tardive des ateliers ; ouverture tardive de l'antenne à Saint-Quentin, partenariats qui ont mis du temps à se concrétiser). Les deux autres sessions de décembre ont été complètes (9 et 10 participants).

Pour le projet « *Vers l'employabilité* » porté par le centre social du Vermandois, 100 personnes étaient ciblées et 106 personnes ont bénéficié du projet. L'accueil des publics en insertion ou en recherche d'emploi par l'adulte-relais s'est fait tous les jours de la semaine sans rendez-vous (espace dédié aux offres de pôle emploi, sensibilisation à l'outil informatique). 42 personnes ont été accueillies au centre social lors des permanences de la mission locale et 64 personnes du quartier de Vermandois en recherche d'emploi ou de formation ont été accompagnées par le centre social dans un projet d'accompagnement à l'emploi.

Pour le projet « *Esthétique et solidaire* » porté par le centre social du Vermandois, 100 personnes étaient ciblées et 116 personnes ont bénéficié du projet (dont 98 % de public féminin ; 68 % de 18-25 ans et 88 % issus du quartier du Vermandois). 2 jeunes ont été accueillis dans le cadre du service civique possédant les qualifications requises pour le montage de projet, les techniques de soin et la communication/marketing. L'enjeu était d'acquérir une expérience professionnelle, une montée en compétences pour la gestion de projets, le développement marketing et la communication.

Pour le projet « *Pour une jeunesse engagée et solidaire* » porté par l'association Unis-cité Nord, 20 jeunes étaient ciblés et 20 jeunes ont bénéficié du projet (dont 55 % de public féminin ; 70 % de 18-20 ans et 20 % issus des quartiers prioritaires Europe et Faubourg d'Isle). La phase de recrutement des volontaires s'est déroulée en janvier et en décembre. Les missions de service civique mises en place le 22 octobre 2018, se dérouleront jusqu'au 22 juin 2019. Des missions de terrains en équipe ont eu lieu sur le programme Cinéma et Citoyenneté (14 volontaires) au sein des lycées Jean Bouin et Condorcet et du collège Marthe Lefèvre. Concernant la thématique « Jeunes ambassadeurs du numérique-Solidarité » (6 volontaires) les missions se sont réalisées essentiellement sur le volet solidarité en partenariat avec l'Equipe Saint-Vincent (collecte, tri et revente d'encombrants), les restos du cœur (accueil et distribution de denrées alimentaires) et les petits frères des pauvres (visites hebdomadaires à domicile de personnes isolées). Des missions au sein des centres sociaux de Saint-Martin et Artois-Champagne sont prévues début 2019 sur le volet numérique.

Pour le projet « *Et si c'était toi* » porté par la Ville de Saint-Quentin, entre 1 500 et 2 000 jeunes étaient ciblés et 1 800 jeunes ont bénéficié du projet. Les jeunes ont été accompagnés dans leurs réflexions sur les métiers et l'avenir, notamment à travers la mise en place d'expositions et de témoignages de femmes sur leur métier. Les actions ont eu lieu dans différents établissements (collège Pierre de la Ramée ;

les lycées Henri Martin, Jean Bouin (lycée et micro-lycée) ; les écoles Henri Arnould et Bachy ; ALM Formations ; l'EPIDE).

Pour le projet « *Accompagnement à la garde d'enfants* » porté par l'Aide Familiale à Domicile, 20 personnes ciblées. 42 prescriptions ont été transmises par les travailleurs sociaux et 20 femmes ont été accompagnées sur 2 sessions (dont 65 % issus des quartiers prioritaires Europe, Faubourg d'Isle et Neuville ; toutes âgées entre 20 et 29 ans). Chaque session comprenait 26 séances abordant la présentation des différents modes de garde, l'accompagnement dans les choix de mode de garde et la mise en place du mode de garde pour inciter les bénéficiaires RSA à entrer dans une démarche active d'insertion socio-professionnelle.

1 maman est entrée en formation Français Langue Etrangère, 1 a créé son entreprise et 1 autre souhaiterait intégrer la formation Dynamique Vers l'Emploi permettant à des personnes éloignées de l'emploi de construire une première étape d'un parcours vers la qualification et/ou l'emploi.

3- Thématique « Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits »

Dans cette thématique, **12 projets** ont été menés :

2 projets qui avaient pour objectif de **favoriser le soutien juridique et améliorer la connaissance des droits des publics** ont été portés par l'association ADAVEM 02 (*Point d'accès au droit de Saint-Quentin*) et par la Ville de Saint-Quentin (*Accès aux droits*) ;

1 projet qui avait pour objectif de **renforcer l'engagement des jeunes** a été porté par la Ville de Saint-Quentin (*S'engager c'est grandir*) ;

2 projets qui avaient pour objectif de **développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles** ont été portés par la Ville de Saint-Quentin (*Egalité homme/femme ; Médiation sociale et familiale*) ;

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice** a été porté par l'association de solidarité avec les travailleurs immigrés (*Médiations*) ;

6 projets qui avaient pour objectif de **d'assurer la promotion de la citoyenneté et des comportements citoyens** ont été portés par l'ADSEA (*Week-end du respect*), par l'association de gestion du centre social du Vermandois (*Solidarité*), par la Ville de Saint-Quentin (*Les habitants vous invitent ; Je suis aidant et toi !!!*), par l'association

ARPES-THEMIS (*Ensemble tous citoyens*) et par le Centre d'Information sur les Droit des Femmes et des Familles (*Mars, Vénus, internet, bien vivre ensemble*).

Globalement, ce sont 6 565 personnes qui étaient ciblées et **12 067 personnes qui bénéficié des projets.**

Pour le projet « *Point d'accès au droit de Saint-Quentin* » porté par l'association ADAVEM 02, 200 personnes étaient ciblées et 226 personnes ont bénéficié du projet (dont 59 % de public féminin ; 77 % de 26-64 ans et 23 % issus des quartiers prioritaires). La permanence assurée au centre social municipal Europe les mercredis, toute la journée, les jeudis et vendredis après-midi, a permis l'ouverture de 225 nouveaux dossiers (127 affaires civiles et 98 affaires pénales) tant dans le cadre de l'aide aux victimes que dans le cadre de l'accès aux droit. Sur les 225 nouveaux dossiers, 121 (84 affaires civiles et 37 affaires pénales) ont nécessité un suivi juridique en raison de leur particularité (accidents de la circulation, erreurs médicales...) ou de leur complexité (succession, droit rural...). Une permanence au centre social municipal Neuville est effective depuis le 9 novembre et les personnes sont reçues tous les vendredis matin de 9h à 12h.

Pour le projet « *Accès aux droits* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 1 500 personnes étaient ciblées et 6 700 personnes ont bénéficié du projet (dont 62 % de public féminin). Les demandes les plus fréquentes concernent des problèmes liés au logement et au droit de la famille. Des interventions collectives thématiques ont également été mises en place dans les centres sociaux.

Pour le projet « *S'engager c'est grandir* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 180 personnes étaient ciblées et 294 personnes ont bénéficié du projet. A travers différents ateliers, l'action « *Engagement solidaire de proximité* » a contribué à rétablir entre les 48 jeunes participants (âgés de 16 à 19 ans, dont 79 % de public féminin) et les personnes âgées du Centre Hospitalier et les résidents de l'APEI, un lien à travers lequel ils ont retrouvé des valeurs humanistes de culture et d'éthique et ont appris à construire leur identité. Organisation de 6 séjours : un mini camp pour les 3/5 ans (7 filles et 7 garçons) ; deux mini camps pour les 6/9 ans (7 filles et 10 garçons) et les 9/11 ans (6 filles et 11 garçons) ; un séjour pour les 12 à 17 ans (5 filles et 9 garçons).

Pour le projet « *Egalité homme femme* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 100 personnes étaient ciblées et 192 personnes ont bénéficié du projet (dont 72 % de public féminin ; 41 % de 26-64 ans et 61 % issus des quartiers prioritaires). Un ciné-débat a été organisé par la maison de l'Egalité et du Droit le 08 mars au conservatoire de Musique sur la personnalité de Simone Veil. En amont, une cérémonie a mis à l'honneur des Saint-Quentinois œuvrant en faveur des femmes.

Pour le projet « *Médiation sociale et familiale* » porté par la Ville de Saint-Quentin, visant à favoriser le dialogue et la recherche de réponse commune concernant différents conflits (conflits intrafamiliaux, de voisinage ...), 2 000 personnes étaient ciblées et 2 000 personnes ont bénéficié du projet (dont 49 % de public féminin ; 48 % de 26-64 ans et 75 % issus des quartiers prioritaires). 4 axes de médiations ont été mis en place (médiation sociale, familiale, de rue et des projets spécifiques) encadrés par 9 personnes.

Pour le projet « *Médiations* » porté par l'association de solidarité avec les travailleurs immigrés, 160 personnes étaient ciblées et 115 personnes ont bénéficié du projet (dont 47 % issus des quartiers prioritaires). 478 orientations vers des partenaires ont été réalisées (Mairie, Préfecture, caisses de retraite, CAF, Sécurité sociale...).

Pour le projet « *Week-end du respect* » porté par l'ADSEA, 100 jeunes étaient ciblés et 150 jeunes ont bénéficié du projet (dont 93 % issus des quartiers prioritaires). L'action s'est déroulée les 19, 20 et 21 octobre 2018 au sein de la salle Europe et du gymnase Roux, au quartier Europe. Représentation de la pièce de théâtre LOVE, le 19 octobre qui traite du respect dans les relations hommes/femmes.

Organisation de 10 ateliers le 20 octobre animés par différents partenaires (le centre information jeunesse, SOS Homophobie, le centre social municipal Europe, des professeurs bénévoles, l'association Autrement dire, l'éducation scoutisme loisirs, l'association Eco et Logique et la Prévention Maif) avec une fréquentation moyenne de 50 jeunes sur l'ensemble de la journée. Différents sujets ont été abordés dans le cadre du respect (la religion, l'homophobie, l'amitié, les relations filles/garçons, l'environnement, les règles de sécurité routière, l'adversité dans le sport).

Organisation d'une scène ouverte, de 14h à 17h, le 21 octobre où plusieurs jeunes avaient préparé différents textes sur le thème du respect (lecture, danse, chant et diffusion audio d'interviews).

Pour le projet « *Solidarité* » porté par le centre social du Vermandois, 350 personnes étaient ciblées et 700 personnes ont bénéficié du projet. Mise en place d'un lieu d'échange de vêtements du lundi au vendredi ; sensibilisation des bénéficiaires à la gestion financière ; mise en place d'activités de culture et de loisirs pensées avec les habitants sur la période estivale 2018 ; création d'expositions sur les thèmes du devoir de mémoire et sur Noël ; organisation d'une journée de solidarité le 22 décembre (ateliers décoration, loterie, spectacles de magie, visite du père Noël). L'organisation d'activités estivales supplémentaires explique que le nombre de personnes touchées soit plus important.

Pour le projet « *Les habitants vous invitent* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 1 500 personnes étaient ciblées et 1 200 personnes ont bénéficié du projet. Organisation de la fête de quartier du Faubourg d'Isle (brocante organisée par l'association Vélo Club Amateurs) couplée au grand prix cycliste de la Braderie ; de l'après-midi festive ; de la fête des voisins ; d'un pôle itinérant autour des jeux.

Pour le projet « *Je suis aidant et toi !!!* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 350 personnes étaient ciblées et 360 personnes ont bénéficié du projet. La journée des aidants a eu lieu le 3 avril 2018 regroupant 31 partenaires sur différents stands.

Pour le projet « *Ensemble tous citoyens* » porté par l'association ARPES-THEMIS, 50 personnes étaient ciblées et 70 personnes ont bénéficié du projet (dont 56 % de public féminin ; 32 % de 10-15 ans ; 31 % de 18-25 ans et 74 % issus des 4 quartiers prioritaires, des quartiers Saint-Martin et Artois-Champagne). Mise en place de 7 actions (par groupe de 10 personnes) au lieu de 5 prévues initialement, ce qui explique le nombre plus important de personnes touchées. Chaque action s'est déroulée sur 2 jours : une journée théorique sur les valeurs de la citoyenneté, du vivre ensemble, des valeurs et emblèmes de la République (la Marseillaise, Marianne, drapeau tricolore, la nationalité française, les droits et devoirs du citoyen, le fonctionnement de la sécurité sociale, de la police municipale, des tribunaux, des impôts) et une journée consacrée au passage du PSC1. 62 personnes ont obtenu le PSC1, les 8 autres ont abandonné lors de la 1^{ère} journée.

Pour le projet « *Mars et Vénus, internet, bien vivre ensemble* » porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, 75 jeunes étaient ciblés et 60 jeunes ont bénéficié du projet (dont 47 % de public féminin et 60 % issus des quartiers prioritaires). 2 séances ont eu lieu auprès de 3 classes de 3^{ème} au sein du collège Montaigne du quartier Europe, le 10 et le 22 janvier 2019. La 1^{ère} séance a été l'occasion de présenter le CIDFF et de travailler en demi-groupe sur les représentations du respect et de l'égalité homme/femme en fonction de divers domaines (le travail, les loisirs, les tâches domestiques, l'éducation des enfants, le droit des femmes). Chaque élève a pu donner son avis. La 2^{nde} séance a permis de faire la synthèse des représentations effectuées lors de la 1^{ère} séance et de lancer des échanges au sein des classes.

4-Thématique « Pratiques culturelles et sportives »

Dans cette thématique, **13 projets** ont été menés.

7 projets qui avaient pour objectif de **favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants** ont été portés par la Ville de Saint-Quentin (*Culture des Quartiers ; Accompagnement de la manufacture – volet 2 ; DEMOS ; Si'ame au corps !*), par le centre social du Vermandois (*Nos habitants ont des talents*), par le centre social Saint-Martin (*Talenducation*) et par l'Association Autrement Dire (*Favoriser l'accès à la culture pour tous*).

2 projets qui avaient pour objectif de **développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers** ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*La richesse de mon quartier ; Des souvenirs familiaux*).

2 projets qui avaient pour objectif de **favoriser les animations sportives de proximité** ont été portés par l'Epée Saint-Quentinoise (*Escrime dans la rue et Un dimanche à Europe*).

2 projets qui avaient pour objectif de **réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs sportifs** ont été portés par le centre social du Vermandois (*La fabrique des pratiques*) et par la Ville de Saint-Quentin (*Le sport, activité essentielle et utile à tous dans les quartiers et centres sociaux municipaux*).

Globalement, ce sont 2 057 personnes qui étaient ciblées et **4 169 personnes ont été touchées**.

Pour le projet « *Culture des Quartiers* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 300 personnes étaient ciblées et 462 personnes ont bénéficié du projet. 21 sorties culturelles ont été organisées ; les habitants ont contribué à la préparation de 3 événements culturels ; 13 ateliers de « pratiques artistiques » ont été réalisés.

Pour le projet « *Accompagnement de la manufacture - volet 2* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 400 personnes étaient ciblées et 1 022 personnes ont bénéficié du projet. Plusieurs actions ont été mises en place par la compagnie GENERIK VAPEUR en amont de l'inauguration de la Manufacture qui a eu lieu le 19 septembre 2018.

Pour le projet « *DEMOS* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 87 jeunes étaient ciblés et 71 jeunes ont bénéficié du projet (dont 63 % issus des quartiers prioritaires). L'action a été une réussite notamment lors de la restitution au Splendid le 29 juin.

Pour le projet « *Sl'ame au corps !* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 20 jeunes étaient ciblés et 19 jeunes ont bénéficié du projet (dont 32 % issus des quartiers prioritaires). 5 ateliers d'écriture Slam ont eu lieu avec un slameur professionnel. Une rencontre commune a eu lieu à l'EPIDE pour présenter le travail réalisé. Une séance d'enregistrement à l'Urban studio a été organisée en juin.

Pour le projet « *Nos habitants ont des talents* » porté par le centre social du Vermandois, 50 personnes étaient ciblées et 50 personnes ont bénéficié du projet. 9 sorties et visites ont été organisées au cours de l'année (Sortie au lac de Monampteuil, balade en bacôve au parc d'Isle, marché de Noël à Reims...).

Pour le projet « *Talenducation* » porté par le centre social Saint-Martin, 150 jeunes étaient ciblés et 98 jeunes ont bénéficié du projet. Le perfectionnement des danseurs et musiciens confirmés s'est poursuivi cette année. Le groupe musique est en transition avec de nouveaux arrivants. Le groupe danse HIP-HOP a encore évolué cette année tant sur le plan artistique que sur le plan humain et citoyen. Un groupe de danse HIP-HOP débutant s'est constitué. Des ateliers danse et musique ont

également eu lieu notamment avec l'intervention de la compagnie RACINE CARREE et de la junior association Unstable Crew.

Pour le projet « *Favoriser l'accès à la culture pour tous* » par l'Association Autrement Dire, 70 personnes étaient ciblées et 70 personnes ont bénéficié du projet (dont 71 % de public féminin ; 49 % de 26-64 ans et toutes issues des 4 quartiers prioritaires). Organisation d'ateliers culturels (informatique, théâtre-chant, lecture-écriture, peinture-décoration), 2 après-midi par semaine, les mardis et jeudis. Présentation des travaux réalisés lors d'une exposition avec notamment un spectacle présenté par l'atelier théâtre-chant. Organisation de sorties culturelles : 20 séances de cinéma ; 2 concerts ; 2 pièces de théâtre ; 4 sorties à la bibliothèque ; 4 expositions. Participation régulière et active des participants à l'ensemble des événements.

Pour le projet « *La richesse de mon quartier* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 300 personnes étaient ciblées et 346 personnes ont bénéficié du projet. Les habitants des quartiers ont pu faire les guides au sein de leurs quartiers durant les journées du patrimoine ; Des expositions sur le quartier Saint-Jean et le quartier du Faubourg d'Isle ont été créées avec une forte implication des habitants.

Pour le projet « *Des souvenirs familiers* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 30 personnes étaient ciblées et 80 personnes ont bénéficié du projet. 44 séances de préparation ont été organisées (Théâtre adulte, Stage Racine carrée, ateliers peinture, plusieurs rencontres avec des partenaires, des bénévoles du projet et des habitants).

Pour le projet « *Escrime dans la rue* » porté par l'Epée Saint-Quentinoise, 200 jeunes étaient ciblés et 263 jeunes ont bénéficié du projet (dont 37 % de public féminin et tous issus des quartiers prioritaires). Interventions d'éducateurs sportifs dans la rue, sur les lieux de rassemblement des jeunes au sein des 4 quartiers prioritaires. Les lieux les plus fréquentés sont ceux du quartier Europe (rues Marconi, Henri Hertz, gymnase Pierre Laroche...) et le city stade du quartier du Vermandois. 40 séances d'initiation à l'escrime ont été organisées entre le 23 avril et le 2 novembre. La communication sur les séances se fait par le biais des centres sociaux et directement par la rencontre de groupes de jeunes dans les quartiers.

Pour le projet « *Un dimanche à Europe* » porté par l'Epée Saint-Quentinoise, 50 jeunes étaient ciblés et 50 jeunes ont bénéficié du projet (tous issus des quartiers prioritaires). 2 dimanches par mois (hors juillet, août), des activités sportives ont été proposées.

Pour le projet « *La fabrique des pratiques* » porté par le centre social du Vermandois, 100 personnes étaient ciblées et 138 personnes ont bénéficié du projet (dont 55 % de public féminin ; 61 % de 6-15 ans et 98 % issues des quartiers prioritaires).

Ce projet a donné lieu à la réalisation de micros stages, des animations de proximité, la découverte de nouveaux sports.

Pour le projet « *Le sport, activité essentielle et utile à tous dans les quartiers et centres sociaux municipaux* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 300 personnes étaient ciblées et 1 500 personnes ont bénéficié du projet (dont 33 % issus des quartiers prioritaires). Mise en place d'activités sportives (futsal, arts du cirque, VTT, escrime...) dans le cadre de l'école municipale des sports et de l'Urban Sports Tour.

5- Thématique « Habitat et cadre de vie »

Dans cette thématique, **4 projets** qui avaient pour objectifs de **sensibiliser à la propreté, d'améliorer le cadre de vie en associant les habitants et de sensibiliser à la tenue du logement** ont été portés par l'association Eco et Logique (*Ma santé au naturel et l'éco conciergerie du quartier Europe*), par le centre social du Vermandois (*Bien vivre dans son logement*) et par la Ville de Saint-Quentin (*Eco-Quartiers*).

Globalement, ce sont 1 228 personnes et 8 familles qui étaient ciblées et **1 563 personnes et 10 familles qui ont bénéficié des projets.**

Pour le projet « *Ma santé au naturel* » porté par l'association Eco et Logique, 128 personnes étaient ciblées et 373 personnes ont bénéficié du projet. Mise en place de 20 actions de sensibilisation collectives sur les produits cosmétiques naturels, les produits d'entretien naturels, les dangers liés au plastique et l'alimentation saine. 14 interventions ont eu lieu au sein du centre social Europe à destination de 112 habitants des quartiers Neuville (3 séances), Faubourg d'Isle (3 séances), Vermandois / Champagne-Artois (4 séances) et Saint-Martin (4 séances) ; 6 interventions ont été réalisées à travers le Food truck au sein des quartiers Neuville, Faubourg d'Isle, Champagne-Artois et Saint-Martin (261 personnes bénéficiaires). La mise en œuvre de la sensibilisation par le Food truck explique que le public bénéficiaire du projet est plus important que le public ciblé.

Pour le projet « *l'éco conciergerie du quartier Europe* » porté par l'association Eco et Logique, 300 personnes étaient ciblées et 790 personnes ont bénéficié du projet. 98 interventions ont été effectuées : 25 accompagnements spécifiques professionnels dans le cadre du plan départemental d'insertion (maîtrise du stress, communiquer efficacement, renforcer ses compétences, élaborer un projet professionnel) réalisés au sein du centre social municipal Europe ; 4 interventions avec le Food Truck pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire, au circuit court, au compostage et à une alimentation saine et écocitoyenneté réalisées au cours d'événements spécifiques au sein du quartier Europe (fête du quartier Europe, challenge inter-centres sociaux, l'organisation des jeux anciens et durant l'événement Positiv ton été) ; 2 interventions sur le tri des déchets et sur l'écocitoyenneté organisées au sein du foyer des jeunes travailleurs d'Accueil et Promotion et au sein de la Salle Europe lors

de l'action « week-end du respect » organisée par l'ADSEA ; 40 interventions sur les économies d'énergie et la gestion de l'eau ; 27 interventions sur la qualité de vie notamment sur l'accompagnement individuel à l'auto-réhabilitation du logement (entretien, embellissement, économie d'énergie, qualité de l'air intérieur, les accidents domestiques) directement au sein des logements des habitants.

Pour le projet « *Bien vivre dans son logement* » porté par le centre social du Vermandois, 8 familles étaient ciblées et 10 familles ont bénéficié du projet. Avec le soutien d'un professionnel du centre social, les familles ont été accompagnées dans la réalisation de petits travaux de rénovation et de rafraichissement de leur logement. Le centre social du Vermandois a pu également sensibiliser les familles sur certaines thématiques (accompagnement social, action de parentalité ...).

Pour le projet « *Eco-Quartiers* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 800 personnes étaient ciblées et 400 personnes ont bénéficié du projet. L'action s'est déroulée tout au long de l'année 2018 à travers différentes opérations (opérations quartiers propres, atelier de recyclage, réalisation d'un guide « La propreté c'est l'affaire de tous ») consistant à sensibiliser les habitants au respect et au maintien de la propreté des quartiers. Des messages de sensibilisation portés par les habitants eux-mêmes ont marqué la réussite de ce projet.

6- Thématique « Parentalité »

Dans cette thématique, **4 projets** qui avaient pour objectif de **développer les actions qui posent un cadre d'écoute parents et professionnels et/ou qui valorisent les compétences des parents** ont été portés par le centre social du quartier Saint-Martin (Parentalit'aide), par le centre social de Vermandois (*Parental control*), par la Ville de Saint-Quentin (*Un air de famille*) et par Famille de l'Aisne (*4^{èmes} rencontres territoriales de la parentalité*).

Globalement, ce sont 830 personnes et 100 familles qui étaient ciblées et **879 personnes et 121 familles qui ont bénéficié des projets.**

Pour le projet « Parentalit'aide » porté par le centre social du quartier Saint-Martin, 30 personnes étaient ciblées et 50 personnes ont bénéficié du projet. 10 séances de cafés parents ont été organisées. Une psychologue est intervenue auprès de mamans sur différents thèmes choisis par les parents (Que fait-on pour soi en tant que parents ?, prévention du harcèlement en milieu scolaire, les dangers de la télévision et du numérique, la fratrie et le handicap). 10 séances de médiation animale ont été organisées où parents et enfants se retrouvent autour des animaux pour partager une activité autour du « prendre soin ». 10 ateliers d'expression corporelle à destinations des plus jeunes ont été organisés par une animatrice diplômée « Activités Physiques Adaptées ».

Pour le projet « *Parental control* » porté par le centre social de Vermandois, 100 familles étaient ciblées et 121 familles ont bénéficié du projet. Le projet s'est articulé autour de 8 groupes de paroles du 12 janvier au 12 octobre réunissant 45 parents au total ; 12 ateliers créatifs parents-enfants du 12 janvier au 22 décembre réunissant au total 170 personnes ; 4 sorties réunissant au total 189 personnes.

Pour le projet « *Un air de famille* » porté par la Ville de Saint-Quentin, 500 personnes étaient ciblées et 529 personnes ont bénéficié du projet. Ce projet a permis à 21 familles l'élaboration de 3 projets de vacances en famille (1 séjour collectif du 15 juillet au 22 juillet et des séjours individuels en juillet/août), de 7 sorties en familles et de 50 activités partagées.

Pour le projet « *4^{èmes} rencontres territoriales de la parentalité* » porté par Famille de l'Aisne, 300 professionnels et familles étaient ciblés et 300 personnes ont bénéficié du projet. Pour la 4^{ème} année, Familles de l'Aisne en partenariat avec l'ADAVEM a organisé les Rencontres Territoriales de la Famille, le mardi 15 mai 2018 au Palais de Fervagues de Saint-Quentin, sur le thème "Droits de l'enfant et Parentalité". Des conférences sur les thèmes : « Rendre effectif les droits des enfants, un enjeu de société », « le juge pour enfant : son rôle, ses fonctions, sa vision de l'intérêt de l'enfant » ont été organisées.

7- Thématique « Santé-Prévention »

Dans cette thématique, **5 projets** ont été menés.

4 projets qui avaient pour objectif de **développer les initiatives de prévention et de sensibilisation ont été** portés par le centre social Saint-Martin (*Ecologie solidaire*), par la Ville de Saint-Quentin (*Vivons en forme et L'axe santé*), par le centre social du Vermandois (*Corps sain*).

1 projet qui avait pour objectif de **lutter contre les comportements addictifs** a été porté par le centre Horizon de l'Aisne (*Sensibilisation au risque alcool*).

Globalement, ce sont **2 094 personnes** qui étaient ciblées et **2 635 personnes ont bénéficié des projets**.

Pour le projet « *Ecologie solidaire* », porté par le centre social Saint-Martin, 100 personnes étaient ciblées et 149 personnes ont bénéficié du projet. Pour le projet vélo enfant, 24 séances ont été organisées tous les jeudis soir de 17h à 18h30 au centre social, à l'école Ernest Lavis et au parc d'Isle. Pour le projet vélo seniors, 19 séances ont été organisées tous les jeudis de 14h à 16h. 26 séances de pilate ont eu lieu tous les lundis de 9h à 11h. 19 ateliers « La Main Verte » ont eu lieu tous les mardis de 17h à 18h30 à la salle Jean Falloux. 20 séances à la cité des Aviateurs ont eu lieu tous les vendredis de 17h à 18h30 pour le jardin partagé. L'atelier foot en

salle a eu lieu tous les vendredis de 18h à 20h au gymnase Jean Moulin. 11 ateliers cuisine diététique ont eu lieu au centre social.

Pour le projet « *Vivons en forme* », porté par la Ville de Saint-Quentin, 1 500 personnes étaient ciblées et 1 862 personnes ont bénéficié du projet (dont 50 % de public féminin ; 74 % de 6-15 ans et 50 % issus des quartiers prioritaires). Des ateliers de sensibilisation à l'hygiène alimentaire et à la pratique sportive ont été organisés dans les écoles et les centres sociaux ainsi que la mise en place de la semaine Nutrition Activités Physiques et Sportives qui a eu lieu en juin.

Pour le projet « *L'axe santé* », porté par la Ville de Saint-Quentin, 200 personnes étaient ciblées et 390 personnes ont bénéficié du projet. Le projet a permis la réalisation de 142 ateliers cuisine, 153 séances de sport-santé et un atelier de sensibilisation à l'hygiène dentaire à destination des 3/5 ans.

Pour le projet « *Corps sain* », porté par le centre social du Vermandois, 150 personnes étaient ciblées et 170 personnes ont bénéficié du projet (dont 74 % de public féminin ; 28 % des 26-64 ans ; 14 % des 65 ans et plus ; toutes issues des quartiers prioritaires). Mise en place de plusieurs ateliers cuisines pour la sensibilisation à l'hygiène alimentaire.

Pour le projet « Sensibilisation au risque alcool », porté par le centre Horizon de l'Aisne, 144 personnes étaient ciblées, 75 personnes ont été convoquées et 64 personnes ont bénéficié du projet dont 14% de public féminin et 42% issus des quartiers prioritaires). Mise en place de stages chaque mois pour les personnes placées sous-main de justice orientées vers le dispositif. Information sur l'alcool et les risques liés à sa consommation (santé, comportement, relations sociales, travail, justice), conseil et orientation vers les dispositifs de soins de proximité.

Au total 28 750 personnes ont bénéficié des projets

Thématique	Nombre de personnes ciblées	Nombre de bénéficiaires
Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture	2 590	2 551
Développement économique et emploi	4 685	4 886
Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits	6 565	12 067
Pratiques culturelles et sportives	2 057	4 169
Habitat et cadre de vie	1 228	1 563
Parentalité	830	879
Santé - Prévention	2 094	2635

L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires

Habitat – Cadre de Vie – Accès aux services publics (Source : Clésence (1), Habitat Saint-Quentinois (2), Direction de la Cohésion Communautaire (3))		
	2017	2018
Taux de vacance des logements sociaux (1)		
<i>Europe</i>	6 %	6.41 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	6 %	2 %
<i>Vermandois</i>	15 %	10 %
Taux de vacance des logements sociaux (2)		
<i>Europe</i>	2.49 %	1.77 %
<i>Neuville</i>	3.20 %	1.79 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	5.66 %	5.40 %
<i>Vermandois</i>	4.13 %	4.44 %
Montants des dégradations dans les logements sociaux (1)	ND*	232 855 €
Montants des dégradations dans les logements sociaux (2)	221 346 €	223 218 €
Nombre de projets d'accompagnement de proximité dans les démarches administratives (3)	11	10

*ND : non disponible.

Les taux de vacance des logements sociaux de Clésence et d'Habitat Saint-Quentinois sont globalement en baisse.

Le montant des dégradations dans les logements sociaux (Habitat Saint-Quentinois) a légèrement augmenté entre 2017 et 2018, soit + 0,4 %.

Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture (Source : Education Nationale (1) et Dispositif Réussite Educative (2))		
	2017	2018
Taux de réussite au Brevet des Collèges (1)		
<i>Collège Hanotaux</i>	84,3 %	ND*
<i>Collège Marthe Lefèvre</i>	79,7 %	ND*
<i>Collège Jean Moulin</i>	65,6 %	ND*
<i>Collège Montaigne</i>	85,2 %	ND*
<i>National</i>	89 %	87.1 %
Nombre de jeunes suivis dans le cadre du dispositif de Réussite Educative (2)	160 (dont 43 % de filles et 57 % de garçons)	155 (dont 45 % de filles et 55 % de garçons)
Taux d'atteinte des objectifs fixés (2)	62 %	58 %

ND* non disponible

Le taux d'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du dispositif de Réussite Educative (renforcement de l'apprentissage des fondamentaux, organiser son travail scolaire en dehors de l'école, découvrir et intégrer une activité sportive ou culturelle...) des jeunes suivis dans le cadre de la Réussite Éducative est en baisse de 4 points entre 2017 et 2018. Les motifs des arrêts des parcours sont les suivants : non investissement des familles, relais vers une autre structure, placement en famille d'accueil et déménagement.

Pratiques sportives (Source : Direction de la Cohésion Communautaire)		
	2017	2018
Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires concernés des projets d'incitation à la pratique sportive régulière	8 206	1 951

Les indicateurs de référence entre 2017 et 2018 sont différents. En 2017, il s'agit du nombre de passages sur les projets. En 2018, il s'agit du nombre de jeunes différents ayant bénéficié des projets.

Développement économique, Emploi, Formation et Insertion (source : INSEE)		
	2016	2017
Nombre d'allocataires percevant le RSA par quartier prioritaire (1)		
<i>Neuville</i>	165	206
<i>Europe</i>	613	662
<i>Vermandois</i>	249	258
<i>Faubourg d'Isle</i>	221	220

Le nombre de bénéficiaires du RSA issus des quartiers prioritaires entre 2016 et 2017 est en hausse pour les quartiers Neuville, Europe et Vermandois et reste stable pour le Faubourg d'Isle.

Santé – Prévention (Source : INSEE)		
Taux de personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) par quartier prioritaire	2017	2018
<i>Europe</i>	37,2 %	37,3 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	26,8 %	27,5 %
<i>Neuville</i>	39,2 %	41,1 %
<i>Vermandois</i>	42,7 %	43,7 %

La part d'habitants couverts par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire dans les quartiers prioritaires est en augmentation dans les quartiers Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois et reste sensiblement identique dans le quartier Europe.

Les perspectives d'évolution

Pour 2019, le Comité de Pilotage a confirmé sa volonté de :

- renforcer le programme d'actions sur la thématique « Développement économique et emploi »,
- proposer de nouveaux projets dans la programmation annuelle et de nouveaux partenariats.

De plus, dans le cadre de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires, une feuille de route en 5 programmes comportant 40 mesures a été adoptée (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social).

Dans ce cadre, les contrats de ville, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022, devront intégrer ces priorités.

Aussi, courant 2019, les Contrats de Ville seront renouvelés avec leurs signataires. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

L'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du PNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)

Point d'avancement du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)

Le 10 juillet 2017, la Ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois et ses partenaires (ANRU, Caisse des dépôts et consignations, Anah, Action Logement, les bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et La Maison du CIL) ont signé un Protocole de préfiguration, première étape de la contractualisation d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin (NPRU). Le Protocole de préfiguration a pour objectif de définir le programme de travail qui sera mis en œuvre en 2018 et en 2019. Quatre études ont été validées par l'ANRU afin de permettre à la Ville de Saint-Quentin et à l'Agglomération du Saint-Quentinois de définir les futurs projets urbains à mettre en place sur les quartiers Europe et du Vermandois, dans le but de donner à ces quartiers un cadre de vie plus agréable, répondant aux besoins et attentes de la population. Les études ont été engagées dans le courant de l'année 2018 et s'achèveront au cours du 3^{ème} trimestre 2019 :

- ✓ Étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle sur le quartier Europe (maitrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin),
- ✓ Étude du marché local de l'habitat et patrimoine (maitrise d'ouvrage : Agglomération du Saint-Quentinois),
- ✓ Expertises commerciales pour le centre commercial du quartier Europe (maitrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin),
- ✓ Étude de repérage sur la situation de copropriétés fragiles sur le quartier Europe (maitrise d'ouvrage : Agglomération du Saint-Quentinois).

Étant donné le lien fort entre la stratégie de renouvellement urbain du quartier souhaitée par les partenaires du Protocole de préfiguration et la volonté de conforter le cœur de quartier, il a été décidé en accord avec l'ANRU de fusionner en une seule et même étude l'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle et les expertises commerciales pour le centre commercial Europe, la deuxième faisant désormais partie intégrante de la première.

L'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle vise à définir une stratégie de renouvellement urbain pour le quartier Europe, quartier prioritaire d'intérêt national, s'appuyant sur un document stratégique de réflexion – le plan de référence – apte à guider les investissements publics futurs, à un horizon court terme et à 10-15 ans, intégrant la mise en œuvre du NPRU, ainsi que sur des plans programme à l'échelle de plusieurs secteurs d'intervention prioritaires du quartier. Au titre du volet économique du programme de travail, des études d'approfondissement préalables à la mise en œuvre d'un plan d'actions global et partenarial visant à pérenniser le

centre commercial du quartier Europe et à renforcer son attractivité, ont été également engagées.

Pour cette étude, la Ville de Saint-Quentin a souhaité élaborer sa stratégie de développement urbain en collaboration avec le conseil citoyen, les acteurs du quartier (lycées, collège, établissements scolaires, centre social municipal ...), les habitants du quartier et les commerçants, permettant ainsi à ces acteurs de terrain de participer aux transformations majeures que va connaître leur quartier. La concertation attendue doit permettre de libérer la parole et d'impliquer les participants dans le processus de réflexion et de décision dans une logique de coopération. Dans le cadre d'un Plan de mobilisation des acteurs du quartier, validé en début de mission du prestataire retenu par la Ville de Saint-Quentin, ont été menés dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018 des entretiens individuels, des travaux pédagogiques avec les élèves des écoles, ainsi que des « promenades urbaines » ouvertes à tous, en journée ou en soirée. 8 promenades ont ainsi été menées dans le quartier mobilisant entre 10 et 20 personnes par séance. Ces promenades urbaines ont été encadrées par le service de Médiation.

L'étude du marché intercommunal de l'habitat et du patrimoine des bailleurs sociaux, portée par l'Agglomération du Saint-Quentinois permet, quant à elle, d'engager un diagnostic du marché de l'habitat à l'échelle de l'agglomération et sur les différents segments du marché (parc privé et parc public). Cette étude a également pour but d'apporter une connaissance fine de la situation du parc des bailleurs sociaux à Saint-Quentin et dans les quartiers concernés par le NPRU et de définir une stratégie patrimoniale en phase avec les attentes du territoire et pertinente avec les attentes du NPRU. Cette étude permet enfin de définir le niveau de reconstitution de l'offre le plus pertinent pour l'atteinte des objectifs de mixité sociale et de rééquilibrage de l'offre locative sociale à l'échelle de l'agglomération visée dans le NPRU, au regard du contexte Saint-Quentinois.

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic complet du quartier Europe, des analyses préparatoires de la situation des copropriétés du quartier Europe (il y a 8 copropriétés principales dans le quartier), ont été engagées à la fin de l'année 2018 par la Ville, en partenariat avec l'Agglomération du Saint-Quentinois. Ces analyses ont permis de collecter et d'analyser les données statistiques disponibles puis, de les confronter avec la réalité dans le cadre d'entretiens individuels. Elles permettront de répondre de manière claire à la question suivante : y a-t-il matière à engager une action curative sur une ou plusieurs copropriétés ou à prévenir des signes flagrants de vulnérabilité et de fragilisation (veille, anticipation des spirales négatives ...) ?

De ce fait, l'étude de repérage de copropriétés fragiles (menée par l'Agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre du Protocole de préfiguration) a été provisoirement mise en attente du résultat de ces analyses préparatoires.

Actions menées au titre du Programme de rénovation urbaine (PRU)

Le Programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin s'est achevé officiellement le 31 décembre 2014. Pour autant, la Ville de Saint-Quentin a poursuivi l'engagement de ses dernières opérations, avec l'aval de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). La dernière opération, la construction de la Manufacture, s'est achevée le 19 septembre 2018 avec son inauguration officielle.

Pour autant, l'investissement mené dans le cadre du Programme de rénovation urbaine en faveur de la rénovation du quartier du Vermandois s'est poursuivi en 2018 par l'achèvement de la requalification des rues de la cité de Vermand. Engagé dès 2015 dans le cadre du Programme, il s'est poursuivi sans les financements de l'ANRU en 2016 (allée Louis Braille) et en 2018 (rue Jean Zay 2^{ème} partie et rue Schubert). Les travaux ont consisté au remplacement des réseaux humides, à l'enfouissement des réseaux secs (télécom, électricité), à la refonte de l'éclairage public et à la rénovation des voiries et des trottoirs.

Parallèlement le bailleur social Habitat Saint-Quentinois a engagé la rénovation de 63 logements individuels de son patrimoine dans la cité, avec pour objectif, l'amélioration du cadre de vie de ses locataires. Les travaux seront achevés dans le courant de l'année 2019.

Actions menées au titre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Autre programme financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le programme de requalification du quartier du Faubourg d'Isle, baptisé « Faubourg d'Isle en devenir 2011-2017 » a été lancé en 2011 par la Ville de Saint-Quentin et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) à Saint-Quentin. Si le programme s'est achevé contractuellement le 31 décembre 2016, de nombreux chantiers ont été engagés ou se sont poursuivis en 2018.

Les cinq opérations de réhabilitation d'îlots d'habitat dégradé menées sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Habitat Saint-Quentinois sont désormais bien engagées : l'îlot N°2 (à l'angle des rues Jules César et de la rue du Général Leclerc), l'îlot N°4 (rue Charles de Foucauld) et N°5 (à l'angle des rues Hoche et de Guise) sont tous les trois en phase travaux. Se sont ainsi 15 logements neufs, ainsi qu'une cellule commerciale rue du Général Leclerc, qui seront mis en gestion en 2019. Ils seront bientôt suivis par les travaux de construction de 22 nouveaux logements rue Jules César (îlot N°3) et 11 logements rue Quénescourt (îlot N°6), prévus en 2019 et 2020.

Ces travaux ont fait l'objet d'une communication régulière auprès des riverains et des habitants du quartier en 2018, concomitamment de celle menée pour les travaux de la Maison de services à la Population.

Les travaux de la Maison de Services à la Population ont été en effet engagés en septembre 2018 pour une durée de 18 mois. La Maison de services sera ouverte dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

Afin de présenter le déroulement des phases importantes du chantier et de dialoguer avec les futurs utilisateurs, des réunions publiques d'information sont régulièrement menées par la municipalité : deux en 2017, une en 2018 et une autre en début d'année 2019. Les associations utilisatrices de la mairie annexe du Faubourg d'Isle ont été concertées afin de recenser leurs besoins et de s'assurer que les particularités de leurs activités soient compatibles avec les espaces qui leur seront mis à disposition.

La nécessité d'inscrire la future Maison de Services dans la vie du quartier et dans l'inconscient collectif comme l'a été dans son temps « l'ancien Casino », a amené la Ville à proposer la possibilité aux habitants du quartier de choisir un nom au futur équipement. Cette concertation est menée sous l'égide du conseil de quartier du Faubourg d'Isle et fera l'objet en 2019 d'une consultation citoyenne.

Le PNRQAD comprend également un volet d'aménagement de plusieurs nouveaux espaces publics de proximité, qui participeront concrètement au renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle et à l'amélioration quotidienne de la vie des habitants.

Ces aménagements répondent à un besoin en places de stationnement pour les résidents du quartier et sont un plus pour faciliter l'accès aux commerces de la rue du Général Leclerc et de la rue de Guise.

Après deux opérations menées en 2014 (à l'angle des rues Paul Morel et du Général Leclerc et à l'angle des rues de l'Industrie et Viala), la Ville a lancé deux nouvelles opérations en 2017, dont une a été mise en service en mai 2018, à savoir la création d'un parking paysager de 15 places à l'angle des rues Ledru Rollin et Saint-Antoine.

La sécurisation piétonne du carrefour à l'angle des rues de Guise et Charles de Foucauld sera quant à elle achevée dans le courant de l'année 2019. Une maison d'habitation et un garage ont d'ores et déjà été démolis en 2018, afin de laisser place à un aménagement qualitatif et paysager du carrefour comprenant 3 places de parking résidentiel supplémentaires.

Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Politique de la Ville (DPV)

La Ville de Saint-Quentin s'est engagée dans une démarche globale de développement social, économique et urbain, non seulement dans les quartiers prioritaires au travers du PNRU et du contrat de ville, mais plus largement sur l'ensemble de la ville en mobilisant ses propres ressources, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

1- La Ville de Saint-Quentin a été éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine en 2018 pour un montant de 10 653 730 €.

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2018, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

Les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice, ci-dessous :

Pour les dépenses d'investissement

1°) Locaux associatifs de quartier	1 618 380,00 €
2°) Aménagement du cadre de vie	
- Accès personnes à mobilité réduite-maîtrise d'œuvre et travaux	620 946,00 €
- Programme des écoles	525 328,00 €
3°) Extension et aménagement restaurants scolaires	1 237 170,00 €
4°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers	1 567 695,00 €
5°) Action Sociale	
- Maison des Services à la Population	414 945,00 €
TOTAL	5 984 464,00 €

Pour les dépenses de fonctionnement

Opération en faveur de la Jeunesse	67 002,00 €
Subventions versées par la Ville à caractère social	2 909 400,00 €
- Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale	2 838 330,00 €
- Subvention versée à l'Office Social de Saint-Quentin	71 070,00 €
Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux	1 387 118,00 €
Transports, aides sociales	305 746,00 €
TOTAL	4 669 266,00 €

2- La Ville de Saint-Quentin a été éligible à la Dotation Politique de la Ville en 2018 pour un montant de 821 397 €.

Cette dotation a permis de contribuer aux projets de travaux divers dans les écoles et de réfection de voiries pour un montant de dépenses de 1 210 938,00 € HT.

Ces opérations, qui ont été mises en œuvre dès l'été 2018, ont été éligibles à la Dotation pour l'année 2018.

Ces opérations s'inscrivent pleinement dans les objectifs prioritaires de la politique de la ville en lien avec la réduction des inégalités dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) : en complémentarité des opérations de rénovation urbaine engagées, des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et des projets initiés dans le cadre de la politique de la ville dans les quartiers mais également à l'immédiate périphérie de ceux-ci, l'objectif étant de contribuer à la requalification d'espaces publics situés en quartiers dégradés, ainsi qu'à la réhabilitation des bâtiments scolaires.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS
- Transports
publics urbains de
l'Agglomération -
Rapport annuel 2018 du
délégué.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZETICZAK

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société Saint-Quentin Mobilité, délégataire des transports publics urbains de voyageurs.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2018 relatif aux transports publics urbains de voyageurs, tel que joint au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46614-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT
DU
DÉLÉGATAIRE



VOTRE MOBILITÉ A DE L'AVENIR

2018



SOMMAIRE



ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS
ET CHIFFRES CLÉS 2018



OFFRE DE TRANSPORT



VÉHICULES ET PARC



GESTION
DU PERSONNEL



TARIFS ET POLITIQUE
COMMERCIALE



NOMBRE DE TITRES
VENDUS, RECETTES ET
VOYAGES



LES ACTIONS
MARKETING ET
COMMUNICATION



QUALITÉ ET SÉCURITÉ



COMPTE
D'EXPLOITATION

VOTRE MOBILITÉ D'IC À L'OUTRIER

2018

UNE ANNÉE PHARE À PLUSIEURS TITRES

Dans la continuité de 2017, l'année 2018 a été synonyme de nouveauté et de réussite au sein du réseau de transport urbain de l'agglomération du Saint-Quentinois. Dès janvier 2018, il y a eu :

- le lancement du nouveau titre de transport pour les moins de 26 ans qui a immédiatement rencontré un vif succès,
- la mise en place d'une nouvelle billettique digitale qui nous permettra à l'avenir une analyse plus fine des déplacements des clients,
- la refonte du service de transport à la demande « Déclic Agglo » qui a favorisé la mobilité professionnelle et la ruralité.

Ces évolutions ont permis d'accroître l'attractivité du réseau de Transport.



Nicolas BAYARD

Directeur de
SAINT-QUENTIN MOBILITÉ
Réseau Pastel

Entre 2017 et 2018 la fréquentation des voyageurs sur le réseau de bus a évolué de + 6,44 %. Par ailleurs, plus de 13 500 voyageurs ont été transportés dans nos véhicules Déclic Agglo qui ont sillonné chacune des 39 communes de l'Agglo.

Cet exercice 2018 a également permis d'initier une nouvelle démarche environnementale, en expérimentant une solution de transport plus douce et respectueuse de l'environnement. Au cours du dernier trimestre un bus électrique a été affecté plusieurs semaines sur le réseau de transport, en conditions réelles d'exploitation.

Renouvelé et de nouveau labellisé dans sa politique Qualité, Sécurité et Environnement, PASTEL a eu à cœur durant cette année de mettre en avant ces dimensions capitales et indispensables au développement de notre société.

Pour PASTEL, les notions de service public, de mobilité pour tous, d'acteur du territoire sont des valeurs essentielles dans notre management.

L'année 2019 sera axée sur les notions de proximité au quotidien et de facilité des déplacements pour l'ensemble de nos clients.

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

JANVIER

- Nouveau titre de transport pour les moins de 26 ans à 16€ par mois et à 160€ pour l'année ;
- Mise en place d'une nouvelle billettique sans contact ;
- Mise en place d'un nouveau service de transport à la demande « Déclic Agglo » sur l'ensemble des 39 communes de la communauté d'agglo du Saint-Quentinois.

JUILLET

- Lancement d'une newsletter à destination des maires des 39 communes de la communauté d'agglo du Saint-Quentinois.

NOVEMBRE

- Expérimentation d'un bus électrique de marque BYD du 20 novembre 2018 au 4 janvier 2019.

DECEMBRE

- Livraison de 2 nouveaux véhicules de marque Heuliez GX 337 (norme Euro 6).



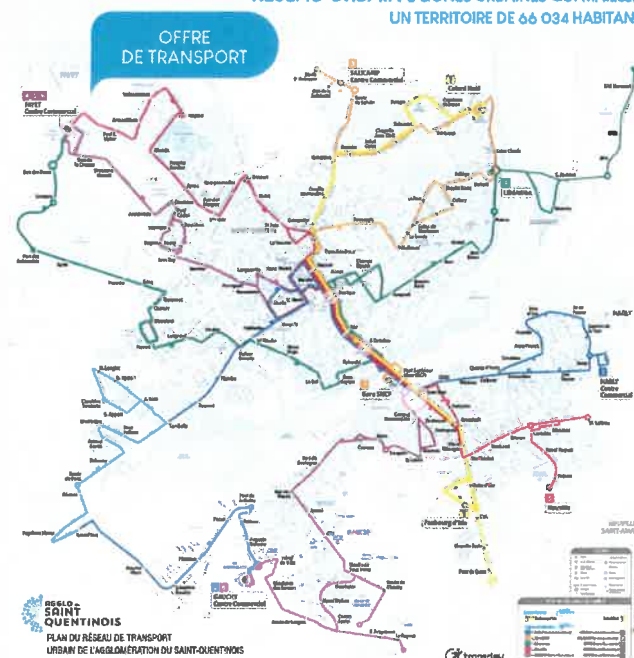
CHIFFRES CLÉS

39
BUSÂge moyen du parc
au 31/12/2018 : 10,89+ 6,44%
VOYAGES1 514 661
KMS BUS13 218
VOYAGEURS

« Déclic Pro »

320 834
KMS TAD13 592
VOYAGEURS

« Déclic Agglo »

RÉSEAU URBAIN 6 LIGNES URBAINES QUI MAILLENT
UN TERRITOIRE DE 66 034 HABITANTS

	Longueur A/R	Fréquence de passage	Temps de parcours A/R	Nombre d'arrêts desservis
1 Faubourg d'Isle - Colard Noël	14,22	12 min	58 min	45
2 Harly CC - Gauchy CC	26,19	20 min	91 min	85
3 Gare SNCF - Salicamp CC	16,16	20 min	65 min	50
4 Libération - Fayet CC	24,78	20 min	73 min	67
5 Neuville - Fayet CC	18,82	20 min	72 min	68
6 Gauchy CC - Fayet CC	27,05	20 min	92 min	80
Total	127,22 Kms	-	-	395

Déclic Pro : service à la demande sur le réseau urbain

Pour favoriser le développement de la mobilité professionnelle, Déclic PRO, mis en place en septembre 2017, permet aux salariés des entreprises de bénéficier d'un service supplémentaire adapté à leur activité en dehors des heures d'ouvertures du réseau et sur réservation.

Déclic Agglo : service à la demande sur l'ensemble de la CASQ

Mis en place pour favoriser la mobilité rurale pour tous, ce service propose une offre de transport sur réservation d'arrêts à arrêts définis sur 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

**DONNÉES****KILOMÈTRES COMMERCIAUX PAR LIGNE RÉGULIÈRE**

	2018	2017
1 Faubourg d'Isle - Colard Noël	248 909	222 989
2 Harly CC - Gauchy CC	295 296	235 187
3 Gare SNCF - Salicamp CC	188 901	340 574
4 Libération - Fayet CC	255 084	201 299
5 Neuville - Fayet CC	238 616	179 042
6 Gauchy CC - Fayet CC	274 416	340 649
Renforts de lignes	7 396	20 477
Navette Gauchy	6 043	15 426
Total Km commerciaux	1 514 661	1 555 643

Les kms commerciaux 2018 des lignes urbaines sont en baisse de 2,64 % vs 2017.

KILOMÈTRES TOTAUX TAD

	2018	2017
Déclic Agglo (1)	237 629	36 219
Déclic Pro (2)	83 205	11 654
Total Km TAD	320 834	47 873

(1) Un changement de périmètre d'exploitation est survenu au 1^{er} janvier 2018.
(2) Ce service a fonctionné 4 mois en 2017 contre une année en 2018.

KILOMÈTRES TECHNIQUES / À VIDE / DÉVIATIONS

	2018	2017
Km à vide	83 669	77 207
Technique et déviations	65 301	46 048
Total Km	148 970	123 255

Les kms à vide des bus ont augmenté de 8,37% entre 2017 et 2018
Les kms techniques et déviations ont eux aussi augmenté en 2018 (+41,81 % vs 2017).

KILOMÈTRES TOTAUX ROULÉS

Total Km 2018	1 984 465
Total Km 2017	1 726 771



COMMENTAIRE SUR LA VARIATION DES KMS

2018 constitue la première année d'exploitation en année pleine des nouvelles offres de transport régulières et à la demande.

Le service Déclic Pro a été mis en place en complémentarité de l'offre urbaine en septembre 2017.

L'offre kilométrique urbaine (lignes urbaines et Déclic Pro) produite en 2018 est supérieure de 30 569 kms à celle de 2017.

L'augmentation significative des kms entre 2017 et 2018 sur le service Déclic Agglo est liée à la nouvelle offre de transport à la demande.

Celui-ci fonctionne depuis cet exercice sur l'ensemble du territoire de la CASQ.



VÉHICULES ET PARC

ETAT DU PARC AU 31/12/2018

- Le parc de véhicules est composé de 39 bus.
- Arrivée de deux nouveaux bus de marque Heuliez en décembre.
- Une nouvelle découpe a été conçue pour l'ensemble des véhicules pour moderniser et revaloriser le réseau et son image auprès des clients.

CONSUMMATION AU 100 KM

- La consommation moyenne 2018 des véhicules est de 43,56L. En 2017 elle était de 43,42L.

SINISTRALITÉ

En 2018, 28 accidents ont eu lieu dont 3 accidents 100% responsables et 4 à 50%.

En 2017, 23 accidents avaient été constatés dont 8 responsables à 100% et 1 à 50%.

MAINTENANCE

Les coûts de maintenance 2018 se montent à 628 108 € (599 190 € en 2017, soit +4,8%).

6 moteurs ont été changés durant cet exercice pour un montant de 77 130 HT €.

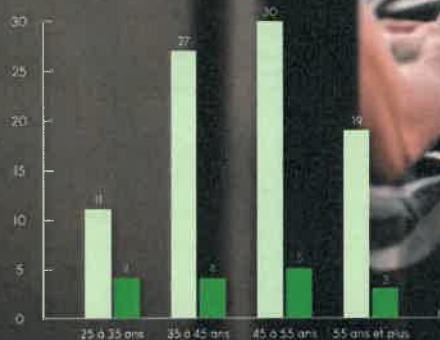
Ces remplacements de moteur ont concerné 5 véhicules de norme Euro 4 (mis en circulation en 2007 et 2008) et 1 véhicule de norme Euro 5 (mis en circulation en 2012).

CONSTRUCTEUR	Type	Nombre	Énergie	Norme Euro	Age moyen	Kilométrage (moyen)
Renault	Agora	4	GO	2 euro 2 2 euro 3	20,7 16,7	732 957
Renault	Agora Articulé	1	GO	Euro 2	19,9	348 374
Heuliez	GX 327	29	GO	10 Euro 3 9 Euro 4 10 Euro 5	13,2 11 7,5	499 155
Heuliez	GX 337	2	GO	2 Euro 6	/	3 123
Heuliez	GX 427	2	GO	Euro 5	9,6	292 573
Mercedes	Minibus City 35	1	GO	Euro 5	7,2	187 915
		39	GO		10,89	480 553

GESTION
DU PERSONNEL

Au 31/12/2018, nous comptons 103 salariés, dont 16 femmes.
Les conducteurs représentent 81% des effectifs de l'entreprise.
9 conducteurs ont été recrutés en 2018 pour faire suite à différents départs.

	Conduite	Exploitation	Maintenance	Agence commerciale	Administratif
Hommes	73	7	5	1	2
Femmes	10	1	1	3	2
Total	83	7	6	3	4



PYRAMIDE DES ÂGES

■ Hommes ■ Femmes

ANCIENNETÉ

	Conduite	Exploitation	Maintenance	Agence commerciale	Administratif
Nombre de salariés	83	7	6	3	4
Ancienneté moyenne	13 ans	16 ans	13 ans	18 ans	6 ans

EMBAUCHES

	Conduite	Exploitation	Maintenance	Agence commerciale	Administratif
CDI	1	1	2	1	1
CDI	9	1	1	1	2

FORMATION

La formation est ancrée depuis plusieurs années au sein de notre société. Nous y veillons au quotidien pour permettre à l'ensemble de nos collaborateurs de progresser tout au long de leur carrière professionnelle. Ces formations dispensées au fil des années nous permettent de garantir à notre client le professionnalisme de nos équipes.

En 2018, 1,82 % de la masse salariale a été consacrée à la formation. Sur 5 ans, 99% du personnel a bénéficié d'une formation.

Formation	Nombre de salariés formés	Heures de formation
Formation Continue Obligatoire	11	385
Manipulation des extincteurs	18	72
Accueil Physique et téléphonique	3	42
Journée Actualité Sociale	1	7
Maestro : logiciel de paie	1	14
Convention collective des réseaux TU	1	7
Gestion des situations conflictuelles	8	168
L'agrément au relevé d'identité	1	14
Gérer les situations professionnelles	1	14
Talent Management	8	126
Connaître et maîtriser la réglementation Santé Sécurité	1	14
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail	10	70
Mobilisation pour véhicules électriques	6	42
Renouvellement Habilitation Electrique	2	21
Connaître et mettre en place un système de management de la qualité	1	14

ABSENTEÏSME

En 2018, le taux d'absentéisme a été de 4,66% (en 2017, ce taux était de 4,99%).
Aucun jour d'absence pour accident de travail en 2017 et 2018.



TARIFS ET POLITIQUE COMMERCIALE

Pour améliorer l'attractivité du réseau et dans un objectif de simplification pour les usagers, la gamme tarifaire du réseau Pastel a fait l'objet d'une évolution en 2018. Au cours de l'année 2018, le titre journée 3 personnes, le titre été, le titre événement, le titre hebdo et différents titres scolaires ont été supprimés.

La mise en place du titre moins de 26 ans pour tous et quel que soit le public (scolaire, salarié, apprenti...) permet dorénavant de proposer un titre harmonisé et attractif à notre clientèle.

GAMME TARIFAIRE

SECTEUR
SAINT
QUENTINOIS
2018

Pastel unité	1,30€
Pastel 10 personnes 1 jour	3,00€
Pastel 10 Carnet 10 tickets	9,90€
Pastel mensuel - 26 ans	16,00€
Pastel mensuel 26-65 ans	32,00€
Pastel mensuel +65 ans	16,00€
Pastel mensuel Train+Bus	26,50€
Pastel annuel - 26 ans	160,00€
Pastel annuel 26-65 ans	320,00€
Pastel annuel + 65 ans	160,00€
Pastel ASR Train+Bus	14,40€
Pastel annuel	160,00€
Pastel entreprise	320,00€
Pastel (Déclic Agglo)	2,20€
Pastel (Déclic Agglo)	2,20€

NOMBRE DE TITRES
VENDUS
RECETTES ET VOYAGES

TENDANCE POSITIVE

La tendance est très positive depuis la mise en place du nouveau réseau et de la nouvelle offre Déclic Agglo puisqu'on constate une augmentation de 6,44% sur le nombre de voyages totaux (lignes urbaines et TAD).

TITRES SOCIAUX GRATUITS

Les titres sociaux gratuits représentent 30% de la fréquentation totale du réseau. 15% des voyages sont effectués avec un Pastel Unité.

AUGMENTATION DES ABONNEMENTS

On constate en 2018 une diminution de la part des titres occasionnels et des titres sociaux au profit des abonnements. En effet, les nouveaux abonnements moins de 26 ans expliquent cette tendance. Ils représentent en 2018 28% des voyages réalisés sur le réseau Pastel.

RECETTES COMMERCIALES

Les recettes commerciales ont diminué de 6,68%. Le report des clients moins de 26 ans sur les abonnements provoque une diminution des recettes des titres occasionnels (Pastel 10, -31% et Liberté Hebdo, -76%) générateurs de recettes commerciales plus importantes.

Rapport annuel d'activité du délégataire Poste 2018															QUANTITÉS (VENTES)										RECETTES TTC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
TICKETS	NOM DU TITRE	PRIX TTC	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Cumul	TICKETS	NOM DU TITRE	Quantités 2018	Quantités 2017	Ecart Quantités 2017/2018	Recettes 2018 €	Recettes 2017 €	Ecart Recettes 2017/2018																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Unité	Pos1	1,30	66 547	54 428	53 920	50 935	49 021	57 155	58 967	47 725	47 531	56 105	49 626	49 614	641 574	Postel Unité	Pos1	641574	620354	3,42%	834046	806460	3,42%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Journée 1 personne	PosJ1	3,00	6 847	4 903	5 418	5 124	4 513	5 658	5 611	4 230	5 296	6 983	5 625	4 797	65 005	Postel Journée 1 personne	PosJ1	65005	59432	9,38%	195015	178296	9,38%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Journée 3 personnes		5,00	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	Postel Journée 3 personnes		23	1234	-98,14%	115	6170	-98,14%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Unité TAD	Pos1 (Dedic Agglo)	2,20	193	146	224	304	313	484	433	542	553	655	406	362	4 615	Postel Unité TAD	Pos1 (Dedic Agglo)	4615	1105	317,65%	10153	2431	317,65%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
CARNETS															CARNETS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Postel carnet 10	Pos10	9,90	1 917	1 628	1 341	1 584	1 215	1 711	1 682	951	1 360	1 477	2 076	1 346	18 290	Postel Carnet 10	Pos10	18290	26513	-31,01%	181044	262400	-31,00%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel carnet 10 TAD	Pos10 (Dedic Agglo)	17,00	39	32	42	50	40	69	77	64	105	100	116	79	813	Postel Carnet 10 TAD	Pos10 (Dedic Agglo)	813	215	278,14%	13821	3655	278,14%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
GROUPES															GROUPES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Postel Groupe Centres sociaux		5,00	0	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	Postel Groupe Centres sociaux		55	370	-85,14%	275	1850	-85,14%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Groupe 10 personnes	PosG	7,50	66	81	25	124	125	53	221	39	19	64	292	85	1 194	Postel Groupe 10 personnes	PosG	1194	407	193,37%	8955	3052	193,37%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
HEROOS															HEROOS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Postel Liberté		10,20	100	67	90	82	51	63	96	66	83	26	0	0	784	Postel Liberté Hebdo		784	3280	-76,10%	7997	33456	-76,10%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Partner Hebdo SNCF		7,50	88	0	71	0	48	0	17	0	60	44	27	8	358	Postel Partner Hebdo		358	478	-25,10%	2685	3585	-25,10%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
MENSUELS															MENSUELS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Postel - 26 ans Mensuel	Pos26 (Mensuel)	16,00	803	891	883	898	867	844	609	738	765	1156	1545	986	10 985	Postel - 26 ans Mensuel	Pos26 (Mensuel)	10985	-	-	175760	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel 26-65 ans Mensuel	PosM	32,00	374	365	385	377	362	398	512	304	168	382	574	385	4 586	Postel 26-65 ans Mensuel*	PosM	4586	8773	-47,73%	146752	280736	-47,73%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel +05 ans Mensuel	Pos65 (Mensuel)	16,00	81	66	67	59	60	63	100	71	21	71	109	71	839	Postel +05 ans Mensuel	Pos65 (Mensuel)	839	867	-3,23%	13424	13872	-3,23%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Mensuel «Scolaire Cise»		16,00	12	12	-15	11	11	11	0	0	6	8	9	0	63	Mensuel - "Scolaire Cise"		65	94	-30,85%	1424	3006	-52,66%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Mensuel «Scolaire Aisne»		16,00	26	26	29	27	28	28	0	0	4	14	15	0	197	Mensuel - "Scolaire Aisne"		197	245	-19,59%	3152	3920	-19,59%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel Partner Mensuel - Scolaire	PosP	26,50	36	0	50	0	28	0	11	0	31	26	31	20	233	Pos - "ASR Train+Bus"		2690	3311	-18,76%	38736	47678	-18,75%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Pos + «ASR Train+Bus» Olive	Pos+	14,50	65	0	68	0	16	0	3	0	3	2146	312	77	2 690	Postel Partner Mensuel		233	214	8,88%	6174,5	5671	8,88%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
ANNUELS															ANNUELS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Postel - 26 ans Annuel	Pos26 (Annuel)	160,00	46	24	17	14	9	3	81	564	319	106	35	20	1 258	Postel - 26 ans Annuel	Pos26 (Annuel)	1258	-	-	172912	-	-																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel 26-65 ans Annuel	PosA	320,00	59	31	15	17	15	18	23	54	24	16	19	26	317	Postel 26-65 ans Annuel*	PosA	317	802	-60,47%	98789	245874	-59,82%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Postel +05 ans Annuel	Pos65 (Annuel)	160,00	70	20	6	10	2	6	7	17	7	16	12	29	302	Postel +05 ans Annuel	Pos65 (Annuel)	202	170	18,82%	29360	25936	13,20%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
SOCIAUX															SOCIAUX																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Postel Demandeur d'Emploi Mensuel	PosO	0,00	1 230	1 134	1 153	1 137	1 134	1 128	1 056	1 045	1 185	1 114	1 134	1 213	13 663	Postel Demandeur d'Emploi Mensuel	PosO	13663	14284	-4,35%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Postel Senior et Handicap Annuel	PosO	0,00	2 920	255	105	54	40	46	49	40	29	48	26	1 455	5 067	Postel Senior et Handicap Annuel	PosO	5067	3710	36,58%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Postel Porte Drapeau Annuel		0,00	14	6	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	22	Postel Porte Drapeau Annuel		22	32	-31,25%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Postel Porte Circulation Annuel		0,00	0	147	30	32	5	5	3	7	7	2	6	3	247	Postel Libre circulation Annuel		247	240	2,92%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
ETUIS															ETUIS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Carte Postel	CarP	1,50	4 015	1 002	408	353	250	323	366	645	619	435	404	254	9 074	Carte Postel	CarP	9074	8492	6,85%	13611	12738	6,85%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Pochette Postel	PocP	0,50	795	356	185	213	136	159	187	117	131	164	169	214	2 828	Pochette Postel	PocP	2828	1367	106,86%	1414	684	106,73%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAL															TOTAL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

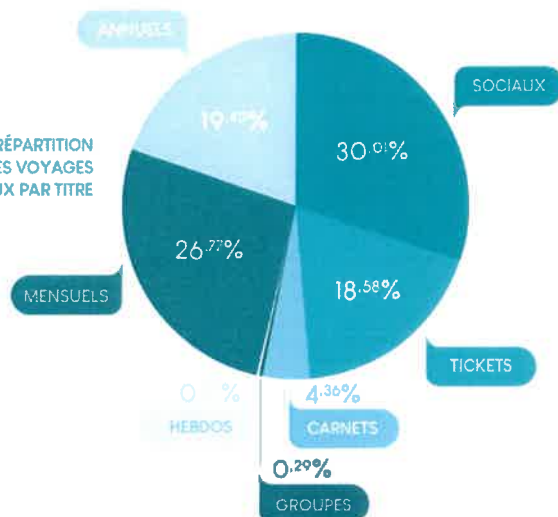
*En 2017, ces titres concernaient le tout public (moins de 65 ans)

VOYAGES PAR TITRE

TICKETS	Nom du titre	Quantités 2018	Quantités 2017	ECART	Voyages 2018	Voyages 2017	ECART
Pastel Unité	PasI	641574	620354	3,42%	712 147	668 593	3,42%
Pastel Journée 1 personne	PasJ1	65005	59432	9,38%	182 014	166 410	9,38%
Pastel Journée 3 personnes		23	1234	-98,14%	193	10 366	-98,14%
Pastel Unité TAD	PasI (Déclic Agglo)	4615	1105	317,65%	4 615	1 105	317,65%
CARNETS							
Pastel Carnet 10	Pas10	18 290	26 513	-31,01%	203 019	294 294	-31,01%
Pastel Carnet 10 TAD	Pas10 (Déclic Agglo)	613	215	278,14%	8 130	2 150	278,14%
GROUPE							
Pastel Groupe Centres sociaux		55	370	-85,14%	611	4 107	-85,14%
Pastel Groupe 10 personnes	PasG	1 194	407	193,37%	13 253	4 518	193,37%
HEBDOS							
Pastel Liberté Hebdo		784	3 280	-76,10%	10 035	41 984	-76,10%
Pastel Partner Hebdo		358	478	-25,10%	4 296	5 736	-25,10%
MENSUELS							
Pastel -26ans Mensuel	Pas26 (Mensuel)	10 985	-	-	732 700	-	-
Pastel 26-65ans Mensuel*	PasM	4 586	8 773	-47,73%	305 886	585 159	-47,73%
Pastel +65ans Mensuel	Pas65 (Mensuel)	839	867	-3,23%	85 886	88 174	-3,23%
Mensuel - «Scolaire Cise»		65	94	-30,85%	3 380	4 888	-30,85%
Mensuel - «Scolaire Alsas»		197	245	-9,59%	10 244	12 740	-19,59%
Pastel Partner Mensuel	PasP	233	214	8,88%	12 116	11 128	8,88%
Pas+ - «ASR Train+Bus» (54,12)	Pas+	2 690	3 311	-18,76%	145 583	179 191	-18,76%
ANNUELS							
Pastel -26ans Annuel (66,70)	Pas26 (Annuel)	1 258	-	-	641	-	-
Pastel 26-65ans Annuel* (66,70)	PasA	317	802	-60,47%	194 164	470 435	-58,73%
Pastel +65ans Annuel (101,70)	Pas65 (Annuel)	202	170	18,82%	102 819	102 209	0,60%
SOCIAUX							
Pastel Demandeur d'Emploi Mensuel	PasO	13 663	14 284	-4,35%	644 894	674 205	-4,35%
Pastel Senior et Handicap Annuel	PasO	5 067	3 710	36,58%	765 340	749 213	2,15%
Pastel Porte Drapeau Annuel		22	32	-31,25%	4 398	4 290	2,52%
Pastel Libre circulation Annuel		247	240	2,92%	37 636	37 967	-0,87%
TITRES SUPPRIMÉS EN 2018							
Pastel Journée Evénement			1 285			3 598	
Pastel Famille Scolaire - Mensuel			394			20 488	
Pastel Liberté Mensuel PM-CA			163			10 872	
Pastel Famille Scolaire Mensuel			1 273			84 909	
Pastel ETE			8 598			24 077	
Pastel Famille Scolaire Annuel			3 917			261 264	
TOTAL					4 838 851	4 545 969	6,44%
TOTAL VOYAGE COMMERCIAUX					3 359 773	3 075 139	9,26%
TOTAL VOYAGES SOCIAUX					1 452 268	1 465 673	-0,91%
TOTAL VOYAGE DECLIC AGGLO					13 592	3 248	318,47%
TOTAL VOYAGE DECLIC PRO					13 218	1 907	593,13%

*En 2017, pas de titres covoiturage à tarif public (moins de 65 ans)

RÉPARTITION DES VOYAGES TOTAUX PAR TITRE



VOYAGES PAR LIGNE

	Voyages Totaux 2018	Voyages Commerciaux 2018	V/K* 2018
1 Faubourg d'Isle - Colard Noël	1 175 841	816 425	3,26
2 Harly CC - Gauchy CC	764 538	530 844	1,79
3 Gare SNCF - Solicamp CC	1 238 746	860 102	4,52
4 Libération - Fayet CC	246 781	171 348	0,67
5 Neuville - Fayet CC	488 724	339 337	1,41
6 Gauchy CC - Fayet CC	924 221	641 717	2,28
TOTAL	4 838 851	3 359 773	2,22

* Uniquement sur voyages commerciaux. V/K 2017 : 1,98.

	Voyages ccx 2018	V/K 2018	V/K 2017
DECLIC AGGLO	13 592	0,06	0,09
DECLIC PRO	13 218	0,16	0,16
TOTAL	26 810	0,08	0,11



JANVIER

NOUVELLE BILLETTEQUE

Plusieurs actions de sensibilisation auprès des clients et des conducteurs ont été menées suite à la mise en place de la nouvelle billetterie.

FEVRIER

SERVICE DE COURTOISIE

Pastel, en partenariat avec la ville de Saint-Quentin, a mis en place un service de courtoisie pour les déplacements urbains des seniors. Des jeunes en service civique étaient présents sur le réseau Pastel pour les aider et leur apporter un soutien. Les jeunes ont également sensibilisé les usagers sur les bons comportements à adopter dans les transports en commun.



LES SAMEDIS ANIMÉS

Dans le cadre des samedis animés de la Ville de Saint-Quentin, une animation consacrée aux vélos électriques a permis de sensibiliser les clients aux nouveaux modes doux de déplacement.



FORUM EMPLOI

Les équipes Pastel ont participé au forum emploi de Gauchy pour présenter l'offre de mobilité Pastel, et notamment les services Déclic Agglo et Déclic Pro.

LES ACTIONS MARKETING ET DE COMMUNICATION

MARS

NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 18 mars Pastel a fait découvrir la Ville à bord d'un bus aux nouveaux arrivants de Saint-Quentin.



PRÉSENTATION RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 13 mars nous avons reçu les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, agences intérim, maison de l'emploi et de la formation) pour présenter l'ensemble de notre offre de transport (Déclic Agglo, Déclic Pro et réseau de bus).



AVRIL

FORUM JOBS

Les équipes Pastel étaient présentes au Forum Jobs d'été au Palais de Fervagues le 14 avril. Elles y ont présenté l'offre de transport urbain ainsi que les services Déclic Pro et Déclic Agglo.



ACCESSIBILITÉ

Pastel a participé à la commission accessibilité organisée par la Ville de Gauchy et ainsi fait le point sur l'ensemble des arrêts de cette commune.

MAI

FOIRE EXPO

Pastel était présent à la Foire Expo de Saint-Quentin, événement local incontournable, pour faire connaître le réseau et conquérir de nouveaux clients.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pastel a participé aux journées Ateliers Développement durable sur l'avenir du territoire organisées par l'Agglo du Saint-Quentinois les 24, 25 et 28 mai.

SALON DES SENIORS

Nous étions présents les 31 mai et 1^{er} juin sur le Salon des Seniors organisé par les Rouines Saint-Quentinois. L'occasion encore de présenter notre offre, et plus particulièrement celle adaptée aux seniors.

JUIN

TREMPIN POUR L'EMPLOI

Les équipes Pastel étaient présentes mardi 5 juin, au Tremplin pour l'emploi. Une journée organisée conjointement par le Pôle Emploi et le Département, réservée aux bénéficiaires du RSA et de l'allocation de solidarité spécifique. Ce fut l'occasion pour Pastel de présenter l'ensemble de son offre et plus particulièrement les services Déclic Pro et Déclic Agglo.



SEPTEMBRE

BRADERIE

Pastel avait son stand sur la traditionnelle Braderie de Saint-Quentin le 3 septembre l'occasion de communiquer fortement sur l'abonnement +26 ans à 10€/mois en période de retraite. C'était également l'objectif de notre présence à la journée d'accueil des étudiants le 13 septembre.



SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Durant la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre des interventions de sensibilisation auprès de plusieurs établissements scolaires de Saint-Quentin ont permis de sensibiliser les élèves à la sécurité et au civisme dans les véhicules.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Une nouvelle fois, Pastel a fait découvrir la Ville à bord d'un bus aux nouveaux arrivants de Saint-Quentin après leur réception en Mairie le 29 septembre.



OCTOBRE

FOIRE SAINT DENIS

Des navettes ont été mises en place durant la Foire Saint Denis pour assurer le retour des Saint-Quentinois vers les différents quartiers de Saint-Quentin.



NOVEMBRE

VIENS JE T'EMMÈNE

Pastel a participé en novembre 2018 à l'opération « Viens je t'emmène » pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, en proposant une visite guidée du dépôt et un petit goûter à l'issue de celle-ci.



DECEMBRE

COLLECTE DE JOUETS

Pastel a été partenaire de la collecte de jouets écoresponsable qui s'est déroulée du 10 décembre au 25 janvier 2019 sur l'ensemble des 39 communes de la communauté d'Agglo du Saint-Quentinois, en partenariat avec l'association Avenir et Développement et Formation de l'Aisne (ADF).



REPAS CCAS

Plusieurs navettes ont été mises en place pour accompagner les seniors à leurs domiciles lors des différents repas organisés par le CCAS.

MA VILLE
EST BELLE

QUALITÉ
ET SÉCURITÉ

CONTRÔLE ET FRAUDE

Pour lutter contre la fraude, le réseau Pastel dispose d'une équipe contrôle composée d'un responsable d'exploitation et de 6 contrôleurs assermentés.

Les opérations de contrôle ont diminué en 2018. Les équipes ont davantage orienté leurs actions de terrain sur de l'accompagnement et de la sensibilisation à l'utilisation du nouveau système billettique qu'à la verbalisation.

Le taux de fraude constaté 2018 est de 1,17%, il est stable par rapport à 2017.

LES CHIFFRES ET INDICATEURS

	2018	2017
Nombre de voyageurs contrôlés	66 623	137 429
Nombre de PV dressés	774	1 500
Taux de fraude du réseau	1,17%	1,10%
Taux de recouvrement	56%	41%

SÉCURITÉ

Le coût du vandalisme s'élève à 846 € en 2018 contre 6 558 € en 2017. Il concerne principalement les bris de vitres latérales et pare brises des véhicules, ainsi que des dégradations de poteaux d'arrêts.

LABELLISATION INTERNE

Auditée en 2018 dans le cadre de la Labellisation interne groupe « FACE », notre société a été renouvelée dans sa démarche Qualité, Sécurité et Environnement.

Au quotidien de nombreuses actions sont menées sur ces 3 volets :

QUALITÉ

- Mesure de la qualité de service,
- Analyse des mesures,
- Mise en place de plans d'action correctifs, préventifs destinés à progresser.

SÉCURITÉ

- Veille réglementaire,
- Vérification des installations techniques (en particulier dans l'atelier)
- Tenue et suivi des documents réglementaires (plans de prévention, Document Unique des Risques professionnels),
- Exercices d'évacuation incendie.

ENVIRONNEMENT

- Suivi des consommations de carburant,
- Respect de la propreté du site et des équipements,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des véhicules récents.

Compte d'exploitation synthétique des lignes (en € HT)	2017	2018	Ecart en valeur	Ecart en %	CEP 2018 (4300€)	CEP 2018 (forfaitaire 20%)
Recettes du réseau	1 899 518	1 718 930	-180 588	-9.5%	1 923 000	2 422 980
CA scolaires	0	0	0	0	32 000	40 320
Participation forfaitaire révisable Pfn	5 893 112	6 131 993	238 881	4.1%	3 889 000	4 900 140
Participation forfaitaire fixe Pfn	0	0	0	0	0	0
Total participation forfaitaire	5 893 112	6 131 993	238 881	4.1%	3 889 000	4 900 140
TAD	92 639	125 796	33 157	32.4%	0	0
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	30 000	37 800
Revenus des infractions	11 342	5 016	-6 326	-55.8%	10 000	12 600
Sous-traitance de transport	-88 973	-349 046	-260 075	292.3%	0	0
Produits nets transport	7 807 638	7 632 687	-174 951	-2.2%	5 884 000	7 373 520
Produits complémentaires	87 426	96 049	8 623	9.9%	36 000	45 360
Produits nets d'exploitation (1)	7 895 064	7 728 736	-166 328	-2.1%	5 920 000	7 418 880
Personnel de conduite	-3 822 850	-3 678 313	-144 537	1.5%	-2 765 000	-3 483 900
Coût des kilomètres roulants	-1 251 118	-1 329 727	-78 609	6.3%	-907 000	-1 142 820
Energie, lubrifiants, pneumatiques	-651 928	-701 619	-49 691	7.6%	-511 000	-643 860
Energie	-596 844	-652 810	-55 966	9.4%	-467 000	-588 420
Lubrifiants	-26 492	-21 032	5 460	-20.6%	-9 000	-11 340
Pneumatiques	-28 591	-27 777	815	-2.8%	-35 000	-44 100
Maintenance MR	-599 190	-628 108	-28 918	4.8%	-396 000	-498 960
Autres coûts avant parc	0	0	0	0	-20 000	-25 200
Marge avant parc	2 897 596	2 500 497	-397 099	-13.7%	1 228 000	2 766 160
% des produits d'exploitation	36%	33%	3%	3%	36%	37%
Coûts liés au parc	-610 160	-503 160	107 000	-17.5%	-664 000	-836 640
Terme véhicule	-499 249	-380 843	118 406	-23.7%	-360 000	-453 600
Amortissements et autres (dt +/- values et GP subvention)	-499 249	-380 843	118 406	-23.7%	-360 000	-453 600
Terme fixe rachat parc	0	0	0	0	0	0
Autres coûts liés au parc	-110 911	-122 316	-11 406	10.3%	-304 000	-383 040
Assurance flotte	-89 203	-93 809	-4 607	5.2%	-99 000	-124 740
Impôts et taxes véhicules	-21 708	-28 507	-6 799	31.3%	-205 000	-258 300
Marge avant structure	2 287 437	2 017 337	-270 099	-11.8%	1 584 000	1 790 860
% des produits d'exploitation	29%	26%	3%	26%	26%	26%
Coûts de structure	-2 198 923	-2 482 312	-283 388	12.9%	-1 242 000	-1 564 920
% des produits d'exploitation	-28%	-32%	4%	-21%	-21%	-21%
Personnel structure	-958 847	-1 051 572	-92 725	9.7%	-624 000	-786 240
Service Commercial	-225 763	-253 242	-27 479	12.2%	-159 000	-200 340
Service Exploitation	-368 287	-413 114	-44 827	12.2%	-253 000	-318 780
Service Administratif	-364 797	-385 215	-20 418	5.6%	-212 000	-267 120
Assistances	-431 747	-447 330	-15 583	3.6%	-100 000	-126 000
Divers Coûts de structure	-308 330	-383 410	-75 080	21.7%	-518 000	-652 680
Coût immobilier	-493 333	-486 511	6 823	-1.4%	-273 000	-343 980
Marketing	-102 850	-51 915	50 934	-49.5%	-70 000	-88 200
Informatique et bureau	-56 844	-64 310	-7 466	13.1%	-46 000	-61 740
Maintenance SAEIV/Bilétique	-36 131	-49 524	-13 394	37.1%	0	0
Autres coûts structure	-119 172	-331 149	-211 977	177.9%	-126 000	-158 760
Coûts de roulement (2)	7 883 051	8 693 511	810 460	1.1%	5 098 000	7 023 480
Résultat d'exploitation Transport (3-12)	12 000	-414 774	-426 774	-3556.9%	322 000	345 400
Autre résultat exceptionnel	38 648	117 198	78 550	201.7%	0	0
Résultat d'exploitation (après résultat exceptionnel)	50 648	-297 576	-348 224	-689.4%	322 000	345 400
Résultat financier	-10 039	-3 322	6 716	-66.9%	-78 000	-98 280
Aléas (1% des dépenses)	0	0	0	0	57 000	71 820
Résultat final	40 609	-350 898	-391 507	-964.6%	187 000	348 920
	0	0	0	0	0	0
Résultat final	40 609	-350 898	-391 507	-964.6%	187 000	348 920

Rapport annuel d'activité du délégataire Pastel 2018

PRODUITS NETS D'EXPLOITATION

- 166 328 €

- Boisse liée à :
 - une diminution des recettes commerciales : - 180 588 €
 - un impact net négatif du TAD de : - 141 579 €
 - l'évolution de la contribution OFF de : 153 541 €

PERSONNEL DE CONDUITE

- 55 463 €

Hausse des charges liée à l'impact NAO (+ 0.90 % au 1^{er} janvier) et à l'attribution d'une prime MACRON.

COMPTE D'EXPLOITATION

COÛT DES KILOMÈTRES ROULANTS - 78 609 €

Hausse des coûts liée

- Aux frais de maintenance et notamment au remplacement de 6 moteurs
- A un effet prix sur le coût du carburant (+0.06 centimes du litre 2017 vs 2018)
- A un effet lié à l'activer

COÛT DE STRUCTURE - 283 388 €

Hausse des coûts liée

- Aux frais de personnel / formation de collaborateurs : 92 725 €
- A une régularisation de la GVAE pour un montant de 55 552 €
- Au retraitement d'un résultat exceptionnel (reporté au 1^{er} janvier) pour un montant de 78 150 €



VOTRE MOBILITÉ A DE L'AVENIR

RAPPORT

DU DÉLÉGATAIRE

2018

Agence commerciale

Rue Buridan 02100 Saint-Quentin

03 23 62 62 62

contactpastel@transdev.com



www.buspastel.fr



